COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

ROYAL COMMISSION ON ABORIGINAL PEOPLES

ENDROIT/LOCATION: **HOLIDAY INN CROWNE PLAZA METRO CENTRE, SALLE RENOIR MONTRÉAL (QUÉBEC)**

DATE: **LE JEUDI 18 NOVEMBRE 1993**

VOLUME: **4**

"for the record..."
STENOTRAN
1376 Kilborn Ave.
OTTAWA 521-0703

TABLE DES MATIÈRES/TABLE OF CONTENTS
Holiday Inn Crowne Plaza Metro Centre
Montréal (Québec)

Le 18 novembre 1993

NOM/NAME	**PAGE**
Présentation par le Conseil des Atikamekw et des Montagnais René Simon, Président Jérôme Mollen, aîné Antoine Mallec, aîné Bernadette St-Onge, aînée Pierre McKenzie Albert Connelly Daniel Vachon Jacques Kurtness Ernest Ottawa Suzie Basile Serge McKenzie Anne St-Onge Jacques Picard Denis Brassard, directeur de recherche	760
Presentation by the Grand Council of the Crees (of Quebec) Matthew Coon Come, Grand Chief Kenny Blacksmith, Vice-Chairman and Deputy Grand Chief Bill Namagoose, Executive Director	894

Montréal (Québec)

--- L'audience reprend à 9 h 14 le jeudi 18 novembre 1993

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Bonjour. Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à tous. La Commission royale sur les peuples autochtones au Canada reprend sa journée d'audiences publiques avec une présentation du Conseil des Atikamekw et des Montagnais.

Je voudrais sans plus tarder passer la parole à M. René Simon, président du Conseil.

Monsieur Simon.

RENÉ SIMON, président, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: Merci, Monsieur le Juge.

Madame Robinson, Juge Dussault, c'est évidemment un plaisir pour nous de vous présenter aujourd'hui le mémoire qui va porter sur l'état de la négociation, l'état des revendications territoriales, et spécifiquement le droit à l'autonomie gouvernementale.

Avant d'amorcer la présentation du mémoire en question, permettez-moi, au nom du Conseil des Atikamekw et des Montagnais, de vous présenter les membres qui composent la délégation des Atikamekw et des Montagnais.

Je vais commencer à ma gauche en vous présentant M. Jérôme Mollen, aîné de Mingan, ancien trappeur; M. Antoine Mallec, de Natashquan, ancien trappeur aussi, représentant les aînés; M^me^ Bernadette St-Onge, aînée de la réserve de Betsiamites et ancienne institutrice aussi; à mon extrême droite, M. Pierre McKenzie, ex-trappeur, de Schefferville; M. Albert Connelly, ex-trappeur, de Weymontachie, de la nation Atikamekw; M. Daniel Vachon, ex-chef de la réserve de Uashat-Maliotenam, ex-trappeur; en arrière, ici, M. Jacques Kurtness, négociateur pour le dossier du Conseil des Atikamekw et des Montagnais; M. Ernest Ottawa, Atikamekw, ex-vice-président du Conseil des Atikamekw et des Montagnais; M^lle^ Suzie Basile, étudiante en sciences politiques à l'Université Laval, Atikamekw; Serge McKenzie, étudiant en droit à l'Université Laval, originaire de Schefferville; M^lle^ Anne St-Onge, travailleuse pour le Conseil des Atikamekw et des Montagnais, originaire de Betsiamites; et M. Jacques Picard, originaire de Betsiamites et travaillant pour le Conseil des Atikamekw et des Montagnais.

Monsieur le Juge, la façon dont on va procéder aujourd'hui... je pense que c'est un domaine qui

nous préoccupe de façon assez importante; c'est justement ce qu'on vous disait tout à l'heure, la revendication des Atikamekw et des Montagnais.

La façon dont nous, on voulait faire la présentation se résume en trois étapes. Sans vous lire de façon officielle le mémoire -- je pense que la Commission a pris connaissance, justement, du contenu du mémoire en question -- ce que nous nous proposions ce matin, c'est de faire peut-être la démonstration, quand on parle des aspirations et des attentes des Atikamekw et des Montagnais dans le domaine des revendications territoriales, je pense qu'on va le faire par la voix des aînés. Je pense que le mémoire a été rédigé, justement, par ces personnes, qui ont été consultées. Nous avons consulté aussi plusieurs documents à l'appui, notamment le dossier justement qui a été accepté par le gouvernement fédéral et par le gouvernement provincial portant sur l'occupation traditionnelle du territoire. Je pense que ce sont tous ces éléments-là réunis qui forment le mémoire qui va vous être présenté ce matin.

La deuxième étape, c'est le bilan des négociations. Étant donné que le Conseil des Atikamekw et des Montagnais est en négociation depuis bientôt 12

ans mais de façon active depuis janvier 1993 jusqu'en juin 1993, nous allons vous faire la présentation justement des points qui ont été apportés à la table centrale impliquant les trois parties dans le domaine de la négociation.

Finalement, ce sera les recommandations, disons, de notre organisation dans le domaine des revendications territoriales.

Pour ce faire, on a invité différents aînés pour parler justement du mémoire; entre autres, de l'occupation traditionnelle du territoire -- je pense que c'est un point qui est fondamental pour nous dans le domaine de notre revendication -- des attentes et aspirations des aînés dans le domaine de cette revendication toujours, peut-être aussi faire le bilan, faire la différenciation aussi entre le vécu des aînés et le vécu actuel au niveau des populations autochtones, et faire intervenir en dernier lieu la perception ou la perspective des jeunes dans le domaine des négociations.

Disons qu'en gros, c'est le portrait qu'on veut vous démontrer ce matin et vous démontrer aussi, comme je vous le disais, l'importance de la négociation qui est en cours.

Donc, pour ce faire, je vais commencer avec M. Pierre McKenzie, qui va vous faire un genre de démonstration sur l'occupation traditionnelle des Montagnais. Actuellement, je vais toucher à une réserve, celle de Uashat-Maliotenam, et celle de Schefferville aussi, Matimékosh, l'occupation justement de ces gens-là, qui remonte justement à des temps immémoriaux. Je pense que M. McKenzie est un spécialiste dans le domaine. Nous avons déjà eu l'occasion de faire la démonstration à des sous-ministres québécois de différents ministères, et je pense que cela a été très positif -- du moins on l'espère -- pour le gouvernement du Québec, la démonstration qu'on a faite.

Donc je vais commencer avec M. Pierre McKenzie, qui va vous faire la démonstration justement de l'occupation traditionnelle du territoire.

À vous, Pierre.

PIERRE McKENZIE, aîné, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: (Traduit du Montagnais) Je vais vous raconter de mon point de départ jusqu'à l'arrivée, avec toutes les bifurcations que j'ai pu faire en cours de route. Pour commencer, je vais vous saluer.

Autrefois, nous remontions d'ici, de la

rivière Moisie. Nous y allions en canot moteur. Le premier portage, c'est un portage de sept milles. Par la suite, nous y allions à la rame. Arrivés à Tuatebeliu (PH), ce dont je vous fais mention ici, il y a maintenant une pourvoirie que l'on appelle "Adam". Ce sont des riches. À cet endroit-là, c'était la dernière fois que nous voyions des Blancs sur le territoire. C'est seulement à notre retour l'été suivant que nous les reverrons, c'est-à-dire les Blancs.

Maintenant, aujourd'hui, si l'on continue ce même chemin jusqu'à Fort Chimo, partout dans ce territoire tu verras des pourvoiries ou des camps de chasse, et le Blanc y est partout. Le territoire est détruit de son contenu, des caribous et de tous les autres animaux qui y vivaient, mais autrefois ce n'était pas le cas. C'était la même chose pour nos pères. Il n'y avait pas de gaspillage. Nos pères prenaient, comme nous, seulement ce dont ils avaient besoin pour leur subsistance.

Cette route dont je vous parle, à ma première souvenance, c'est le chemin que nous prenions pour remonter vers le territoire avec mon beau-frère Jean-Pierre. Est-ce que je dois vous dire ici les noms de différents endroits où nous arrêtions, où nous

bifurquions?

Ici, à Tuatebeliu (PH), il y a un camp de pêche, comme je vous disais, le club dont je vous parlais. Ici, à Tuateveniu (PH)... ici, nous pêchions, nous harponnions le saumon. C'est le premier portage, Uinbeobrukton (PH). C'était la première fois... pas la première fois, mais à ce moment-là seulement nous pouvions manger des aliments que nous mangions normalement dans le territoire, c'est-à-dire perdrix et lièvre. Nous continuions.

Ici, nous appelons l'endroit Prameshan (PH). Nous campions là une journée, le temps de prendre le saumon dont nous avions besoin pour continuer le trajet. Nous le faisions sécher pour la conservation. Nous en faisions sécher aussi pour s'en servir comme appâts durant l'hiver. C'était les us et coutumes de nos grands-parents. Il n'y avait rien qui était gaspillé. Tout ce que nous pouvions tirer du territoire était séché pour la conservation. L'Indien conservait absolument tout. Par exemple, s'il tuait le caribou, il se servait de tout: des os, de l'estomac, des poumons, de tout, de la moelle, et il ne restait absolument rien de l'animal. Tout avait été utilisé à bon escient.

Ici nous sommes à Nibissis (PH). Ici, après avoir quitté Prameshan (PH), on arrivait à Kakatchat (PH). Ici, nous allions vers un autre cours d'eau. Nous sommes toujours sur la même rivière mais il faut éviter les accidents... je veux dire les accidents géographiques. Nous allons vers cet autre lac. Ici, à Nibissis (PH). Il y a aujourd'hui deux pourvoiries. Il y a trois montagnes ici par lesquelles nous allons passer pour le portage, mais encore ici vous allez retrouver une autre pourvoirie.

Et l'on continue à monter. Nous atteignons Kauedolstan (PH) ici, de Hibissis (PH), à la tête de Nibissis (PH); tu retournes ici, tu continues en canot et tu atteins Kauedolstan (PH). Ohetowa (PH), c'est une falaise; le nom de l'endroit vient de cet accident géographique.

Aujourd'hui vous allez retrouver la toponymie française de tous ces endroits, mais autrefois ça n'existait absolument pas; il n'y avait que la toponymie montagnaise. C'est pour ça qu'on a de la difficulté des fois à s'identifier sur ces cartes, parce que tout a été changé. Mais nous, nous y allions de notre mesure parce que nous avons marché sur ce territoire à pied. On n'avait

pas d'arpenteurs ni de mesures pour aller sur le territoire. Nous y allions à l'heure. Nous marchions une heure et nous savions exactement d'où nous partions, à quelle heure nous allions arriver, où nous allions nous rendre. C'était notre seule mesure. Si une personne marche pendant une journée, c'est donc dire qu'elle dormira au moins deux fois.

Et l'on continue. Nous atteignons Kaosakat (PH). Il y a un seul portage à cet endroit. Nous atteignons Senebilhivis (PH), et nous pouvions prendre une autre route, celle-ci, Mitchinivi (PH). À la tête vous pouvez voir des harpons qui sont restés encore plantés. Nous avions les arbres idéales pour fabriquer des harpons... c'est-à-dire des mâts de canots; nous avions les arbres spécifiques pour fabriquer nos mâts.

Il y a ici trois portages; au dernier, celui le plus long, nous revenons à la rivière Osek (PH) et la rivière Pecan (PH). Nous atteignons Kaobaho (PH)... n'est-ce pas Kaobaho (PH) ici? Non, voilà, c'est Kaobaho (PH) ici. Nous continuons en canot. Il y avait autrefois un magasin, ici. Il y avait un M. Robertson qui tenait un magasin ici. Le Kaobaho (PH) porte son nom parce que c'est une passe.

Il y a un portage ici. Tu devras portager pour atteindre l'autre rivière, pour atteindre le Labrador, de notre dénomination à nous Kamsisiohivola (PH), une rivière du Labrador maintenant. Il y a encore un autre portage ici. Vous allez voir qu'il y a une espèce de crochet ici, et vous continuez. Nous continuons en canot, surtout s'il n'y a pas de vent.

Ici, à Opao (PH), il y a un cimetière. C'est une histoire ancienne qui dit qu'un prêtre était arrivé et qu'il avait baptisé ce lieu pour qu'on puisse y ensevelir nos morts. Après qu'il eut béni l'endroit il avait dit aux Montagnais que si on avait des décès dans le territoire, que l'on pouvait les ramener à ce territoire béni, et ce sera l'équivalent d'un cimetière au bord de la mer; ce sera tout aussi religieux. C'est ce qu'il avait dit, semble-t-il. Peu importe qui était décédé dans le territoire, au printemps, on ramenait nos corps vers cet endroit béni pour les ensevelir.

Ici, vous êtes à Shuanipi (PH); c'est ce qu'on appelle maintenant le 186. Vous aviez une famille qui tournait déjà vers la droite, qui se rendra à Konowak (PH). Chaque famille, disons, tout au long de la route, pouvait bifurquer soit vers la droite ou la gauche,

dépendamment où était leur territoire de chasse; qu'on appelait les gens de la mer salée.

Ici, à cet endroit, nous continuions en canot dépendamment des vents, si les vents nous étaient favorables.

Ici, vous êtes à Shuanipi (PH). Ici, il y avait encore un magasin. Il y avait deux Blancs qui tenaient un magasin. Plus tard, c'est Laesenbi (PH) qui tenait ce magasin; on l'appelait "La Petite Cache".

Ici nous traversions la chute, mais ici, à cet endroit, maintenant vous allez rencontrer plein de pourvoiries partout sur le portage. Nous qui avons vu cet endroit anciennement, probablement que nous ne le reconnaîtrions même pas, parce que partout vous allez retrouver des camps de pêche.

Vous allez retrouver ici un chemin de fer et la route qui se croisent. Avant, nous, lorsque nous passions à cet endroit, il n'y avait que les chemins de portage. Il n'y avait rien d'autre comme route. Vous voyez le changement déjà.

Aujourd'hui, lorsque je vous raconte tout ça, je ne suis pas le seul témoin de ce qui est arrivé. Tous, à l'âge où nous sommes, allons vous rendre le même

témoignage, et je suis le porte-parole de ces gens-là. Moi, en tant que seul témoin, je ne vaudrais probablement pas la peine, mais avec le nombre que nous sommes, ça commence à valoir.

Encore ici nous passons dans les rapides. Habituellement, lorsque nous passons dans les rapides, c'est à un rameur. Vous allez retrouver maintenant un millage de chemin de fer ici, qui est le 44 je dirais, et nous continuons en canot. Il y a un endroit que l'on appelle Kaopetaokas (PH) et Osahau (PH). Par là-bas, il y avait déjà d'autres familles qui continuaient vers la gauche, vers le territoire.

Par ici, il y a encore d'autres familles. Il y avait encore des familles ici. Il y en avait partout.. la majorité des gens de Sept-Îles tournaient vers cet endroit-là et rencontraient les gens de Betsiamites et les gens de Netsirun, parce que nous n'avions pas qu'un seul campement lorsque nous chassions et nous trappions. Après avoir posé les pièges, après avoir trappé dans un endroit, nous changions, nous déménagions. C'est comme ça que nous avons rencontré nos congénères de Betsiamites ou des autres endroits.

Tu ne pouvais pas calculer le nombre de

campements que tu pouvais installer à partir de ton départ parce que tu campais à tous les jours; à tous les jours tu chargeais ton canot et à tous les jours tu déchargeais ton canot, et on ne pouvait pas calculer le nombre de fois que nous avons fait cet exercice jusqu'à Schefferville. Je vous dirais qu'il y a 54 portages, des portages importants, où tu dois ramener ton canot à sec.

J'étais rendu à Osahau (PH). Il y a encore un autre rapide ici. Il y a encore une autre portage ici, vers le centre. C'est l'endroit que l'on appelle maintenant Esker (PH), vers Manic. Encore là, des familles sont allées vers la droite ou vers la gauche dans le territoire. Celui qui est allé vers la droite rencontre déjà des gens d'ailleurs. Il n'y a pas un endroit où le Montagnais n'a pas pilé. Prenez, nous, nous sommes ici. Nous avons rencontré des gens de Tchehasit (PH) et nous avons rencontré des gens de Mingan, et nous avons rencontré aussi des gens de Shekashkat (PH), des gens de Pakuashipi, de St-Augustin. Il n'y a pas un endroit de ce territoire sur lequel on n'a pas pilé.

Probablement que je me fais long dans mon discours, et je reviens ici à Esker (PH). Il y avait des familles ici. Autrefois, ici, avant que je sois né,

semble-t-il, à Esker (PH), à cet endroit précis, c'était l'endroit de la famille McKenzie, leur territoire de chasse, le plus vieux des McKenzie, ses gendres et toutes ses filles. Ils ont été laissés sur ce territoire, et c'est là qu'ils ont élevé leur famille et ont trappé et chassé. Ils ont parcouru tout ce territoire.

Après Noël, disons, ils sont allés au caribou... parce que le caribou se faisait rare autrefois, et il fallait des fois jusqu'à quatre campements, quatre nuits, pour retrouver le caribou tellement il était loin. Chacun avait son endroit privilégié, disons, où attendre le caribou, il connaissait les endroits que le caribou fréquentait. Lorsqu'en manque de nourriture, il pouvait très bien aller vers ces endroits car il les connaissait déjà.

Dans la route vers le territoire, maintenant, quand tu vas vers ces endroits, il y a déjà une piste de ski-doo; quelqu'un est déjà passé par là. Autrefois, nous, Indiens, nous faisions une bonne utilisation du territoire. Il fallait absolument entretenir tout ce que le territoire comportait, parce que la médecine venait de ce territoire, la nourriture venait de ce territoire, tout l'équipement de chasse venait

du territoire même, le bois qu'on utilisait pour construire les toboggans, les perches pour pêcher, le bois que ça prenait pour le tambour, tout; même la pierre était utilisée à bien parce que c'était ça qui servait pour la pêche, comme cale pour les filets.

Probablement que le gouvernement croit maintenant que l'Indien ne se sert plus ou n'a plus besoin de cet équipement, mais il n'a jamais vu ça, lui. Les fonctionnaires disent que les Indiens ne chassent plus et n'ont plus besoin de leur territoire. Bien entendu, le gouvernement, lui, les croit, quand les fonctionnaires disent que les Indiens n'ont plus besoin de leur territoire. Le gouvernement n'a jamais vu ce territoire-là, autant que nous, nous ne connaissons pas leur histoire, nous ne savons pas comment ils fonctionnent.

Le gouvernement... moi, je dirais que c'est nous, les gouvernements. Il me semble que ce serait pas mal mieux comme ça.

Je vais cesser mon discours là-dessus et je vais continuer à Manic.

Il y a 75 milles de là à là. Ici il y a un barrage, mais ici il y a un portage et on continue comme cela, là-bas, et on arrive à... ici, il y avait un

ancien aéroport, au 46. C'est là qu'ils apportaient les machineries au début de la Iron Ore. Encore là, c'est du territoire gaspillé, ici; le gouvernement y a sûrement consenti, mais si vous voyiez les crevasses où on est allé chercher la mine, ils n'ont pas rempli ces trous. Pourtant, c'est dangereux, ces trous-là, béants; ce sont des trous qui sont coupés carré, et c'est dangereux pour les gens qui sont restés dans le territoire maintenant. Si tu tombes dans le trou, tu ne peux plus remonter, c'est tellement escarpé. Pourtant il y aurait eu moyen de réparer.

Mais on continue. Encore là il y a des familles partout, parce que c'est la grande route. C'est la ligne centrale. C'est la route 138 des Montagnais, je dirais. C'est la grande voie. C'est l'autoroute des Montagnais. Chacun bifurquera selon l'endroit où il a son territoire de chasse.

Ces gens-là, nous allons les retrouver tout au long de l'année. C'est comme ça que l'on se mariait aussi, à partir de ces rencontres. Les gens de Northwest, les gens de Natashquan, on les rencontrait régulièrement.

Ici nous avons rencontré des Cris. Je suis parti de là, moi, et je continue, et nous allons passer

l'automne ici, à Oshuas (PH). Nous allons trapper ici, nous allons poser nos pièges, et nous allons continuer à tendre des pièges ici, jusque là, et jusque là. Ici, à cet endroit précis... attendez.

À cet endroit, ici précisément, j'ai rencontré un Indien de Pointe-Bleue, un dénommé Manicush (PH), et il est parti d'ici, cet homme-là. Il est parti de la grande rivière Péribonka et il a continué la rivière Nutsekwen (PH), il a continué la Caniaspiscau. Je l'ai rencontré le 13 février; je ne me souviens pas de quelle année, par exemple. Il cherchait de la martre. Je lui ai répondu que j'en prenais une ou deux des fois, mais lui en cherchait en grand nombre parce qu'il voulait rester sur place pour pouvoir trapper la martre et piéger la martre.

Nous atteignons Fort McKenzie. Est-ce que nous allons changer de carte?

Nous nous sommes rendus ici. Nous sommes allés au courrier, je dirais. Ici, vous allez retrouver Fort McKenzie, un endroit qu'on appelle Uteinuk (PH). Ici, vous avez Manawan, de notre toponymie à nous. Les gens de Fort Chimo amenaient le courrier par des traîneaux à chiens. Nous allons devoir partir le 10 mars

pour ramener le courrier vers le bas.

Ici, nous avons passé l'automne. Nous allons rester très peu à cet endroit. Nous allons trapper un petit peu de fourrures pour avoir un peu d'argent. Nous allons devoir revenir à Sept-Îles en mai parce que le courrier doit être ramené au bord de la mer, parce qu'ils vont devoir embarquer sur le navire, dans le bateau de l'Hudson Bay qui s'appelait Naskapi. C'était le courrier de tous les magasins, disons, les commandes des différents magasins des postes de traite de la Baie d'Hudson.

C'est avec l'apparition des avions et de la radio qu'on a cessé de transporter le courrier. Nous étions trois transporteurs de courrier à l'époque. Il y avait Bastien Dominique, le père d'Antoine Dominique. Ils transportaient le courrier à eux deux avec son frère. Après qu'il eût cessé, il y a eu Dominique Grégoire. C'est, disons, le chemin que nous avons parcouru jusqu'à Fort Chimo.

Encore ici, une fois, à partir de Schefferville, je me suis rendu vers une autre étendue d'eau comme guide des Américains. Nous avions deux canots, et ils étaient quatre Américains. Nous nous sommes rendus jusqu'à Fort Chimo. C'est pour ça que je

vous dis que je connais le territoire à fond.

Je vous remercie.

JÉRÔME MOLLEN, aîné, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: (Traduit du montagnais) Je voudrais tous vous saluer.

Nous sommes ici à Mingan. Comme selon les propos de Pierre, nous prenions cette route pour remonter dans le territoire. Ce serait tellement long si je devais rentrer dans les détails portage par portage, mais nous avons parcouru ce territoire. Les gens, disons, avaient des territoires près du bord de la mer, et on pouvait continuer encore beaucoup plus haut, jusqu'ici, jusqu'à cette limite-là du Labrador.

Ici nous avons rencontré des gens de Northwest River et des gens de Sept-Îles. C'est à cet endroit précis que j'ai rencontré Pierre McKenzie. À cet endroit ici, les gens de Northwest se rendaient jusqu'ici, et les gens de Natashquan ont remonté et les gens de La Romaine, ils remontaient tous cette région-ci.

Partout vous allez retrouver des traces d'Indiens dans ce territoire-là, à la grandeur de ce territoire de partout, de l'est, du sud et de l'ouest, vous allez retrouver des traces des gens de partout, de

Sept-Îles. Comment voulez-vous que les gens ne se connaissent pas, depuis le temps qu'ils se rencontrent, et nous avons la même connaissance du territoire, tous autant que nous sommes ici.

On n'avait pas de cartes géographiques pour parcourir le territoire. On n'en avait pas besoin. On n'en avait pas. C'est seulement par notre sens de l'observation, par notre éducation que nous savions nous retrouver dans le territoire, retrouver nos routes, et nous savions exactement le temps qu'il nous faudrait pour atteindre tel endroit. Nos connaissances de la température pouvaient nous guider aussi le long de notre route.

Par rapport à la nourriture, il n'y avait pas de gaspillage, et nous avions des caches un peu partout. Si, des fois, en redescendant, nous allions manquer de quelque chose, déjà, en remontant dans le territoire on prévoyait déjà la route de la redescente. Nous avions des provisions un peu partout le long de notre route.

Il y avait de tout ici. S'il fallait que j'entre dans les détails pour dire ce qu'il pouvait y avoir dans ce territoire, ce discours serait tellement long. C'est le territoire de l'Indien ici. C'est ici

qu'il assurait sa subsistance; moi, mes arrière-grands-parents... mon grand-père est né à cet endroit, ma mère et mon père sont nés à cet endroit et mes enfants aussi.

Mes enfants et mes petits-enfants auront besoin de ce territoire. Eux sauront comment utiliser ce territoire. Même s'ils n'en font pas la même utilisation que moi, eux sauront quoi en faire pour subsister. Je suis sûr qu'ils savent déjà quoi en faire, parce que nous, nous avons été selon nos grands-pères, nos arrière-grands-pères. Nous n'avions pas besoin de papiers; nos petits-enfants probablement n'en n'auront pas besoin aussi.

ERNEST OTTAWA, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: Il y a M. Albert Connelly qui va vous présenter l'occupation du territoire des Atikamekw, principalement de la partie de Weymontachie. C'est une partie du territoire qui chevauche en partie le territoire montagnais de Pointe-Bleue. Lui, il va commencer sa présentation à partir de Pointe-Bleue, les relations qu'il a eues, les contacts qu'il a eus avec d'autres autochtones, soit des Cris ou des Montagnais du Lac-Saint-Jean.

ALBERT CONNELLY, Conseil des Atikamekw

et des Montagnais: (Langue atikamekw - aucune traduction disponible pour la première partie).

(Traduit de l'atikamekw) C'est pour ça qu'il y a plusieurs années nous restions dans le bois, à l'endroit qui s'appelle le lac Hélène et le lac Chien (PH). C'est là que mon père avait son territoire ainsi que mon grand-père.

J'ai encore souvenir aujourd'hui de ce que mon grand-père faisait à l'époque quand il vivait dans le bois pour chasser. Il ne gaspillait absolument rien. Il ne tuait pas d'animaux pour rien. Il pouvait prendre des précautions en ce qui concerne la chasse à l'orignal. Il ne tuait pas l'orignal pour rien.

Pendant un an de temps, autour de dix semaines... nous tuions environ six à sept orignaux par hiver. À tous les deux mois nous allions chasser l'orignal. Nous manquions d'orignaux. Il y avait beaucoup de lièvres, de perdrix, ainsi que des caribous -- il y en avait à cette époque-là aussi -- ainsi que le chevreuil.

À cette époque-là, le territoire était très giboyeux. Nous n'avions aucune crainte de manquer de nourriture. Pendant des mois nous pouvions rester dans

le bois sans crainte quand j'étais jeune. Il y avait des temps où nous ne mangions aucun pain ni banic (PH). À cette époque-là nous n'avions jamais rencontré d'hommes blancs.

Aujourd'hui, encore la semaine passée, j'ai passé par là, sur mon territoire. L'ensemble du territoire des gens de Weymontachie, aujourd'hui, c'est très pauvre. Là où je vivais dans mon enfance, tout est installé, les bouts de villégiature, les camps. Aujourd'hui, nous voyons les montagnes, les portages; il n'y a que du sable. Les grandes compagnies forestières ont coupé. C'est extrêmement pauvre quand nous regardons ça aujourd'hui.

Ils ont construit tous les chemins, tous les camps. Cet été nous n'avons pas pu pêcher parce que tout était occupé. Tous nos lacs et nos montagnes sont vidés par des coupes forestières ou encore par des occupations.

Nous demandons au gouvernement de nous-mêmes, occuper notre territoire. Nous l'avons déjà demandé au gouvernement. Il y a de la place pour tout le monde, mais il faut que nous aussi, nous y allions, dans notre territoire, comme nous le faisions à l'époque,

dans mon jeune temps. Nous sommes capables de gérer ce territoire-là, et pour l'avenir des enfants. C'est comme ça que je le vois maintenant, aujourd'hui. Je n'aimerais pas voir la situation présente. Aujourd'hui, les montagnes, soit qu'elles ont passé au feu, ou encore ce sont les coupes forestières.

À l'époque, nous pouvions compter combien il y avait d'orignaux, des bucks ou des femelles. Aujourd'hui, dans ces mêmes endroits, il n'y a que du sable; du sable; aucune piste d'orignal. Je peux dire qu'il y a peut-être un ou deux ou trois orignaux sur le territoire. Je dis qu'il n'y a plus d'orignaux. Durant l'hiver, nous prenons des jours et des jours pour chasser, trouver quelques pistes d'orignaux. Peut-être que dans l'avenir, d'après moi, il n'y aura plus d'orignaux, parce qu'il y a trop d'exploitation sur le territoire.

J'aimerais à l'avenir qu'il y ait moins de chasse à l'orignal. C'est ce que je vois dans mon territoire. Je vois aussi le castor; par exemple, ils tuent les castors pour rien. Voilà déjà deux semaines j'ai trouvé une cabane à castor. Le castor était là, étendu. Ils l'ont frappé, frappé, et ils l'ont laissé là. J'ai gardé la fourrure, mais la viande n'était plus

bonne.

C'est tout pour l'instant, mais il y encore beaucoup de choses à dire, il y a encore beaucoup d'histoires à raconter. Merci.

ERNEST OTTAWA: Maintenant, je laisserai la parole à M. Antoine Malec, qui va s'adresser aux commissaires, aux membres.

ANTOINE MALEC, aîné, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: (Traduit du montagnais) Je voudrais vous remercier tous et vous saluer. Je suis très heureux d'être présent ici, avec vous. Je suis originaire de Natasquan. J'ai 60 ans. Je suis père de famille de 12 enfants et j'ai 23 petits-enfants.

Je vais vous faire le récit de ce que j'ai comme connaissances, de mon éducation. Je n'ai jamais été scolarisé, tel que le sont nos enfants maintenant, c'est-à-dire une scolarisation française. J'ai tout appris dans le territoire, et j'étais très jeune. À partir de l'âge de 13 ans j'étais déjà autonome et je savais travailler. C'était un enseignement que je tirais de mon père.

Je ne suis pas seul dans ce cas. Comme vous le savez sans doute, nous avions notre université

dans le territoire. Il y avait beaucoup à tirer de ce territoire. Les récits de mes prédécesseurs, de mes collègues... ils ont tous dit vrai. Vous le savez sans doute vous aussi, vous savez tous que nous sommes originaires de ce territoire, que ce territoire était excellent, qu'il y avait de tout. Notre territoire était tellement de bonne qualité, avec tout ce qu'il contenait, et c'est de là que nous tirions toute l'éducation et toute l'instruction dont une personne pouvait avoir besoin pour vivre.

Nos pères ne nous apprenaient pas à écrire, tel que l'on fait maintenant. C'était seulement par la pratique, par l'observation. C'est de là que nous avons appris, et nous avons tous été élevés de la même façon. On connaissait tout: L'enfant savait tout: chasser, soigner. Son instruction, il la prenait à partir de son territoire. Nous avons retiré beaucoup de sciences de ce territoire, de bonne sciences, je dirais.

Vous savez, c'est peut-être pour ça que nous sommes aussi bons aujourd'hui. Vous le savez peut-être.

Ce que Pierre vous a raconté, et mon autre ami, tout ce qu'ils vous ont dit est exact. C'est

regrettable, lorsque l'on songe à tout ça, d'écouter ces récits, les récits de nos grands-pères et de nos arrière-grands-pères, tellement il y avait beaucoup à tirer de ce territoire avant qu'il y ait des étrangers. L'instruction que nous avons tirée de ce territoire était, à mon avis, excellente.

Je vais être bref dans le présent discours. Vous avez une scolarisation que je ne nierai pas, mais j'aimerais que l'on puisse apprécier la scolarisation de l'un et de l'autre comme égales. Encore aujourd'hui, quand on parle des vols à basse altitude, ce que votre gouvernement a donné comme permission... il faut qu'on se serve de notre territoire pour des exercices de vol à basse altitude. Aujourd'hui, si vous voyiez ce qui se passe là, vous trouveriez que ça fait vraiment pitié. Ça fait presque 30 ans que je parcours ce territoire. Je vais vous raconter seulement un fait.

En l'année 1983, nous avons fait une assemblée dans le territoire, à l'intérieur des terres. C'était tard en octobre. Il y avait encore des oeufs dans les nids et il y avait certains oeufs qui étaient à moitié éclos. Les petits canards étaient gelés. D'où ça vient, ce drame? Ça vient des vols à basse altitude.

Leur mère, à ces canetons, a été chassée du nid depuis que les vols à basse altitude s'y déroulent. Les oeufs qui étaient restés dans les nids sont tous tombés par terre. Comment voulez-vous que l'animal ou l'oiseau vive sur cette terre?

J'ai réalisé que l'on méprisait une de nos croyances d'où l'on avait tiré notre enseignement. Encore aujourd'hui, si l'on songe à nos enfants, qu'est-ce qui adviendra d'eux? C'est la même chose pour vous. Lorsque l'on parle d'environnement, nous ne serons pas les seuls touchés; vous aussi, vous allez l'être.

Vous savez tous que les enfants... le petit, il est mignon; c'est vrai. Si les nôtres sont mignons, les vôtres aussi sont mignons. Il faudrait peut-être y songer. C'est vrai que nous avons tous besoin d'argent, mais il ne faudrait pas mettre l'argent en premier lieu. On y accorde, je crois, beaucoup trop d'importance. Il faudrait peut-être que vous le disiez à vos gouvernements, vous, les voteurs, les électeurs.

Vous savez sûrement que nous, nous disons que c'est notre territoire. Ce territoire nous a été accordé par le Très-Haut pour que nous en soyons les gardiens. Mais souvent il arrive que le gardien ne

soit même pas consulté. Cela n'a pas une très belle apparence lorsqu'on ne consulte même pas le gardien du territoire.

Nous, ce que l'on croit, encore aujourd'hui... je ne jette pas le blâme à tous les Blancs, mais je crois que vous devriez en faire part à vos gouvernements, de faire attention. Nous savons tous que nous ne sommes pas considérés parce que nous sommes très peu, nous ne sommes pas majoritaires, mais nous osons quand même vous faire le message.

Qu'est-ce que je pourrais rajouter d'autre? Mes prédécesseurs vous ont fait la démonstration du territoire que nous avons couvert tout au long des années. Nous avons tiré notre nourriture, notre subsistance du même territoire. C'est tout ce que nous avons. C'est notre seule vision du territoire. L'avenir, nous, on ne le connaît pas, et vous savez, vous, que nous avons une terre de grande qualité.

Ce que je vais vous dire, c'est que vous considériez l'instruction de l'un et de l'autre, l'enseignement qu'il a reçu... que nous puissions travailler ensemble pour qu'ensemble on puisse préparer un bel avenir pour nos générations futures.

Je ne comprends pas tout à fait tout ce qui s'est dit, mais ce que je vois des fois dans les assemblées ne me plaît pas. Je me dis que j'espère qu'il ne nous arrivera jamais la même chose, lorsque je vois des disputes.

Lorsque nous y songeons, nous prenons grand soin de nos enfants, c'est sûr. Vous aussi, nous vous écoutons; il arrive que nous vous écoutions, mais on ne comprend pas toujours tout à fait bien. Qui sera donc le porte-parole pour dire que nous sommes les premiers occupants de ce territoire et que vous devez prendre en considération le respect que nous portions à nos animaux et tout le contenu de ce territoire; nous en avions un grand respect. Vous devez sûrement nous connaître et vous savez tous que nous avons bon coeur.

L'avenir, le futur de nos enfants... ils ne pourront sûrement pas faire la même utilisation du territoire que nous, mais eux sauront sûrement quelle utilisation en faire.

Je vous remercie tous, les gens de la Commission, le président et les autres membres, tous les jeunes qui sont ici, qui sont venus nous entendre, et tous les autres auditeurs aussi.

Je vais rajouter quelque chose ici encore, parce que j'aime beaucoup parler. Je connais à peu près toutes les mentalités. Je suis allé de l'autre bord de l'océan -- on appelle ça l'Europe -- en Suisse et un peu en Italie, et j'ai visité un peu l'Allemagne. J'ai observé leur façon de vivre et je leur ai parlé. Eux aussi, ils sont contre la discorde.

Encore aujourd'hui, lorsque l'on discute entre nous, on discute avec ceux qui sont en face de nous, les présidents, ceux que l'on surnomme les présidents, ceux qui sont dans les associations autochtones... il faudrait les écouter, parce qu'eux aussi espèrent exactement la même chose que nous.

Je vais donc vous resaluer, chers amis. J'aimerais que vous acceptiez notre discours, et j'espère que d'autres rencontres se tiendront, que les discussions ne se termineront pas aujourd'hui. Il faudra continuer le dialogue pour pouvoir en venir à une entente.

Premièrement, le plus grand respect devra être porté vers les générations futures pour continuer le dialogue, et ce que l'on appelle respect, que ça s'applique à tous -- comme par exemple l'exemple que vous pouvez tirer de nous, de notre bon coeur -- et

par la suite nous pouvons travailler ensemble.

Je vous remercie. J'aurais pu vous entretenir pendant une journée, mais on est limité dans le temps.

RENÉ SIMON: Maintenant, je vais laisser la parole à une femme, qui va faire le message des femmes autochtones dans le cadre, justement, de nos revendications.

Madame Bernadette St-Onge, de Betsiamites.

BERNADETTE ST-ONGE, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: (Traduit du montagnais) Je veux m'adresser à vous, et de préférence je veux le faire en montagnais.

Le rôle de la femme, la femme était touchée par tout ce qui se passait dans le territoire en tant que femme et en tant que mère de famille. Prenez, par exemple, l'inondation des territoires, la femme était autant touchée que ses enfants; après tout c'était le territoire où ils avaient été élevés, c'était le territoire où elle devait élever ses enfants.

J'ai vu ça, moi, de mes yeux, parce que nous aussi, nous avions un territoire, nous avions notre

campement. Tout a été inondé, et je n'ai jamais vu de redevances à partir de cette inondation. Pourquoi notre territoire a été inondé? C'est parce qu'il y avait des projets de barrages hydro-électriques faits par Hydro-Québec. Sans qu'on ait été consulté, ces projets ont été montés, et nous avons tout perdu, tout ce qu'il y avait dans le territoire, campements et équipements de chasse. Sur notre territoire de chasse maintenant, il y a une ville, il y a Fermont. Il y avait une autre ville, Gagnon, qui n'existe plus maintenant.

Je ne sais pas ce qui s'est passé, qu'est-ce qu'il y avait de pas bon dans ce territoire pour qu'il soit détruit, mais je peux vous dire encore que moi, en tant que femme et en tant que mère, j'ai été touchée parce que j'avais mes enfants à élever et à éduquer.

La femme avait un grand rôle dans le territoire, non seulement pour l'éducation, mais pour veiller à tout. C'est elle qui veillait à l'administration dans la maison et l'éducation surtout; il fallait qu'elle transmette la tradition, par exemple, comme les menus travaux domestiques qu'on pouvait exécuter dans le territoire. Elle devait éduquer autant les garçons que les filles, par exemple sur la religion, parce

que c'était quelque chose qui était très important pour nous.

À cette époque c'était encore la langue... il fallait que la mère transmette cette langue. Dès le jeune âge ou le bas âge des enfants, il fallait leur apprendre la langue, parce que c'est de là qu'ils tirent toutes les connaissances dont ils se serviront dans l'avenir. Nous, dans notre langue, nous appelons les choses par l'observation que nous en avons faite, et il faut le retransmettre en tant que tel à l'enfant.

Autrefois il y avait un vocabulaire pour le territoire. Dans le territoire il fallait que la femme fasse tout ce dont la famille avait besoin: raquettes, mocassins, cuisine et tout. C'est elle qui veillait à tout ça. Il n'y avait aucun appareil pour aller plus vite, comme l'art moderne nous a apporté. Elle devait se débrouiller d'elle-même, et ce sont ses connaissances qu'elle transmettait à ses enfants.

Aussi, la femme avait une très grande importance au sein de la famille. L'Indien passait dix mois dans le territoire et passait deux mois au bord de la mer, ce qui fait que la majorité de leur temps se passait dans le territoire. Il fallait prévoir pour les dix mois,

c'est-à-dire que ça prenait quand même un grand sens de l'organisation pour pouvoir prévoir ces longues absences du bord de la mer.

Elle pratiquait toutes les professions; elle était éducatrice et elle était infirmière. Il fallait qu'elle veille à tout. La femme enseignait à ses enfants les travaux, la prière, parce qu'avant ça nous priions dans notre langue. Il fallait qu'elle enseigne à ses enfants la fierté de la culture, de la tradition, de ne pas se décourager, pour ne pas que la personne se sente humiliée. Il fallait être fier de sa race.

Moi, c'est ce que j'ai toujours cru, et j'ai toujours été convaincue que je devais être fière de ma race, de ma nation. Je ne me suis jamais sentie moindre parce que j'étais indienne. Je ne me suis jamais rangée de côté de par mes origines. C'était, disons, le principal devoir de la femme dans le territoire. Il fallait aussi démontrer une grande fierté de sa nature et il fallait respecter tous les gens. Il fallait respecter les enfants.

On enseignait exactement ce même respect à nos enfants que le Blanc appelle la politesse. Nous avions nos règles, nous aussi. Jamais on ne se traitait

de noms. On parlait entre nous, et nous avions un très grand respect des aînés. C'était notoire chez nous, le grand respect des aînés. Jamais on ne les dépréciait, parce que c'était eux, les porteurs de notre histoire, et nous avions tout à tirer d'eux; c'était eux qui transmettaient les connaissances. C'était, disons, la valeur de nos aînés.

Il y a un autre point que je voudrais ajouter. Chez les femmes, il y avait des plus vieilles que l'on appelait des sages-femmes, parce que nous n'avions pas de médecin dans le territoire, et il y avait des femmes qui possédaient ces connaissances-là. En français, on les appelle les sages-femmes, comme vous les appelez ici. Lorsque nous montions dans le territoire et qu'une femme était enceinte, il y avait toujours aux alentours une sage-femme pour la naissance de l'enfant. Tout était préparé. Nous vivions aux alentours, ensemble, c'est-à-dire pour porter secours à cette femme qui devait accoucher.

Moi, je connais cette situation parce que je suis passée par là. J'ai vécu dans le territoire et j'ai accouché d'un enfant qui a été mis au monde par une sage-femme. Cet enfant-là est encore en bonne santé

aujourd'hui.

Autrefois les femmes... et encore aujourd'hui, c'est la même chose. On en voit encore qui pratiquent l'éducation. C'est vrai que nos enfants sont scolarisés, mais on continue à transmettre l'éducation, c'est-à-dire la transmission des valeurs, des traditions. J'en ai vu et j'en vois encore qui continuent ce même enseignement, tel que cela était fait dans le passé.

Je crois que c'est très important pour nous de le sauvegarder. Il ne faut pas se décourager et ne pas nier nos traditions et nos valeurs, même dans la cuisine. Il ne faut absolument pas que nos enfants perdent ces valeurs et notre langue. Il faut absolument la conserver, que l'on puisse parler comme on parlait autrefois, ce que j'appelle la vraie langue montagnaise, et non pas emprunter ou échanger nos mots, ce qui est entièrement... sur les linguistes, pour modifier notre langage.

C'est une opinion personnelle que je donne. Je n'apprécie pas tellement cet exercice. Je préférerais que ma langue que j'ai gardée, la langue que j'ai retirée de mes parents, ce soit encore la seule et unique utilisée dans nos communautés. C'est l'importance

que j'accorde à notre langue, parce que je me dis que si cette langue disparaît, il va nous manquer quelque chose de primordial, de très important, et nous ne pourrons jamais plus nous reconnaître en tant qu'autochtones réels.

Prenez dans notre communauté, à Betsiamites, d'où je viens, il y avait des chanteurs au tambour. Leurs chansons, c'était leurs songes, ce qu'ils interprétaient. Vous pourriez peut-être les comparer à des chanteurs, maintenant, que vous connaissez. Ces chanteurs, disons, qui interprétaient leurs songes, interprétaient des songes de chasse ou d'animaux. C'était leur propre répertoire, je dirais.

Maintenant, de ces chanteurs-là, on n'en retrouve plus. On a perdu cela, parce qu'on n'a pas continué dans ce sens-là. On n'a pas fait de transmission. Je ne sais pas, est-ce qu'on était gêné de le transmettre, mais chez nous, à Betsiamites, il n'y en a plus. S'il y en a, c'est qu'ils empruntent le répertoire de l'autre, mais il n'y en a plus, je dirais, de vrais.

Moi, je dirais qu'une des préoccupations de la femme, disons, c'est la conservation de la tradition. Je connais le monde blanc, j'ai fréquenté des Blancs, j'ai même vécu quelques années chez des Blancs. Mais,

en tant qu'Indienne, j'ai encore gardé toutes les valeurs que l'on m'a inculquées et les traditions, et je peux très bien les transmettre aux enfants, ce que je fais, d'ailleurs. Mais on dirait qu'ils optent des fois pour la facilité, parce que bien entendu le Blanc offre la facilité. Tu n'as aucune difficulté à vivre à la manière blanche; tu as beaucoup de facilité.

Nous, notre façon de vivre... on se crée des difficultés, comme nous disaient les gens. Les gens se figuraient que nous vivions dans la misère, que nous vivions une vie de peine et de misère. Mais moi, j'ai vécu dans le territoire et je n'ai jamais eu l'impression que je souffrais ou qu'il me manquait quoi que ce soit. Je n'ai jamais connu ça dans le territoire. Je me contentais de ce que j'avais. La façon de tirer ma subsistance, pour moi, il n'y avait rien d'autre.

C'était le discours dont je voulais vous faire part. Moi aussi, je suis limitée dans le temps. Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

RENÉ SIMON: Maintenant, je vais laisser la parole à M. Daniel Vachon, de Uashat-Maliotenam.

DANIEL VACHON, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: (Traduit du montagnais) Je voudrais

vous saluer, les auditeurs et M. le Juge. Je les ai déjà rencontrés, c'est vrai, à Sept-Îles et je suis très content de les retrouver aujourd'hui.

J'ai passé une journée avec eux, avec le monsieur qui est assis près de moi. Je les connais. Je ne suis pas venu ici sans les reconnaître.

Je ne sais pas si on m'a laissé du temps pour vous faire part de tout ce que j'avais à vous dire; je ne sais pas si on m'en a laissé assez pour pouvoir tout vous dire ce que j'ai à vous dire.

Je vais un peu me démarquer de ce que mes prédécesseurs vous ont dit. C'est vrai qu'on a parlé du regret amer, disons, de la perte du territoire, de l'éducation que nous avons tirée de notre territoire, de l'enseignement que nous en avons tiré, de l'éducation de nos enfants, de ce qui se passait dans le territoire quand nous étions en route vers l'intérieur des terres, parce que dans le passé l'Indien était autonome, et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

L'Indien était autonome et il était fier; il était fier de ses valeurs, de ses traditions, de ses équipements, de son territoire. Il était heureux dans son territoire. Tout l'équipement de chasse dont

il avait besoin, c'était de sa propre fabrication. Il n'y avait rien de donné. Il n'y avait même pas d'argent qui lui était versé pour acheter de l'équipement. Il n'y avait aucune présence du gouvernement dans toutes les activités de l'Indien. Ils n'offraient même pas d'aide aux Indiens à cette époque-là. L'Indien était tellement fier de son autonomie. C'est pourquoi aujourd'hui vous allez voir qu'il a d'amers regrets de cette autonomie perdue.

Je vais remonter au début, lorsque le gouvernement est arrivé et qu'il a trompé, je dirais, l'Indien. Prenez moi, par exemple. À l'âge de 10 ans, j'étais dans le territoire. Je n'étais pas scolarisé. Je l'étais un peu lorsque nous redescendions Masteuhibe (PH), mais je me cachais de l'école. Disons que je faisais l'école buissonnière. Mes parents, bien entendu, veillaient sur moi et me demandaient si j'allais à l'école. Je répondais que oui, mais ce n'était pas le cas.

Quand ils ont vu que j'étais rébarbatif à cette scolarisation-là, ils m'ont dit qu'ils allaient m'amener dans le territoire et qu'ils allaient me donner leur propre enseignement. C'est comme ça que j'ai appris, et je me suis mis à aimer ça. Encore aujourd'hui, je n'ai

rien oublié de tout ce que j'y ai appris.

Nous étions tellement bien à cette époque-là que nous, en tant qu'autochtones, on a peut-être manqué un peu, je dirais, parce que la première fois que le gouvernement nous a approchés et qu'il nous a dit: "Je vais enseigner à vos enfants, je vais vous verser des allocations, je vais vous donner une habitation, vous allez recevoir de l'argent à tous les mois"... je parle ici de subventions; il peut y avoir l'allocation familiale, la pension de vieillesse, le BS. Tout ça n'existait pas anciennement. C'est ce qu'il a offert aux Indiens lorsqu'il s'est assis devant eux. C'est une façon de leur retirer leurs droits et leur autonomie.

Les Indiens ont réfléchi. Probablement que nous aurions dû répondre au gouvernement à cette époque-là: "Attend. On va réfléchir. Après réflexion, on pourra vous donner une réponse." On aurait pu mesurer la valeur de notre autonomie, de nos droits, mais il n'y avait pas de négociations dans ce temps-là.

Prenez par exemple nos grands-parents, nos pères et même nous, ils ont toujours maintenu le même point. C'est notre territoire. C'est notre territoire à nous. Encore aujourd'hui, nous répétons la même chose:

C'est notre territoire à nous. Nous avons des droits sur le territoire. Mais il n'y a rien d'écrit. Il n'y a rien sur papier.

C'est sûr qu'autrefois, l'Indien n'avait rien de tout cela. il n'avait pas de papiers. Moi, à mon premier mandat comme chef... et il y a un autre chef qui pourrait témoigner de la même chose que moi. Quand je parle de chef, je me réfère à Paul-Émile Fontaine. Nous nous échangions les mandats; celui qui gagnait devenait chef.

Mais il n'y avait rien. Le conseil de bande n'avait aucun pouvoir, je dirais, même pas d'administration. Maintenant les conseils de bande ont quand même une responsabilité administrative. Ils ont des employés, des consultants, ils ont des aviseurs, ils ont tout ce qu'il faut pour pouvoir mettre toutes les ententes sur papier. Maintenant, lorsque le conseil de bande s'en va à une table -- et la même chose pour le CAM -- je crois que les risques d'erreur sont beaucoup moindres parce que maintenant ils ont les outils pour pouvoir négocier, pour pouvoir en venir à des ententes.

Au début, à la première approche du gouvernement envers les autochtones, lorsqu'il a voulu

tromper les autochtones... "Je vais vous bâtir des écoles", qu'il leur disait, "je vais bâtir des pensionnats pour que vos enfants puissent être gardés." Il a jusqu'à empêché certains de monter dans le bois. "Vous allez être nourris même si vous ne montez pas dans le territoire", qu'il leur disait. Mais les enfants ont connu des difficultés, et ces difficultés sont devenues de plus en plus grandes. Et on n'a plus retrouvé personne pour nous aider.

Ils nous avaient dit aussi que nous allions avoir des habitations. Ces habitations, je crois qu'elles n'avaient pas très belle apparence au début des constructions. Je crois que nos maisons étaient beaucoup plus belles et beaucoup plus confortables lorsque nous les bâtissions nous-mêmes. Les premières maisons que nous avons eues du gouvernement, je dirais que c'était l'égal des chalets, parce que l'Indien, lui, était dans le territoire l'hiver, et donc ils bâtissaient des maisons sur le modèle de chalets, parce que l'Indien ne revenait au bord de la mer que pour les deux mois d'été.

C'est comme ça que nous avons commencé à reconnaître qu'il y avait des vices dans ce que le gouvernement nous avait promis. Il nous ramenait vers

le bord de la mer pour prendre nos enfants afin de les scolariser dans sa culture à lui. Si ça devait arriver aujourd'hui, ce que je vous raconte, s'ils étaient assis devant nous comme nous sommes assis aujourd'hui devant la Commission royale, s'il y avait eu des commissions royales à cette époque pour pouvoir nous venir en aide, je ne crois pas que le gouvernement aurait pu nous dire ou nous faire ces promesses-là. Mais on était non connaissants, on ne savait pas, on ne connaissait pas l'avenir. On ne pouvait absolument pas prévoir les difficultés que nous allions rencontrer dans le futur. C'est ce qui est toujours arrivé. L'Indien a toujours été trompé. Moi, c'est ma vision.

Mais il faudrait peut-être veiller à ce que l'on ne dise pas: "Moi, je ne veux rien savoir des négociations. J'ignore totalement les négociations." Il faudrait vider les questions. Comme le dit le CAM et les conseils de bande maintenant, il faudrait informer l'autochtone. C'est peut-être pour ça que nos différentes démarches prennent trop de temps à déclencher, parce que nos gens sont mal informés.

Il faudrait, disons, informer tous les gens de façon égale pour que tous aient la même information.

Si je vous ramène à ça, c'est parce qu'autrefois nous n'avions absolument rien de ça. Autrefois, le fonctionnaire venait et nous disait: "On va vous donner ci, on va vous apporter ça", et il n'y avait personne pour poser les questions ou essayer de dire autre chose.

Au point de vue de l'information, moi, je me dis qu'on pourrait encore aller plus loin, rentrer dans les détails. C'est vrai qu'il y a la télévision et les autres médias, mais on peut toujours en rajouter, on peut toujours en dire plus.

La fierté que l'autochtone avait de son territoire, des animaux, de la fourrure qu'il pouvait en tirer, si l'on compare cela à aujourd'hui, on ne peut pas recommencer cette vie-là. On ne peut pas tirer sa subsistance de cette ancienne coutume je dirais.

Depuis l'avènement des barrages, des écoles, depuis la destruction de la faune, ce que les chasseurs pouvaient soutirer du territoire, ça n'existe plus. Le troc de la fourrure, par exemple, cette ancienne coutume, aujourd'hui, il n'y a plus d'échange de fourrures contre de l'argent. Aujourd'hui, si vous avez 10 ou 20 peaux, on ne connaît plus la valeur parce qu'il y a de la fluctuation dans le prix de la fourrure. C'est ce qui

arrive, c'est ce que nous vivons aujourd'hui.

C'est sûr qu'on ne dira jamais: "Nous donnons ce territoire." J'ai souvent entendu des aînés lorsque j'étais chef, et je leur ai demandé: "Qu'est-ce qu'on va faire avec le territoire? Comment est-ce qu'on va procéder?" Ils me répondaient, les aînés -- et aujourd'hui, ils répètent encore la même chose -- "Allez vous asseoir à cette table, mais faites attention. Ne vendez pas le territoire, ne donnez pas les droits."

Moi, je n'ai jamais dit "Donnons nos droits", mais je dis qu'on devrait trouver une voie, comme disaient les aînés, trouver une voie pour nos générations futures, peu importe, pour que dans 100 ans ou dans 200 ans ils puissent eux aussi à continuer à dialoguer autour d'une même table, que s'il y a quelque chose qui leur déplaît dans cette négociation ils puissent rappeler la table pour pouvoir discuter à nouveau les choses qui leur déplaisent. Il faudrait aussi essayer d'éviter d'écrire que les droits sont éteints, donner à la personne la possibilité de pouvoir tirer sa subsistance de sa tradition si elle le veut, c'est-à-dire garder son autonomie.

Nous parlons ici d'un grand territoire, tel que le disaient les anciens. Un territoire pourrait

très bien suffire pour élever une famille. Et même s'il ne devait pas le faire par la chasse, lui pourrait trouver des moyens pour pouvoir tirer sa subsistance à partir de moyens, par exemple, tels que pourvoiries et ainsi de suite, qu'on puisse lui donner la chance de pouvoir veiller et subsister à la vie de sa famille.

Je crois que ce serait les moyens qu'il nous faudrait rechercher. Comme je le dis aujourd'hui, c'est notre territoire, c'est mon territoire, mais tout ce que je vois aujourd'hui, c'est de la destruction, c'est du gaspillage, ce sont des rivières qui sont harnachées. Il y a des concessions forestières, et des kilomètres de territoire sont détruits.

Je continue à dire que c'est mon territoire et je suis comme un spectateur, je regarde. Moi, je prétends que quelqu'un qui dit "C'est mon territoire" devrait pouvoir défendre son territoire tel qu'il l'entend.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté.

RENÉ SIMON: J'inviterais maintenant M^lle^ Suzie Basile, Atikamekw, à venir donner sa vision des choses en tant que jeune.

SUZIE BASILE, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: Niaut.

Bonjour, mesdames et messieurs.

Chez nous, à Weymontachie, les jeunes représentent plus de 65 pour cent de la population. Notre population a doublé en 20 ans. Alors pour nous, c'est évident que c'est important de sauvegarder l'identité autochtone tout en favorisant une éducation selon nos besoins. Pour ce faire, nous avons besoin des aînés, que nous considérons comme faisant partie intégrante de notre vie et non seulement comme des gardiens ou des sauveteurs de la culture autochtone.

Les communautés ont besoin de nos connaissances et de nos ressources pour la sauvegarde des activités et des valeurs propres aux Atikamekw, que je ne considère pas comme traditionnelles, parce que pour nous elles sont actuelles. Nous ne voulons plus être confinés dans des réserves de deux kilomètres carrés. Nous voulons combattre les multiples problèmes sociaux que l'on retrouve dans les communautés. Pour ce faire, il nous faut être autonomes et pouvoir nous développer nous-mêmes.

Avec l'exploitation intensive des

ressources naturelles du Kitaskinau (PH) comment survivre? Nous voulons participer à un développement durable. Ce développement serait pour les communautés et les territoires, fait par les Atikamekw, pour les Atikamekw.

Je peux vous traduire ce développement par une autonomie perdue que nous voulons retrouver et qui nécessite, bien sûr, une assise territoriale. Le manque d'emplois dans les communautés favorise l'exode des jeunes vers les villes, et dans les villes la situation n'est pas rose; nous sommes victimes de discrimination trop souvent à cause de l'ignorance des gens.

Comme solution, il serait idéal d'avoir accès à des programmes d'emplois pour les communautés et également des programmes transitoires pour les décrocheurs, qui est un gros problème chez nous. Nous réclamons également la décentralisation de pouvoirs du fédéral aux communautés en matière de développement économique, d'éducation, de problèmes sociaux, d'aménagement du territoire, ce qui créerait beaucoup d'emplois.

En gros, c'est le message que je venais vous apporter. Merci.

RENÉ SIMON: J'inviterais maintenant

comme dernière personne ressource M. Serge McKenzie, un Montagnais de Schefferville.

SERGE McKENZIE, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: (Traduit du montagnais - aucune traduction disponible pour le premier paragraphe) ... accepter l'invitation du Conseil Atikamekw. Je vais me référer ici au mémoire. J'ai été heureux de pouvoir, disons, faire partie de la démarche et de pouvoir apporter la parole des jeunes et de voir maintenant que finalement on implique les jeunes dans nos négociations.

Je vais être bref dans mon discours. Je vais vous faire le récit un peu de ma jeunesse. Je vous dirais lorsque je me réfère aux gens de ma communauté, partout... j'ai monté dans le territoire avec eux. Je connais Pierre, qui vient de Schefferville, Mesnabeo (PH), Nabessis (PH), Mesnabeo (PH), Mathieu André. Moi, étant jeune, j'ai fréquenté ces aînés sur le territoire de Schefferville et j'ai beaucoup parlé avec eux pour avoir plus de connaissances de leur vie, de leurs antécédents, je dirais, parce que je crois que c'est de la connaissance que nous allons tirer notre force et c'est de là que nous bâtirons notre identité... moi, en tant qu'autochtone.

Je suis arrivé dans la mentalité blanche

parce que j'ai dû être scolarisé, moi aussi. C'est de cette façon-là que j'ai pu apprendre la façon de fonctionner du Blanc. Après avoir passé dix ans parmi les Blancs, j'ai commencé à comprendre leur situation, à quoi ils tenaient, les choses les plus importantes auxquelles ils tenaient. Mais il faudrait aussi que le Blanc fasse sa part et qu'il comprenne la situation.

J'ai joué, j'ai pratiqué des sports, j'ai participé à toutes les activités dans toute la vie sociale des réserves. C'est comme ça que j'ai appris, tout autant du monde autochtone que chez les Blancs.

Si je regarde l'ensemble de ces connaissances, la défense que les aînés font du territoire, moi, je suis entièrement d'accord avec cela parce que, comme je vous disais, c'est de là que je tire ma force. Comme Mehoelo (PH) disait, nous sommes les premiers de cette terre, nos connaissances sont là, nous avons tiré notre subsistance de là.

Moi, j'étais à même de voir... je n'ai pas tout vu les détails, mais après les avoir accompagnés dans le territoire j'ai vu de mes yeux. j'ai accompagné mes parents. Encore aujourd'hui mes parents pratiquent les activités traditionnelles et continuent à m'apprendre,

et c'est de là aussi que j'apprends encore ma langue.

Je suis en train de me bâtir en vue d'une autonomie future. Sur les connaissances, je dirais, de la tradition... je crois que c'est sur cette connaissance que nous, la jeune génération, nous allons pouvoir nous appuyer pour pouvoir nous faire un meilleur chemin. Lorsqu'on se réfère au territoire, c'est de là que partiront nos connaissances sur l'autonomie envers les nôtres, nos proches.

Une autre chose, lorsque nous voulons sauvegarder notre tradition, notre culture... aujourd'hui, je m'adresse à vous dans ma langue maternelle et j'en suis très fier, parce qu'aujourd'hui c'est seulement de là que je tire ma force. Les jeunes devront aussi penser comme moi, pour pouvoir tout au moins conserver leur langue, parce qu'on tire tout de notre langue. Lorsque tu possèdes ta langue maternelle, c'est à partir de tes origines que tu construis ta voie.

La langue montagnaise, les chansons montagnaises... comme le disait M^me^ St-Onge, nos chants montagnais, aujourd'hui ces chants semblent vouloir disparaître. Mais dans les songes que l'on interprète ou dans les nouvelles chansons que vous avez pu entendre,

nous faisons encore référence à notre territoire, aux événements ou la vie dans nos réserves. Je dirais que ce sont nos songes du présent que nous continuons à interpréter.

À partir de là, je crois que vous devez être conscients que nous continuerons d'exister en tant que tels. Il y a plusieurs jeunes qui disent: "Nous rencontrons des problèmes. S'il vous plaît, venez-nous en aide." C'est de là que je crois que nous allons retrouver notre voie, en conservant ces mêmes traditions, ces mêmes coutumes.

Si l'on se réfère aux négociations, je crois que nous allons pouvoir nous développer pour pouvoir sauvegarder notre nation. Moi, je crois aujourd'hui -- et tous les jeunes, je crois, partagent mon opinion -- que lorsque l'on parle de droit autochtone qui devraient être dans la Constitution canadienne, comme la Commission le disait, il est déjà inscrit dans la Constitution, ce que l'on appelle le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Cela a toujours été, mais ils n'ont jamais voulu le reconnaître.

Même si les ministres, le premier ministre et tous les autres premiers ministres ne veulent

pas y croire, il faudra tôt ou tard qu'ils y viennent, parce que ça fait des années que nous essayons de nous faire voir en tant qu'autochtones, que nous essayons de faire valoir nos droits. Pourquoi ça ne pourrait pas être inscrit sur cette fameuse constitution? C'est de là que nous allons tirer notre autonomie et que nous allons pouvoir nous gouverner.

De ces principes... il est dit qu'un gouvernement sans territoire n'a aucune valeur. Si nous nous référons à la théorie de l'enclave, il faudra maintenant s'étendre un peu plus largement. Si on maintient le principe de la théorie de l'enclave, on ne sera jamais fort pour parvenir à se faire valoir sur notre territoire.

Si nous nous référons au développement économique, de nos jours, ça fait pitié dans les réserves, vous me direz. Il y a plus de jeunes chômeurs que de jeunes qui travaillent. Moi, ce qui m'effraie un peu lorsque je regarde le développement économique et la situation des jeunes, c'est que si le développement économique ne se développe pas autant que les naissances se développent... je me dis que c'est parallèle, et je ne crois pas qu'à la fin des négociations... je ne crois pas

que le taux de croissance soit l'équivalent du développement, même à la fin des négociations. Je crois que c'est un travail de longue haleine.

Mais si nos droits sont reconnus, si nous avons un territoire, je crois que nous pouvons déjà dire que notre développement est assuré. Les jeunes générations s'en viennent. Dans quelques années il faudra qu'eux aussi puissent en tirer une fierté et maintenir leur culture, et faire la démonstration qu'ils sont d'une culture différente et qu'ils ont d'autres traditions.

Merci beaucoup.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors je pense que cela conclut la première partie de la présentation que le Conseil des Atikamekw et des Montagnais avait à faire largement sur la relation avec le territoire et l'importance du territoire.

Nous allons suspendre l'audition pour 15 minutes et nous reprendrons vers 11 h 10.

Merci.

--- Courte suspension à 10 h 55

--- Reprise à 11 h 15

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: La Commission royale sur les peuples autochtones au Canada

reprend l'audience avec la présentation du Conseil des Atikamekw et des Montagnais.

JACQUES KURTNESS, négociateur, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: Merci, Monsieur le Juge Dussault et Madame Robinson.

Au début de la deuxième partie, qui touche comme tel les résultats de la négociation et les éléments qui ont été apportés par les différents gouvernements comme solution à la question autochtone, que ce soit sur le territoire, que ce soit sur l'autonomie gouvernementale ou sur le développement économique, nous avons cru bon, au niveau du Conseil Atikamekw-Montagnais, de vous présenter un peu l'état de la question sur le territoire en termes de développement, qui, comme les aînés vous l'ont mentionné, s'est fait relativement indépendamment de notre contrôle.

Pour ce faire, j'invite notre directeur de recherche au Conseil Atikamekw-Montagnais, M. Denis Brassard, à vous en faire une succincte élaboration.

DENIS BRASSARD, directeur de recherche, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: Le but de la présentation, c'est de démontrer à quel point le territoire ancestral des Atikamekw et des Montagnais a été occupé

et utilisé au cours des années, réduisant ainsi les possibilités pour les autochtones de maintenir leurs activités traditionnelles et de se développer comme toute société doit se faire.

Le premier acétate concerne le territoire aperçu de façon globale. Peut-être que si on baissait la lumière on pourrait voir davantage en arrière.

Le territoire couvre une superficie d'environ 700 000 kilomètres carrés. Nous avons illustré sur l'acétate en vert les principales rivières qui ont été utilisées par les Atikamekw et les Montagnais pour se déplacer sur le territoire. Les triangles orange et bleu foncé illustrent la localisation des 12 communautés atikamekw et montagnaises.

Du côté du territoire atikamekw, pour commencer, c'est un territoire qui est évalué à environ 62 000 kilomètres carrés et qui est délimité par cette ligne extérieure. On voit ici la ligne représentant la limite décrite dans la Proclamation royale de 1763 et ici la limite de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, donc qui empiète sur le territoire traditionnel des Atikamekw. La partie hachurée représente la réserve

à castor qui a été reconnue aux trois communautés atikamekw.

Si on examine au niveau de l'occupation non autochtone toutes les activités ou les occupations territoriales pour des fins récréatives, on peut voir que c'est un territoire qui a été extrêmement utilisé et occupé au cours des dernières décennies. Sur cet acétate on peut y voir plus précisément des ZECs (PH) qui totalisent quelque 7 900 kilomètres carrés, des pourvoiries à droits exclusifs, en foncé, totalisant environ 5 000 kilomètres carrés, des réserves fauniques, en hachuré sur l'acétate, totalisant 3 000 kilomètres carrés, et la villégiature, qui n'est pas illustrée mais qui est fort importante, notamment une portion qui est illégale.

Au niveau de l'exploitation forestière, on peut remarquer également que presque l'entièreté du territoire est occupée sous une tenure ou une autre par différentes industries forestières. Cette carte-là représente la situation du temps des concessions forestières; donc elle date d'au moins 10 ans. On n'a pas fait le transfert pour les CAEFs, les contrats d'aménagement et d'exploitation forestière.

Les symboles qui sont représentés sont,

d'abord, les forêts privées, en hachuré -- on ne les voit pas très bien -- qui sont situées ici et là, ces blocs, qui représentent plusieurs centaines de kilomètres carrés. Il y a la forêt domaniale, qui est représentée par le hachuré vertical ici, donc forêt publique. Les autres symboles concernent les concessions forestières elles-mêmes. Alors vous pouvez voir qu'il n'y a pas beaucoup de place pour les activités autochtones, qu'elles soient forestières ou autres Le territoire est presque entièrement recouvert par cette tenure forestière.

Si, maintenant, pour le simple exercice d'examiner, si on superpose ces exploitations, alors on réalise à toutes fins pratiques que tout le territoire est occupé pour une utilisation industrielle, récréative ou commerciale; que les endroits qui sont riches en ressources sont à peu près inexistants. Alors il y a des droits qui ont été concédés -- qui ont été concédés, bien sûr, aux non-autochtones -- et qui recouvrent presque tout le territoire traditionnel des Atikamekw, sans compter que bien sûr on pourrait ajouter des éléments, comme je parlais tout à l'heure, de villégiature et d'aménagements hydro-électriques, par exemple.

Du côté du territoire montagnais, qu'on

aperçoit ici, la ligne extérieure noire délimite ce territoire, dont 150 000 kilomètres carrés est situé au Labrador. Ici, à la ligne droite, on retrouve la limite de la Proclamation royale de 1763. En hachuré ce sont les réserves à castor qui ont été reconnues aux Montagnais pour l'exclusivité du piégeage.

Un phénomène un peu différent du côté montagnais, c'est le découpage administratif, soit la municipalisation des terres. Alors la limite jaune ici, très jaune, délimite les principales municipalités que l'on retrouve bien sûr autour du Lac-Saint-Jean principalement et le long de la Côte-Nord, avec la municipalité de Caniaspiscau au milieu. Les réserves indiennes montagnaises sont identifiées par un triangle bleu foncé.

Au niveau de l'exploitation récréative, on a identifié un certain nombre d'éléments; par exemple, des ZECs (PH) qui totalisent environ 12 500 kilomètres carrés, des pourvoiries à droits exclusifs totalisant environ 12 700 kilomètres carrés, des réserves écologiques d'environ 900 kilomètres carrés, la villégiature, qu'on évalue à environ 8 600 occupations légales, et on sait bien sûr qu'il y a une portion additionnelle qui est

illégale sur le territoire.

Du côté de l'exploitation forestière, on peut y voir en vert foncé des forêts privées, les forêts domaniales sont en hachuré vertical et les concessions forestières, ou les CAEFs, sont le vert pâle; du vert foncé, il y en a ici plus précisément et autour du Lac-Saint-Jean. La forêt domaniale s'étend, bien sûr, sur toute la portion de la Côte-Nord. Elle n'est pas exploitée actuellement mais elle peut le devenir si le marché le prévoit. Ça concerne des milliers de kilomètres carrés, bien sûr.

Un phénomène qui vaut la peine d'être remarqué également -- je n'ai pas utilisé de couleurs ici -- c'est par rapport au territoire revendiqué par les Montagnais, qui est la ligne pleine noire, et la limite de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Convention de la Baie James et du Nord-Est québécois. Alors on voit ici une portion importante de terres qui ont fait l'objet de la Convention de la Baie James et qui font partie quand même du territoire traditionnel des Montagnais; il y en a une portion importante ici, au nord de Mashteuiash, un peu au nord de Betsiamites, et beaucoup, beaucoup autour de Matimékosh, Schefferville.

Alors si on fait le même exercice un peu

de compilation ou de superposition que tout à l'heure -- c'est assez difficile de faire correspondre les lignes étroitement; ce n'est pas tout à fait exact -- ce que je veux simplement illustrer, c'est que toute la partie autour de Mashteuiash, la haute Côte-Nord, jusqu'aux environs de Uashat-Maliotenam, Sept-Îles, c'est une partie de territoire qui est excessivement densément occupée et utilisée par des non-autochtones, où des droits fonciers, des droits d'exploitation forestière, d'exploitation faunique ont été concédés et où les activités traditionnelles et les possibilités de développement autochtone sont quand même très limitées.

Sur la moyenne et basse Côte-Nord, on voit qu'il y a quand même des possibilités de développement étant donné le peu d'occupation et d'utilisation non autochtone dans cette partie du territoire.

Voilà.

JACQUES KURTNESS: Le but de cet exercice n'était pas à des fins masochistes, mais c'était pour montrer un peu dans quel cadre nous négocions. Vous avez jusqu'à date une idée de quelle était la situation territoriale du temps des aînés qui vous ont parlé tantôt et vous avez la situation actuelle de l'utilisation du

territoire.

Maintenant, nous allons passer comme tel à la négociation et les différents éléments de cette négociation-là, comme je vous disais, en ce qui concerne le territoire et les activités traditionnelles, l'autonomie gouvernementale et le développement socio-économique. Pour ce faire, je vais faire appel à mon collègue Jacques Picard pour vous parler du territoire et des activités traditionnelles.

JACQUES PICARD, négociateur-adjoint (partie montagnaise), Conseil des Atikamekw et des Montagnais: Bonjour. Je suis le collègue de M. Jacques Kurtness, adjoint aux négociations pour la partie montagnaise à la table centrale de négociation. Je vais maintenant vous entretenir un peu de ce qu'il y a comme éléments de négociation, et entre autres les principaux thèmes qu'on a abordés à date dans cette négociation. Les thèmes ont été le territoire, l'autonomie gouvernementale et le développement économique. Ce sont les trois éléments sur lesquels on va vous entretenir dans les minutes qui vont suivre.

Pour ce faire, il faut faire abstraction de deux éléments majeurs dans cette négociation. C'est

qu'on n'a pas encore abordé les quantums de territoire ou de développement économique et on n'a pas encore abordé non plus les grandeurs des indemnités qui seront à confirmer ou à convenir entre les trois parties.

Aussi, l'exercice qui a été fait au cours de l'année a été un exercice exploratoire des trois parties. On a essayé d'établir les principes qui guideront l'entente de principe à venir, les éléments qui seraient susceptibles de convenir à toutes les parties.

Dans cette partie de ma présentation je vais vous énumérer les principes autochtones sur le territoire. Je vais faire rapidement parce que le temps court. Pour ce faire je vais juste vous énoncer les titres des principes sans élaborer là-dessus et je vous référerai au document qu'on a mis en disposition ici, à la Commission.

Le premier principe qui a guidé les travaux exploratoires de la table centrale sur le territoire, c'est la reconnaissance essentielle de l'identité autochtone du territoire. Ce principe est que les autochtones ont toujours donné une identité autochtone au territoire. Il y a aussi les changements historiques qui ont influencé le rapport que les autochtones avaient

avec le territoire et qui a toujours perduré dans le temps; l'identité autochtone du territoire est toujours présente.

Le deuxième principe, c'est l'affirmation des droits et compétences autochtones sur le territoire. Cette affirmation se traduit par une coexistence équitable entre autochtones et allochtones. Il ne faut pas que les autochtones soient intégrés dans la façon de voir des Blancs. Cette affirmation implique que les autochtones détiennent un pouvoir décisionnel sur le développement et qu'ils aient des redevances sur l'exploitation des ressources. Cette affirmation des droits et compétences doit se faire dans une entente politique.

Le troisième principe, c'est la libre circulation et le libre accès aux ressources liées aux activités traditionnelles. Ce principe se traduit par la libre circulation sur le territoire qui s'étend à l'ensemble du territoire revendiqué et qui fait abstraction des affectations territoriales des gouvernements. Ce principe n'est pas restreint par des modalités de prélèvement des ressources, respecte le principe de conservation des ressources.

Le quatrième principe qui a guidé,

toujours, la table territoire et activités, c'est la conception plus large des activités traditionnelles. La définition des activités traditionnelles ne doit pas se résumer uniquement à la subsistance mais elle doit être étendue au culturel, à l'économique, au social et au spirituel. Aussi, il faut reconnaître qu'il n'y a pas seulement des trappeurs mais que tous les utilisateurs autochtones du territoire doivent être reconnus. Il faut aussi mettre de l'avant le principe de l'approche qualitative au territoire. Cela se traduit par une approche qualitative qui doit servir à choisir les terres qui appartiendront aux autochtones. Cette approche qualitative doit démontrer la dynamique de l'occupation et de l'utilisation du territoire pour les autochtones, et on a du revers de la main repoussé l'approche quantitative qui est proposée par les deux gouvernements car elle fige cette dynamique en créant des terres aux limites artificielles et qui ne correspondent pas aux façons de voir des autochtones.

Le dernier est que la qualité du territoire doit être assuré par un développement durable. D'ailleurs, quelques aînés l'ont souligné dans leur présentation. Le développement durable du territoire ne

peut se faire que par une gestion intégrée des ressources, c'est-à-dire qu'on doit tenir compte et respecter toutes les ressources et tous les utilisateurs qu'on retrouve sur le territoire.

Enfin, je vais vous ramener aux hypothèses de travail qui ont été dégagées au cours des six mois de travail exploratoire qu'on a fait à la table centrale.

Pour ce faire, André, est-ce que tu pourrais faire la projection de la cartographie de la réserve Pomwe (PH).

On a essayé de faire une représentation graphique de ces travaux-là. Je vais passer très rapidement. C'est une représentation graphique. On n'a pas voulu cartographier directement sur le territoire parce que c'était un travail exploratoire, comme je le disais, et il n'a pas encore l'aval des communautés; aussi, c'est pour ne pas se faire reprocher par les communautés qu'on prenait les devants sans consulter et avoir l'approbation des communautés.

Ce qu'on voit au bas, en bleu, en violet, ce sont les réserves actuelles. Aussi, au centre, ce qu'on voit, ce sont des sites autochtones, ou les lieux de

rassemblement, ou encore des anciens postes de traite et aussi des sites de sépulture. Ce qu'on voit en hachuré, ce sont des territoires de pratique des activités traditionnelles.

Le premier élément exploratoire qui est ressorti, c'est qu'on a abordé les terres en pleine propriété. Ces terres de pleine propriété se résument par l'agrandissement des réserves actuelles, soit des terres contiguës aux réserves actuelles ou possiblement des réserves ou des territoires qu'on pourrait retrouver en dehors, non contigus aux réserves actuelles. Ces terres deviendraient des terres de pleine propriété, et il y aurait la possibilité d'avoir la propriété du tréfonds et du fond.

Le gouvernement du Québec nous dit qu'on a seulement la nue propriété et que seulement des autochtones peuvent y demeurer. Par contre il faut percevoir aussi qu'il va y avoir des tiers aussi qui vont être englobés dans l'agrandissement des réserves.

Les cours d'eau qui seront dans ces territoires agrandis seront d'usage prioritaire aux autochtones mais ne seront pas la propriété des autochtones. Il faudra convenir des modalités avec les

tiers qui seront englobés par l'agrandissement de ces territoires-là.

Ça, c'est la première partie des terres, première catégorie de terres, si on peut dire, terres de pleine propriété. C'est l'agrandissement des réserves, ce sont des terres qui sont de nue propriété. Ces terres seront transférées au gouvernement du Québec et par la suite cédées aux autochtones.

La deuxième partie, c'est les terres de conservation. On a entendu par "terres de conservation" que ce sont des terres qui seraient pour les futures générations. Elles seraient autant pour les générations allochtones qu'autochtones. Les conventions auraient une durée de 50 ans et seraient révisées à tous les cinq ans. Par contre, sur ces terres, il n'y aurait aucun développement majeur. Les activités traditionnelles de chasse et pêche seraient prioritaires et uniquement aux autochtones. À ce moment-là, des activités de recherche ou éducatives pourraient s'y faire.

C'est un peu le pendant des parc ou de ce qu'on appelle les réserves écologiques, mais beaucoup plus en fonction des futures générations. On a déjà des choses similaires, entre autres l'archipel de Mingan et

le futur parc marin du Saguenay.

Donc je vous rappelle qu'il n'y aura pas de développement majeur sur ces territoires-là, les activités traditionnelles seront prioritaires et exclusives aux autochtones, et ces terres auraient une entente de 50 ans mais révisable à tous les cinq ans.

La troisième catégorie de terres qu'on a pu élaborer au travail exploratoire qu'on a fait, c'est les terres d'exploitation et d'usages multiples. L'exploitation des activités traditionnelles des autochtones est prioritaire et, entre autres, est étendue aux allochtones dans ce territoire-là. Il y aurait des droits d'usage exclusifs de piégeage et des droits définis de chasse aux autochtones et possiblement pourraient être engendrés par la révision du statut des réserves à castor que l'on connaît actuellement.

Pour faire la gestion de ce territoire-là, il faudrait se baser sur un code synthèse à élaborer entre les parties, c'est-à-dire les codes d'éthique ou les codes de pratique des allochtones versus les codes de pratique et de chasse des autochtones, pour faire ce qu'on appelle un code synthèse de pratique qui gérerait, qui réglementerait ce territoire-là. À ce

moment-là il faudrait revoir ou refaire les règles d'harmonisation entre les lois fédérales et provinciales versus les codes de pratique des autochtones.

C'est bien un territoire d'exploitation et d'usages multiples. Donc on ne restreint pas la pratique d'activités traditionnelles des autochtones, mais il faut le réglementer dans un code synthèse qui harmoniserait les différentes activités sur ce territoire-là. Il y aurait des activités industrielles qui pourraient se faire mais il y aurait toujours la possibilité que les autochtones aient leur mot à dire dans l'autorisation de ces développements qu'il y aurait sur ce territoire.

L'autre catégorie de terres qu'on a voulu aborder et qu'on a soulevée auprès des gouvernement, c'est les sites autochtones. D'ailleurs, dans la présentation de la première partie, les aînés ont souvent fait la remarque qu'il y avait des sites autochtones, c'est-à-dire des sites de rencontre ou des lieux de rassemblement ou des lieux historiques ou même des cimetières. Donc ces sites-là devraient être de gestion et juridiction autochtones. Ils deviendraient des sites historiques et culturels pour les autochtones; donc

patrimoine autochtone.

Enfin, on vous donne le portrait global de ce que pourrait avoir l'air une entente territoriale. Dans une première hypothèse, nous avons les réserves, les terres de pleine propriété, avec leurs agrandissements, soit contigus ou non contigus aux réserves actuelles, on a les sites autochtones, on a les territoires de conservation, et le pourtour en brun, ce sont les territoires d'usages multiples, d'exploitations multiples.

Pour ce faire nous avons besoin de voir aussi un régime de développement des projets sur cesdits territoires. Donc il faudrait ajuster les deux régimes, provincial et fédéral, afin que les autochtones aient une réelle influence sur le processus d'évaluation ou d'autorisation des projets.

Enfin, la dernière problématique actuelle du territoire qui serait toujours là après l'entente, c'est le problème de chevauchement territorial, c'est-à-dire avec les Conventions de la Baie James et du Nord-Est québécois et aussi le problème de chevauchement avec Terre-Neuve. La province est prête à régler les chevauchements qui ont été faits avant la signature de

l'entente-cadre ou les problèmes de chevauchement créés après la signature de l'entendre-cadre. Donc on essaie de voir les possibilités de règlement, de compromis avec les territoires conventionnés et avec le territoire de Terre-Neuve, parce que le territoire montagnais couvre les deux conventions et celui du Labrador.

C'est ce qui fait un peu le résumé des travaux qui ont eu lieu ces derniers temps à la table centrale de négociation en ce qui concerne le territoire et les activités traditionnelles.

Je vous remercie et je cède la parole à M^me^ Anne St-Onge.

JACQUES KURTNESS: Merci, Jack,

Avant de donner la parole à M^me^ St-Onge, il est important à ce moment-ci de préciser que sur l'agrandissement des réserves, sur les territoires pour les générations futures et les territoires à utilisations multiples, les types de juridiction vont varier en fonction de ces territoires-là, comme le développement économique va varier en fonction de ces territoires-là.

M^me^ St-Onge va vous donner d'autres éléments de ce système nerveux autochtone qui va se refléter sur le territoire, nous l'imaginons, suite aux

négociations.

ANNE ST-ONGE, Conseil des Atikamekw et des Montagnais: Merci beaucoup.

Bonjour, Monsieur le Juge. Ma présentation va se faire selon le même schéma que celui du territoire; c'est-à-dire, dans un premier temps, on parle de principes autochtones qui ont guidé nos travaux lors des six derniers mois, entre autres, de la phase exploratoire et, dans un deuxième temps, on parle des hypothèses de travail qui sont le résultat de ces six mois de travaux.

En ce qui touche les principes autochtones, ce sont des principes que les populations montagnaises et atikamekw ont mis de l'avant lors de certaines consultations qui ont été faites. On retrouve six principes.

Un des tout premiers principes, qui est fondamental, c'est que toute forme d'autonomie gouvernementale doit reposer sur des droits territoriaux. Je pense que la démonstration a été faite ce matin par les personnes âgées que le territoire est fondamental; c'est notre source de vie. Donc toute forme d'autonomie doit essentiellement reposer là-dessus.

On dit également que l'autonomie gouvernementale est un droit inhérent et devrait être protégé constitutionnellement. C'est un élément qui va encore être à discuter.

En troisième lieu on dit que l'exercice du droit doit nous donner des pouvoirs mais dans le respect des valeurs montagnaises. Ceci est encore un élément fondamental pour nos populations.

On compte également sur la bonne foi des parties en présence, au niveau autochtone -- cela va de soi -- mais également au niveau des gouvernements, des représentants des gouvernements fédéral et provincial, qui devrait aller de soi également.

On parle également d'un gouvernement local. Quand on parle d'autonomie gouvernementale, on parle de gouvernement local. Ces gouvernements doivent guider toute forme d'autonomie gouvernementale, et c'est la base de notre revendication. Cependant, il peut y avoir des regroupements à un niveau régional ou national selon la bonne volonté ou selon les nécessités des problématiques qu'on peut rencontrer dans l'avenir. Ceci est laissé au choix des populations et des gouvernements locaux.

On parle également de la nécessité

d'établir une constitution montagnaise et atikamekw afin de régir tout ce qui va toucher à ces gouvernements-là.

Je ne peux pas élaborer sur tous les principes; on m'a dit qu'il faut limiter le temps le plus possible. En bonne technicienne, je vais essayer de le faire.

Quand on parle d'hypothèses de travail, il y a quatre grands thèmes qui sont ressortis. Entre autres, au niveau des fondements, il y a trois propositions à cet effet. Au niveau de la démarche qui devrait mener à l'acquisition de l'autonomie gouvernementale, on retrouve quatre propositions. On parle également des pouvoirs; on retrouve 13 propositions à cet effet. Également, au niveau des caractéristiques générales des gouvernements autonomes, on retrouve cinq propositions. Je vais essayer de vous faire quelque chose de très court.

Au niveau des fondements, il est certain que pour les nations atikamekw et montagnaises, on parle tout le temps de droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. C'est inscrit dans nos hypothèses de travail. Il faut maintenant le faire reconnaître au niveau des gouvernements.

Pour ce qui est des gouvernements fédéral et provincial, le contexte constitutionnel actuel délimite l'autonomie gouvernementale dans le cadre d'ententes spécifiques avec ces gouvernements. C'est une contrainte avec laquelle il va falloir aussi travailler. Il serait possible cependant pour les nations atikamekw et montagnaises de bénéficier de futures modifications constitutionnelles qui seraient favorables aux peuples autochtones et également profiter des déclarations internationales relatives aux peuples autochtones qui pourraient être ratifiées par le Canada.

En ce qui touche la démarche vers l'autonomie gouvernementale, l'importance est mise sur toute l'importance qui doit guider notre travail... c'est que la démarche vers l'autonomie gouvernementale se fait toujours en parallèle avec la revendication territoriale globale. Cependant il y a quand même des accrochage, je dirais. Entre autres, on nous dit qu'il n'y a pas de protection constitutionnelle de l'entente sur l'autonomie. Les législations sur l'autonomie adoptées par les gouvernements fédéral et provincial sont distinctes de législations sur la revendication territoriale.

Il faut également prévoir que l'exercice de pouvoirs par les gouvernements autonome montagnais et atikamekw se fera de façon progressive selon la volonté et la capacité de chaque communauté et toujours dans le respect des volontés des populations. On dit également que les lois d'application générale et la Loi sur les Indiens continueront de s'appliquer jusqu'à l'adoption de lois particulières donnant effet aux ententes.

En ce qui touche les pouvoirs de gouvernements autonomes, on parlait tout à l'heure des territoires de pleine propriété et des territoires à l'extérieur des territoires de pleine propriété également. On parle de pouvoirs des gouvernements autonomes à l'intérieur de ces territoires de pleine propriété -- ces pouvoirs seront à définir par les gouvernements autonomes -- et également, sur l'ensemble des personnes qui vont résider sur ces territoires de pleine propriété.

On parle cependant aussi de droits qui seront à définir sur les territoires à l'extérieur des terres de pleine propriété; je me réfère un peu à la présentation de M. Picard tout à l'heure. On parle entre autres d'activités exercées par les Atikamekw et les Montagnais sur ces territoires à l'extérieur des terres

de pleine propriété.

Mais on parle aussi de collaboration avec les autres structures politiques sur les territoire qu'il va falloir mettre en place ou à tout le moins penser à mettre en place dans le bon vouloir de chacune des parties, selon notre bon coeur comme disait M. Mallec ce matin. On parle également des pouvoirs qui permettront aux Atikamekw et Montagnais de protéger et de promouvoir leur mode de vie -- ceci est extrêmement important -- promouvoir et protéger leur identité culturelle mais aussi s'assurer un développement spirituel, social et économique.

Si on parle de pouvoirs, il y a toute une liste de pouvoirs selon les domaines qui peuvent être exercés. Je pourrais simplement dire qu'il y a des domaines au niveau des services à la personne, par exemple services sociaux et de santé; on parle de ressources également, gestion de ces terres de pleine propriété; on parle de domaines au niveau de la spécificité autochtone; on parle de langue, de culture, de valeurs. On parle également de services communautaires, donc tout ce qui touche la vie en communauté dans les réserves actuelles, entre autres aqueduc et égouts. Je n'élaborerai pas

là-dessus.

En dernière partie on parle de caractéristiques générales des gouvernements autonomes. On parle entre autres de 12 gouvernements locaux, étant donné que nous sommes 12 communautés présentement au sein du Conseil des Atikamekw et des Montagnais, mais, comme je le disais tout à l'heure, avec possibilité de regroupement à un niveau national ou régionale. On parle également de gouvernements démocratiques et responsables qui auront une véritable personnalité juridique pour accomplir des actes juridiques et administratifs, enfin, mais qui auront entre autres -- c'est extrêmement important -- le devoir d'imputabilité, je dirais, face aux populations et face aussi aux instances de financement.

On parle entre autres également d'un point qui serait encore à discuter; on dit que les Atikamekw et les Montagnais pourront, dans un souci d'équité et tout ça, contribuer financièrement de façon graduelle pour les services reçus de leur gouvernement, de leurs institutions et, s'il y a lieu, des autres gouvernements. Mais ceci, c'est quand même un point qui sera à être discuté et décidé par les populations et par les gouvernements autochtones à ce moment-là. Ce n'est pas le champ des gouvernements

provincial et fédéral de venir nous dire comment gérer notre propre gouvernement; ce sera aux populations à le faire.

Au dernier point, on parle de gouvernements autonomes qui devront voir aux bien-être des Atikamekw et des Montagnais dans le respect des Chartes des droits et libertés de la personne. Je dis souvent aux populations à ce moment-ci que ces gouvernements-là auront le devoir de respecter chacune des personnes dans son intégralité, de ne pas faire de discrimination comme il a été fait bien souvent face, entre autres, aux femmes -- il fallait que je le dise -- et que ce soit maintenant complètement disparu de nos gouvernements.

Merci.

ERNEST OTTAWA: Je voudrais vous saluer, Monsieur le Président, Monsieur le Juge Dussault, et Madame Robinson.

Je pense qu'il faut mentionner que, en tant que nation atikamekw, on a déjà fait une présentation devant la Commission royale d'enquête l'année dernière, le 3 décembre. Vous avez passé une journée entière avec la nation atikamekw dans la communauté de Manawan; donc, il y a déjà eu des présentations plus spécifiques de la

nation atikamekw.

Moi, je m'adresse à vous principalement en tant qu'ex-responsable de la table technique, du développement économique dans les négociations du CAM. On a travaillé à partir de la situation actuelle dans nos communautés et on a aussi travaillé en fonction des perspectives que les communautés atikamekw et montagnaises envisagent dans le domaine du développement économique.

Pour dresser un portrait très synthèse de la situation démographique, on est une population très jeune. La prédominance des moins de 25 ans est de 60 pour cent. On forme aussi des gros ménages par rapport au Québec en général, c'est-à-dire qu'un ménage compte 5,4 personnes; ça, c'est la taille des ménages.

Si on regarde la main-d'oeuvre et les revenus dans les familles et dans les communautés atikamekw et montagnaises, en ce qui concerne la population active, il y a entre 10 et 35 pour cent de la main-d'oeuvre potentielle, selon les communautés. Au Québec il y a 55 pour cent d'actif en rapport avec la main-d'oeuvre potentielle.

En ce qui concerne le revenu familial moyen, toujours selon les communautés, chez les Atikamekw

et les Montagnais c'est entre 9 300 et 23 700 selon les communautés, et le revenu moyen au Québec est de 34 600 $ par ménage. Donc l'écart est assez flagrant si on regarde aussi la taille des ménages. La taille des ménages au Québec est d'environ 3,1, je crois.

En ce qui concerne les revenus des ménages selon les communautés, ça représente environ 32 à 58 pour cent qui viennent de transferts gouvernementaux, tandis que pour le Québec en général les revenus de transferts gouvernementaux pour le Québec en général représentent 13,2 pour cent.

En ce qui concerne la situation des entreprises et des services chez les Atikamekw et les Montagnais, on peut dire qu'il y a quand même 242 entreprises; de façon très générale il y a 242 entreprises actuellement dans les communautés atikamekw et montagnaises.

Si on regarde les perspectives de développement, il y a environ 198 projets qui ont été identifiés dans les communautés atikamekw et montagnaises; ça, c'est au total. Le secteur tertiaire est le secteur où il y a le plus grand nombre de projets qui sont identifiés; ils sont au nombre de 169, par rapport à 10

dans le secteur primaire et 19 dans le secteur secondaire.

La problématique quant au développement économique du côté atikamekw et montagnais, il y a plusieurs aspects. Un des aspects est le côté financier -- c'est-à-dire la mise de fonds pour partir des entreprises -- la liquidité, le crédit, les programmes de financement qui sont inadéquats par rapport au contexte autochtone, les fonds restreints, les problèmes de garantie; ça, c'est la tutelle du gouvernement fédéral. Il y a aussi un autre aspect qui est problématique, et c'est l'aspect formation. Il y a des grosses lacunes dans les connaissances, d'où une dépendance sur les ressources extérieures. Il y a énormément de méconnaissance quant à l'élaboration de plans d'affaires, de suivi financier ou de supervision.

On a aussi les aspects des structures. Il y a une lenteur et une lourdeur des programmes et des procédures. Les programmes sont faits en fonction d'une intervention de sauvetage plutôt que réellement de développement.

On a aussi divers problèmes, comme la perspective négative face au statut d'entrepreneur, le manque de support de la population face aux entreprises

autochtones, que ce soit privées ou communautaires, et ça crée énormément de fuites de capitaux vers l'extérieur. On a aussi de grandes difficultés face à la Loi sur les Indiens, à cause de l'aspect de la tutelle de la Loi sur les Indiens. Il y a aussi la question de l'espace, la superficie très restreinte de la plupart des réserves atikamekw et montagnaises.

Ça, c'est la problématique que l'on connaît dans le développement économique.

À la table technique du développement économique, on a quand même travaillé en fonction des principes. On a élaboré quelques principes à cette table. Un des principes qu'on a avancés, c'est que le développement global des communautés atikamekw et montagnaises dépend de réelles possibilités de développement économique reposant sur une assise territoriale adéquate. Je pense que les aînés qui nous ont précédés ont été assez précis quant au territoire, l'importance du territoire, des ressources.

L'autre principe, c'est que les communautés atikamekw et montagnaises doivent disposer des pouvoirs nécessaires pour planifier, contrôler et réaliser leur développement économique. Il y a énormément

de points qui rejoignent le sujet de l'autonomie gouvernementale et du territoire.

Il y a aussi que les fonds de développement économique doivent être répartis de façon à renforcer des organismes oeuvrant à chaque niveau, soit au niveau local, au niveau régional ou au niveau national, et selon leur vocation respective. Il y a aussi le principe suivant: il y a effectivement un rattrapage économique à faire dans nos communautés -- c'est-à-dire au niveau de la création d'emplois, essayer d'augmenter le revenu moyen, diminuer la dépendance face à l'État -- et ça, c'est toujours dans une perspective autochtone.

Il y a aussi le sixième principe, qui concerne l'éducation, c'est-à-dire de développer l'éducation dans le domaine économique et la formation de la main-d'oeuvre. Quand on parle de développement économique, il y a l'aspect humain qui est très important; donc il faut mettre énormément de ce côté-là.

En ce qui concerne les hypothèses de travail, je ne pense pas que ce soit nécessaire d'énumérer toutes les hypothèses de travail qui ont été avancées par les gouvernements, mais on peut mentionner que du côté des gouvernements il y a deux façons d'analyser le cadre

d'un règlement sur la question économique; c'est-à-dire qu'il faut regarder le coût sous deux aspects.

Il y a les coûts non récurrents, c'est-à-dire les coûts qui sont versés une fois uniquement. Ces coûts-là sont reliés au paiement des indemnités, à la valeur des terres qui seraient octroyées et aux sommes qui seraient réservées au développement économique. Quand on parle des sommes qui sont réservées au développement économique, il y a tout un package qu'on a proposé comme fonds de développement économique à la table.

Il y a aussi les coûts récurrents. Les coûts récurrents, ça concerne le financement soit annuel ou pluriannuel du fonctionnement des institutions ou encore d'un gouvernement autonome qui serait convenu à la négociation.

Ce sont uniquement sur ces deux aspects-là que les gouvernements envisagent de passer un règlement dans le cadre de notre revendication dans la question du développement économique.

Ça couvre, de façon très générale, les discussions que nous avons eues à cette table. Je vous remercie beaucoup.

JACQUES KURTNESS: Merci beaucoup, Ernest.

Nous avons vu la question territoriale et les activités traditionnelles. Nous avons vu également la question de l'autonomie gouvernementale sur ces mêmes territoires, et également les chemins qui peuvent nous conduire vers le développement économique, moyennant la rencontre de certaines conditions.

En troisième lieu, nous allons aborder les éléments de la négociation qui pourraient être modifiés de telle sorte qu'on puisse accélérer le règlement de cette négociation-là et qu'on puisse également davantage répondre d'une manière juste et équitable aux revendications légitimes des communautés montagnaises et atikamekw. C'est à cette partie-là que nous allons passer.

Auparavant, je voudrais peut-être résumer un peu ce que les aînés ont mentionné.

Au fond, peu importe le peuple, que ce soit les Québécois, les Canadiens, les Sénégalais ou les Australiens, tout homme sur terre a besoin de gagner sa vie. C'est ce que les aînés ont dit: "On gagnait notre vie à partir du territoire." Le drame actuel, la situation

des peuples autochtones, c'est qu'on nous demande de gagner notre vie à partir d'une réserve, c'est-à-dire à partir d'une surface carrée qui représente, selon la belle phrase des Jésuites, une réduction, la réduction territoriale.

Comme les aînés l'ont mentionné, gagner sa vie, c'est plus que la nourriture; c'est plus que la nourriture pour le corps, c'est également la nourriture pour l'esprit, la nourriture pour son intelligence et la nourriture pour sa personnalité.

C'est également important, après avoir gagné sa vie, d'être capable de transmettre nos valeurs aux générations futures. Le sens de l'orientation, ça ne s'apprend pas sur un balcon, ça s'apprend en traversant le territoire. L'observation et l'expérience de la vie animale, ça s'apprend sur le territoire. La connaissance de la biologie et de la dissection animale, ça s'apprend en chassant, en arrangeant les peaux, en travaillant sur la nourriture qui nous est fournie par les animaux. De même, la botanique s'apprend en ayant accès aux plantes. De même les habiletés artisanales se font à partir de la transformation des matières premières qui nous viennent du territoire.

Les habiletés de partage, que ce soit

collectif ou entre individus, et l'identité personnelle des autochtones viennent directement du territoire, comme l'eau vient de sa source. Le contrôle de soi, la gentillesse, comme disait Antoine, vient de l'entraide collective sur le territoire. Le respect du territoire et la mélancolie face à sa dévastation ne peut venir que de celui qui en voit les conséquences quotidiennes.

Alors c'est important de savoir que gagner sa vie et transmettre ses valeurs sont des éléments majeurs de la négociation. C'est ce qu'on a appelé l'identité autochtone au territoire. Mais comme on vit aussi dans la réalité, qui a été également présentée, de l'occupation territoriale, il faut aussi développer nos institutions pour s'assurer qu'il y ait une pérennité de ces valeurs-là pour que l'autonomie gouvernementale reflète notre identité et qu'on puisse gagner notre vie éventuellement encore à partir du territoire; bien sûr, à partir de la chasse, de la pêche et la cueillette, mais également à partir de pourvoiries, à partir de relations avec les gens qui viennent de d'autres pays qui seraient peut-être intéressés à venir voir comment les autochtones occupaient ce territoire et à partager avec eux les connaissances autochtones du territoire. C'est pour ça

qu'on a parlé de territoire pour les générations futures, de territoires de conservation.

Il y a également aussi la possibilité de gagner sa vie au niveau de pourvoiries, de ZECs (PH). En un mot, le Québec va partager avec les autochtones les institutions également qu'il a mises sur pied. L'invitation de la négociation, c'est l'invitation au fond à un partage, et ce qu'on vous a présenté aujourd'hui, ce sont les règles du jeu de ce partage-là, notre volonté d'accès au territoire. Nous ne voulons pas que le système nerveux de nos populations soit coupé de sa base et nous voulons que le développement puisse émerger de l'intérieur de nos communautés et non pas sous forme de transferts de paiements qui viennent de l'extérieur.

L'autre élément que je voudrais mentionner pour terminer, c'est que les sondages qui ont été faits par Angus Reid, que ce soit celui de décembre 1992 ou de janvier 1993, reflètent énormément la situation de vie en réserve, c'est-à-dire qu'on perçoit les autochtones en général à partir de ce que l'actualité et les médias en projettent, à partir de l'inconscient collectif, à partir des manuels d'histoire du Canada et de la filmographie américaine.

Pour donner un exemple de ces sondages qui ont été faits suite à Charlottetown, 71 pour cent des Québécois et des Canadiens estiment que la priorité des autochtones devrait être la lutte contre la pauvreté; c'est parce qu'ils nous voient justement à l'intérieur des limites d'une réserve. Soixante-quatorze pour cent estiment que la prise en charge du bien-être social par les autochtones devrait être un objectif. L'aide aux entreprises chez les autochtones devrait être une priorité pour 68 pour cent de la population. Soixante-deux pour cent estiment qu'il faudrait améliorer les services sociaux. Cinquante-quatre pour cent sont en faveur d'un pouvoir de type municipal. Quatre-vingt-neuf pour cent estiment qu'on devrait suivre les mêmes principes que les autres paliers de gouvernement.

Alors, comme je vous disais, la priorité est accordée aux problèmes sociaux parce que la perception des non-autochtones des autochtones est qu'ils vivent dans des réserves, et ce qu'ils voient des autochtones, c'est ce qui est au niveau des centres urbains, c'est-à-dire proches des centres urbains, qui vivent dans des communautés réservées qu'on appelle réserves, ou réductions, et qui ne connaissent pas la vie que les aînés

vous ont mentionnée tantôt, c'est-à-dire la vie en territoire.

Un élément peut-être important est qu'il y a 47 pour cent des Québécois et des Canadiens qui croient que la Commission royale va trouver des solutions aux peuples autochtones.

Devant l'insatisfaction un peu de ces sondages, nous avons fait notre propre sondage à l'aide de l'organisme de sondage Léger & Léger. Dans ce sondage, au lieu de parler des autochtones en général, nous avons parlé des Montagnais et des Atikamekw en particulier. Comme vous le savez, quand on parle d'autochtones, les gens voient davantage les Cris, qui ont peut-être été plus publicisés, ou encore les Mohawks, qui ont fait l'objet d'événements encore chauds, si je peux m'exprimer ainsi.

En plus, dans notre sondage, on a demandé l'opinion des Québécois, bien sûr, mais également l'opinion des autochtones, pour étudier les inter-relations et la réciprocité dans les attitudes.

Pour vous en donner un peu la saveur, si on demande aux Québécois qui vivent près des réserves comment estiment-ils leurs relations avec les Montagnais et les Atikamekw, on découvre que 80 pour cent des Québécois

estiment que les relations avec les Atikamekw et les Montagnais sont bonnes, et il y a la réciproque chez les Montagnais, qui estiment à 74 pour cent que leurs relations avec les Québécois sont bonnes, et la même chose pour les Atikamekw.

Les Hurons, Wendake, sont considérés comme une des nations les plus proches des Québécois étant bien sûr situés près du Village huron, avec 28,4 pour cent qui estiment que c'est la population la plus proche des Québécois. Mais du côté non autochtone, ils estiment que ce sont les Montagnais qui sont les plus proches des Québécois à 33,8 pour cent. Nous, les Montagnais, on est à 15,1; alors on a un peu de chemin à faire là-dessus.

Également, en ce qui concerne les territoires, c'est-à-dire plutôt comment devrait être traduite la négociation, par plus de territoires, plus d'autonomie ou des compensations financières, les compensations financières viennent au dernier rang et pour les Québécois et pour les autochtones, ce qui va à l'encontre des positions gouvernementales. D'ailleurs les gens, que ce soit les Québécois ou les autochtones, croient que l'argent ne réglera pas le problème autochtone; c'est un problème beaucoup plus profond qu'une question

monétaire. On n'achètera pas la paix autochtone en donnant de l'argent.

Pour les autochtones, bien entendu, c'est le territoire qui est une clé majeure à leur développement, tandis que pour les non-autochtones, c'est l'autonomie gouvernementale. Par contre, chez les deux groupes, il y a une certaine réciprocité; les marges de variation ne sont pas très élevées.

Les deux groupes se voient comme des partenaires et des associés dans le développement économique sur le territoire dans des proportions d'environ 50 pour cent. Également, les autochtones comme les non-autochtones estiment que les retombées d'une telle entente seront utiles aux deux communautés, que ce soit les Montagnais-Atikamekw ou les Québécois, dans une proportion également d'environ 50 pour cent.

Également, un élément majeur, c'est que les autochtones estiment à 43 pour cent que rien ne justifie l'extinction de leurs droits. Un partage du territoire pourrait en adoucir certains. Par contre, les Québécois estiment, eux autres, que c'est par l'autonomie gouvernementale qu'ils devraient éteindre leurs droits.

Les sources de financement du

gouvernement autochtone devraient venir des redevances d'exploitation et des taxes venant du gouvernement autochtone lui-même.

Vous avez toutes ces données dans les documents qu'on a fournis à la Commission.

Je terminerais en disant que 52,9 pour cent de la population est optimiste suite à cette négociation du côté montagnais-atikamekw et 51,8 pour cent du côté des Québécois. Il y a une erreur, par exemple; il faut inverser pessimiste avec optimiste.

Merci.

Maintenant, je pense que la Commission avait des questions assez précises à nous demander, qu'elle voulait qu'on discute, et les gens qui sont avec moi ici sont prêts à les aborder, peut-être d'une manière moins formelle que jusqu'ici. Si j'y vais de mémoire, c'est toute la question de l'extinction des droits qu'on voudrait peut-être discuter et les propositions qu'on a soumises, le rôle fiduciaire du gouvernement fédéral, des éléments je pense qui sont dans le mandat de la Commission elle-même.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Merci, Monsieur le Président Simon, Monsieur Kurtness. Je voudrais remercier tous ceux qui, à un titre ou à un autre,

ont fait la présentation ce matin devant la Commission royale et, nous l'espérons, également devant un certain nombre de personnes dans la population par le truchement du câble. Je pense que c'est un exercice qui a été très utile pour tous.

Je voudrais peut-être dire d'entrée de jeu que nous avons eu l'occasion d'avoir plusieurs présentations touchant les revendications territoriales à travers le Canada de la part des nations signataire de traités et non signataires de traités. C'est toujours extrêmement efficace et éloquent lorsqu'on voit la démonstration à partir de la réalité, du territoire et du vécu des populations autochtones.

Je voudrais dire également qu'il y a quand même un certain progrès au Canada sur le plan des revendications territoriales. Il y a eu des règlements, malgré les difficultés, importants au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest. On connaît également la création du Nunavut et le règlement qui s'est fait à ce moment-là.

Je pense que lorsqu'on regarde la présentation de ce matin on ne peut pas faire autrement que de constater qu'il y a eu un progrès très important

par rapport à il y a un an, lorsqu'on a rencontré soit les Atikamekw à Manawan ou les Montagnais à Uashat et à Maliotenam. Ceci étant dit, on est conscient que les problèmes qui jonchent la route pour un règlement sont quand même considérables, et l'un d'entre eux est certainement cette exigence de l'extinction des droits en échange de plus de certitude sur les territoires.

Là-dessus, il y a bon nombre de nations autochtones qui y ont vu leur intérêt et qui ont fait des signatures. Souvent le problème est un problème de la suite et de l'adaptation pour tenir compte de l'évolution des choses. Mais il n'en demeure pas moins que c'est une pierre d'achoppement qui a créé un retard considérable dans le règlement des revendications territoriales, avec la conséquence également d'un retard dans la discussion de l'autonomie gouvernementale, parce que, si on fait exception de la réalité en milieu urbain, qui doit être regardée de façon propre, il est évident que de joindre ensemble la discussion sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales constitue quelque chose de beaucoup plus logique et qui risque de permettre de part et d'autre, aux gouvernements et aux nations autochtones, d'aller au fond des choses et d'avoir un

règlement qui soit beaucoup plus vrai.

Alors peut-être que, comme la Commission n'a pas pour mandat de s'immiscer dans chacune des négociations de revendications territoriales au Canada, spécifiques ou globales, mais plus de regarder le processus, je voudrais très, très rapidement peut-être demander quelques questions pour clarifier la présentation qui a été faite sur l'état de la situation et ensuite passer un peu plus au processus et également à cette question de l'extinction des droits.

Si je comprends bien la démarche où il y a des propriétés étendues par rapport à la propriété de la réserve, il y a des zones de conservation, et caetera, dans les proposition qui sont faites actuellement, est-ce qu'il y a un échange par rapport à la conception du territoire ancestral ou traditionnel? Dans quelle mesure la clause d'extinction des droits se trouve-t-elle toujours présente dans la démarche qui est faite? Ce n'est pas tout à fait claire de la présentation qui a été faite ce matin.

Pourriez-vous rapidement peut-être nous préciser la situation actuellement?

RENÉ SIMON: Peut-être pour reprendre

la première partie de la question qui vient d'être posée, je pense qu'au niveau de la politique comme telle de la revendication globale -- je parle du côté fédéral -- je pense que la politique est existante comme telle actuellement, et je pense qu'une des principales conditions ou une des exigences de la politique du côté fédéral qui est mise de l'avant justement pour toute organisation autochtone disons qui veut revendiquer des droits territoriaux, des droits ancestraux, c'est le principe justement d'extinction de droits. Je pense que ce n'est pas formulé comme tel, de dire extinction de droits; on parle beaucoup plus d'échange de droits, de certitude.

Dans le cas qui nous concerne actuellement, du côté des Atikamekw-Montagnais, je pense qu'on parle d'un soi-disant échange, mais nous, l'approche qu'on préconise, c'est qu'on essaie disons d'amener une certaine argumentation, l'argumentation qu'on vous a faite ce matin, c'est-à-dire d'occupation traditionnelle du territoire, des notions de souveraineté, des notions aussi qui amènent que, dans le cadre justement de la revendication globale, ce que les autochtones recherchent, c'est justement d'aller chercher des formes d'autonomie

qui peuvent être transmises... peut-être pas transférées comme tel, parce que je pense qu'au niveau de la revendication comme telle, ce qu'on essaie d'aller chercher, c'est peut-être une certaine juridiction en tant qu'autochtones sur le territoire revendiqué.

Maintenant je sais que du côté fédéral, disons, quand on fait l'analyse de la politique comme telle, cela a toujours été dans le sens d'amener une certaine certitude au niveau de ces droits-là. Je pense que le problème qui est très complexe actuellement du côté autochtone -- et je pense que les aînés l'ont mentionné ce matin -- c'est que nous, en tant qu'autochtones, on est toujours amené à prouver que l'occupation traditionnelle a été effective il y a 100 ans, 125 ans, que l'occupation traditionnelle est existante actuellement. Je pense que c'est ça, la complexité, justement, d'essayer d'amener, du moins du côté des autochtones... de dire: Il faut préciser, c'est quoi, nos droits, en tant qu'autochtones.

Je pense que du côté autochtone, la démonstration qui a été faite ce matin, c'est que les gens disent: "C'est le territoire. On est les premiers occupants et on veut recevoir, justement, des juridictions

qui pourront faire en sorte que les autochtones vont être en mesure d'administrer le territoire justement qu'ils ont occupé.

Dans le contexte actuel, l'interprétation que moi, je peux en faire en tant que président de cette association-là, c'est qu'il y a une certaine crainte, disons, qui est formulée du côté autochtone, dans le sens de dire: "Il n'est pas question de céder nos droits." La façon dont on veut mener justement cette négociation-là, c'est la reconnaissance plus ou moins formelle de la part des gouvernements des droits existants, des droits territoriaux, et que les autochtones soient amenés justement à administrer les territoires qui leur seront conférés, qui leur seront reconnus.

C'est le contexte actuel de la négociation. Je pense que les vieux vous l'ont soulevé ce matin en disant: "Pour nous, quand on parle de négociation, il n'est pas question d'éteindre des droits; c'est-à-dire, il n'est pas question d'éteindre ce que les autochtones pressentent comme droits en tant qu'autochtones sur le territoire qu'ils ont toujours occupé. Ça c'est un élément qui est fondamental.

Je pense que quand on parle de certitude, pour nous, ça va être extrêmement complexe, en tant qu'Atikamekw-Montagnais, parce qu'on regarde ce qui a été vécu dans les autres régions du Canada, ce qui a été vécu au niveau de la Convention de la Baie James. Je pense que nos frères cris tentent de plus en plus de rouvrir l'entente.

Je pense que ce n'est pas la démarche qui est préconisée, qui est avancée du côté des Atikamekw-Montagnais, dans le sens de dire: "On est prêt à éteindre nos droits." On est prêt à négocier, on est prêt à se faire reconnaître des droits, mais il n'est pas question d'éteindre des droits, ce que nous, on reconnaît comme droits territoriaux, comme droits ancestraux, en tant qu'autochtones.

Je ne sais pas si Jacques veut compléter.

JACQUES KURTNESS: Je pense que ce que mon président vient de dire, si on le résume, tout en ne lui faisant pas nécessairement justice, il propose d'inverser le processus. Au lieu de nous demander d'éteindre nos droits, ce devrait être une reconnaissance de nos droits sur le territoire. Effectivement, la cause d'extinction de droits fait qu'on a comme une épée de

Damoclès, comme négociateurs, sur la tête; toute l'équipe sent ça.

C'est clair que si le Québec devait négocier avec le fédéral sur une base d'extinction de ses droits, je ne suis pas convaincu qu'ils seraient à la table de négociation, et probablement que les gens se feraient accuser de vendre leur territoire, de vendre leurs droits. C'est ce que nous risquons, nous, quotidiennement en étant assis à une table de négociation sur une base d'extinction de droits.

Je pense qu'un des éléments majeurs, c'est de mettre cet élément-là en suspension si on veut que la négociation avance. Il faut faire comme on fait avec des individus, avec des gens qui sont en conflit: il faut suspendre notre jugement, il faut écouter, voir ce que les parties ont à dire -- que ce soit le fédéral, le provincial ou nous, les autochtones -- et voir également la volonté de régler les conflits qui sont potentiels ou existants sur le territoire, et également voir comment va se faire le partage du territoire en tenant compte de ceux qui l'utilisent ou de ceux qui sont un peu en rivalité, que ce soit les pourvoiries existantes, que ce soit les touristes, que ce soit également les gens qui font la chasse

ou la pêche sportive, et caetera.

Je pense qu'il y a moyen d'arranger ça sur le plan spatial, sur le plan du territoire. Il y a moyen également d'organiser ça sur le plan temporel: on n'est pas obligé de chasser à la même place en même temps tout le temps, au risque de se tirer dessus, comme on dit. On peut arranger ça dans le temps et dans l'espace.

Passé cet élément de suspension de l'extinction des droits, on peut mieux aborder les sujets qui nous concernent, les sujets qui sont réciproques. Également, on peut faire en sorte que l'extinction, par exemple -- ou l'échange de droits, pour prendre le vocabulaire plus moderne -- se fasse à la fin de l'entente, peut-être, quand les gouvernements auraient rempli leurs obligations dans cette entente-là. Ça enlèverait certainement un élément de méfiance et ça mettrait peut-être une pression du côté des gouvernements d'en arriver à un règlement et de respecter leur parole.

Également, un élément majeur selon moi, c'est que les terres, qui de toute façon vont devoir être réappropriées du côté autochtone, devraient être réservées; même si on n'a pas d'entente précise sur les questions territoriales, même si le statut de ces terres-là

n'est pas défini, elles devraient être réservées, parce que sans ça notre situation s'apparente à celle des Israéliens: Israël a occupé le territoire et demande aux Arabes de venir négocier l'autonomie gouvernementale après, alors que le territoire est tout occupé. Alors ça nous met en situation de faiblesse, et c'est très difficile de renverser des situations ou des décrets gouvernementaux qui vont à l'encontre de nos intérêts.

C'est très difficile de découdre ce qui a été fait, alors que si on avait prévu, parce qu'on sait... c'est un élément fondamental de la confiance réciproque. S'ils sont sérieux dans une négociation territoriale, ils devraient réserver des territoires pour les autochtones, et on discutera du statut de ces territoires-là durant la négociation. À ce moment-là il y aurait moins de personnes qui seraient affectées par ces négociations-là.

C'est un élément majeur, parce que nous, on est une des premières négociations qui se fait dans le Sud, si je peux m'exprimer ainsi, dans le sens que les territoires sont occupés. Quand on fait des négociations dans les Territoire du Nord-Ouest, dans le Yukon ou même dans le territoire de la Baie James, il n'y avait pas

beaucoup de visites dans ce coin-là. Alors le fédéral était pratiquement lui-même seul avec les autochtones. Ici, les Québécois sont là, et c'est important de mettre des règles du jeu pour que chacune des parties soit respectée là-dedans.

Moi -- peut-être que c'est mon optimisme de négociateur -- je pense que ce n'est pas mauvais que de voir les livres des pourvoiries et des ZECs (PH) existantes. Ça pourrait peut-être nous permettre de choisir celles qui sont viables, et, deuxièmement, on pourrait peut-être avoir un droit de premier rachat sur ce qui existe à l'heure actuelle en termes de développement territorial. Dans un cadre de récession comme ça, ce ne sont pas tous les gens qui sont capables de survivre à l'intérieur du territoire, et les autochtones auraient un rôle, certainement, à jouer sur la question territoriale.

Un autre élément majeur est: Étant donné qu'il y a 80 pour cent de notre population active en âge d'aller au travail qui n'a pas d'emploi, il faut trouver un mécanisme générateur d'emplois, que ce soit l'accès au territoire pour la chasse ou la pêche... même s'il n'est pas infini, ou déterminé ad vitam aeternam,

au moins sur une base de 15 ou 20 ans pour permettre l'adaptation et le transfert technologique vers nos jeunes et vers nos communautés, de telle sorte qu'ils puissent s'orienter vers la gestion et l'administration territoriales de leur territoire ancestral.

C'est un peu ce que je voyais.

Également, on devrait s'entendre pour une approche développementale, c'est-à-dire que ce ne soit pas fait tout d'un coup, du jour au lendemain, mais que ce soit étalé dans le temps. On peut commencer par les pouvoirs administratifs, ensuite on passe aux pouvoirs législatifs, ensuite les pouvoirs exécutifs, et, sauf votre respect, peut-être en dernier les pouvoirs judiciaires.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Justement, comme on parle de pouvoirs législatifs, c'était l'une de mes questions. Dans le déroulement de la négociation présentement, il est question évidemment, lorsqu'on parle d'autonomie gouvernementale, pas uniquement, à terme, de pouvoirs administratifs mais de pouvoirs législatifs. Est-ce que je me trompe? Lorsqu'on parle d'éducation, par exemple, ou de santé, ce n'est pas uniquement au niveau de la distribution des services et de la gestion, mais

du pouvoir législatif sur le territoire de la nation montagnaise.

Là, je voudrais enchaîner. Une des questions avec lesquelles on a à se débattre régulièrement -- parce que ça fait de plus en plus partie de la réalité, surtout au sud -- est: Comment envisagez-vous, dans l'autonomie gouvernementale, la situation des non-Montagnais, si vous voulez, qui seraient sur le territoire et englobés par le gouvernement montagnais? Est-ce que ces gens-là auraient le droit de voter au niveau du gouvernement qui aurait un impact sur eux? Ça nous amène dans la délicate question du gouvernement public versus gouvernement plus autochtone... je n'ose pas nécessairement dire "ethnique" parce que je sais que du côté des autochtones il y a des politiques d'adoption, et caetera. Donc c'est plus une notion politique.

Alors est-ce que vous pourriez nous dire un peu comment vous voyez ça, parce que c'est une question extrêmement importante. Si on parle d'accroître les territoires pour fournir des ressources et créer une autosuffisance, nécessairement, on parle d'englober des non-autochtones dans le territoire, et là, ça soulève tout de suite la question de la situation de ces personnes-là

en regard des gouvernements autochtones.

JACQUES KURTNESS: C'est clair que nos gens nous accusent d'avoir eu une politique d'immigration assez ouverte, n'est-ce pas, mais c'est clair que nos gouvernements également vont être des gouvernements qui vont accepter des Québécois ou des non-Québécois qui sont sur le territoire. Quand tu es un gouvernement, tu as une politique d'acceptation des gens, et dans la mesure où ils vont respecter ces gouvernements-là et ces règles du jeu, ils peuvent en faire partie. On serait même ouvert à ce que, là où il y a des autochtones dans le monde qui sont dans des camps de réfugiés ou qui sont victimes de discrimination dans leur propre pays... on serait prêt à les accueillir dans nos propres territoires en autant qu'ils respectent les règles du jeu de notre gouvernement.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: De façon très précise, donc, vous voyez les Blancs sur le territoire montagnais avoir le droit de vote au gouvernement montagnais; c'est ça?

JACQUES KURTNESS: C'est ça.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Éventuellement, ça m'amène à une autre question. J'ai vu dans les propositions, en tout cas, qu'il y a une

ouverture possible sur le plan du financement via une contribution des Montagnais à leur gouvernement et possiblement aux services reçus des autres niveaux de gouvernement. Ça fait partie de la discussion actuellement, parce que ce sont quand même des principes qui intéressent beaucoup le grand public.

JACQUES KURTNESS: Je pense que l'imputabilité, le principe de participation à son gouvernement, c'est un élément majeur. Étant donné qu'on veut un gouvernement, il faut être, comme on dit, conséquent avec nos volontés. À date, je ne connais pas encore un gouvernement qui n'a pas chargé de taxes ou d'impôts à ses concitoyens.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Maintenant, si on vient sur le vif du sujet du pouvoir judiciaire, essentiellement, je voudrais peut-être en savoir un petit peu plus. Du côté de la justice, c'est un secteur évidemment très sensible et très près de l'autonomie gouvernementale également. J'aimerais connaître le point de vue du Conseil sur l'administration de la justice. Comment vous voyez ce secteur-là?

Je comprends que c'est en développement et je ne veux pas mettre la charrue avant les boeufs

inutilement, mais d'un autre côté, comme Commission, nous, on va devoir faire des recommandations au gouvernement dans le sens de la justice. Je pense que ce serait intéressant, si vous aviez des points de vue à exprimer, de le faire ce matin.

RENÉ SIMON: Du côté de la justice, je sais que les discussions et les pourparlers qui ont eu cours, justement, dans le cours des négociations et dans le cours aussi des consultations auprès des conseils de bande, auprès des autochtones atikamekw-montagnais, il y avait deux voies possibles: la voie autochtone, c'est-à-dire une justice autochtone pour les autochtones en ce qui touche nos membres comme tels, et l'autre volet, c'était une justice partagée en ce qui touchait justement les tiers dont vous venez de parler, c'est-à-dire autochtone et gouvernement concerné pour l'administration d'une certaine forme de justice, disons, dans le territoire concerné.

Ce fut les deux voies, disons, ou les deux approches qui avaient été préconisées. Mais je pense que du côté autochtone -- la preuve a été démontrée -- il y a une certaine insatisfaction, justement, à partir des cours de justice blanches sur les décisions qui sont

rendues dans n'importe quel secteur d'activités, dans n'importe quel domaine, en ce qui touchait justement les autochtones. C'est pour ça que je pense que la voie qui a été exprimée pour justement améliorer la situation, pour qu'une certaine forme d'autonomie puisse se créer et pour que l'autodétermination aussi soit complétée, c'était justement d'amener une justice autochtone, comme je vous le disais, et, s'il y a possibilité d'entente sur le territoire revendiqué, une justice partagée avec les gouvernements concernés.

Je ne sais pas si Jacques aurait d'autres points.

JACQUES KURTNESS: Il y a des éléments qui n'ont pas encore été apportés à la table de négociation, mais pourquoi est-ce que les autochtones qui vont en territoire ne seraient pas agents sur ce territoire-là, pour voir ceux qui abusent de ce territoire-là, que ce soit autochtones ou non-autochtones? À ce moment-là, ils pourraient être des gardiens du territoire selon la tradition à laquelle ils appartenaient.

Également, en ce qui concerne la justice, c'est clair que c'est l'élément majeur de l'autonomie gouvernementale, selon moi, parce que c'est

par là que les gouvernements majoritaires donnent leurs sanctions aux minorités, n'est-ce pas. Si vous regardez peut-être dans l'Ouest, il y a des proportions beaucoup plus alarmantes que par ici: les gens forment 10 pour cent de la population et 50 pour cent de la population carcérale. Ici, au Québec, ça s'est relativement amélioré, mais souvent la politique de conservation du Québec a été d'arrêter les autochtones sur le territoire. Alors on espère aller à une politique plus complexe que ça. C'est pour ça qu'on parle de code synthèse, d'harmonisation quant au calendrier de chasse, de pêche et de cueillette et l'utilisation du territoire, que ce soit sur le plan dans le temps ou encore sur le plan de l'organisation du territoire comme telle.

On n'a pas, évidemment, toutes les solutions à ce point-ci. On est en réflexion. Si je regarde, par exemple, ce que le peuple navaho a fait, eux ont des tribunaux de la famille. Juste le fait que les gens parlent dans leur langue, c'est déjà un élément majeur; le fait de comprendre ce dont la victime accuse son bourreau et vice versa, déjà ça nous permet de voir, un peu dans leurs catégories mentales, ce qui existe. C'est difficile pour un tiers qui n'a pas accès à cette

expérience-là de trancher ex cathedra, si je peux m'exprimer ainsi.

Encore là, on pourrait commencer avec un tribunal de la famille, peut-être avoir nos propres tickets de stationnement; ce serait déjà pas mal. Ensuite, on passera à d'autres niveaux. Je sais que si on rêve d'avoir un juge autochtone, il faut un amendement à la Constitution.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je n'entrerai pas dans la discussion là-dessus. Je pense que non, parce que, écoutez, il y a à travers le Canada dix juges autochtones au niveau des cours provinciales, des nominations des provinces, et au niveau de la Cour supérieure il y a un exemple assez bien connu au Québec, le juge Réjean Paul, qui évidemment est algonquin.

Essentiellement, je ne peux pas faire autrement que vous inciter à poursuivre la réflexion, et je sais qu'une négociation comme celle que vous vivez est un éperon pour le fer, parce que ce sont des questions majeures.

Il se peut que la Commission fasse un rapport intérimaire sur la question de la justice avant l'été 1994, de sorte qu'on est preneur de toute suggestion

additionnelle là-dessus. C'est un secteur extrêmement important.

Sur la question des revendications territoriales, il est évident que pour nous il y a un intérêt à ce que les choses progressent d'une certaine façon sans nous, parce qu'il y a tellement de rattrapage à faire dans le dossier autochtone. On ne peut pas faire autrement que de vous inciter à ne pas attendre -- et je pense que c'est très clair que vous ne l'avez pas fait -- les travaux de la Commission pour aller de l'avant et procéder. Cependant, comme j'ai eu l'occasion de dire, la question de l'extinction des droits est une question qui fait l'objet d'une réflexion importante au niveau de la Commission et va faire l'objet de rapports.

Je pense qu'on a eu l'occasion d'avoir une présentation fort efficace de la relation de votre peuple avec le territoire et l'importance du territoire, mais sur le plan de la période de question évidemment, cela a un certain impact dans le cadre temporel de ce matin. Je voudrais à ce moment-ci demander à ma collègue Viola Robinson de vous dire quelques mots et peut-être soulever une question ou deux.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: Thank

you.

First of all, I want to thank you for your eloquent and very clear way that you have presented to us today. It was very understandable.

I am very encouraged in the manner that you did present yourselves, with the involvement of the different sectors of your community. I think this is very, very important. There is such a great resource in all the communities, and one that has not been used, I don't think, to the fullest extent in most communities, and that's the human resource of your elders, the youth and women. Today, the way things were presented to us, it was very encouraging to see and it goes to show that they all have a role in the development of any new regime and as far as the development of self-government goes.

I wanted to go back just a bit to extinguishment -- I sometimes have difficulties because I am hampered by my language -- as far as your negotiations are proceeding. I am wondering, one of the things that we have been hampered by as Aboriginal people is the paternalistic way that government has devised policies, including claims policies, and how they handle our affairs and how they treat us and how they negotiate. One of them

is that we have to usually negotiate on their terms.

We are trying to change that now. This Royal Commission has heard over and over again -- and it is becoming to be an accepted view now of many people in this country -- that we have to start bringing more equality into negotiations and not to be seen as one superior to another.

I am just wondering, after having said that, during your negotiation, do you feel that this whole perception of extinguishment, it is the European way of thinking, "mine and yours", and "if we are going to give you something you have to give something up"? Certainly, that's not the Aboriginal way. That perception, is that one of the things that is maybe hindering or is it an impediment to progress in your negotiations, and to what extreme?

RENÉ SIMON: Je peux essayer de répondre à la question que M^me^ Robinson a posée.

Je pense que la procédure comme telle de négociation -- j'ai essayé de l'expliquer tout à l'heure -- est une procédure qui est extrêmement complexe. Nous de la nation atikamekw et montagnaise, la façon dont on voit les choses, quand on parle justement de la question

d'échanges de droits, je pense qu'il y a beaucoup de chemin à parcourir. Je pense qu'actuellement les Atikamekw-Montagnais sont beaucoup informés, et sur le concept du droit international et ce qui se passe, disons, à l'extérieur du Canada.

J'ai eu l'occasion de faire une présentation au Tribunal Russell (PH) dans les années quatre-vingt, faire la démonstration de ce qu'on a fait ce matin, et je sais qu'il y a eu des recommandations qui ont été formulées à l'endroit du gouvernement, notamment toute la question de respect des droits, respect justement de l'identité des autochtones atikamekw et montagnais.

Quand on parle de la politique de revendications globales comme telle, la façon dont je le perçois, dans le contexte actuel... on est en 1993, il y a eu des traités qui ont été signés depuis bientôt 200, 300 ans; il y a des conventions qui sont signées actuellement à travers le pays. Je pense que c'est un problème politique; ma perception est politique. On se considère comme souverains, on se considère comme Indiens occupants, justement, les premiers occupants du territoire québécois et du territoire national aussi. On sait pertinemment que 80 à 90 pour cent du territoire national

est sous-traité ou sous-conventionné.

Je pense que c'est là le dilemme, quand je parlais justement de la complexité des négociations en cours actuellement, notre négociation. Je pense qu'il y a toutes sortes de mouvements qui peuvent être perçus, tant du côté des Atikamekw-Montagnais à l'endroit des Québécois, qu'on considère comme étant des nationalistes par rapport au reste du Canada... nous, en tant qu'Atikamekw-Montagnais, on est considéré comme étant des nationalistes à l'intérieur d'un cadre québécois. Je pense que c'est tout ça, la complexité de la négociation en cours.

La façon dont nous, on a analysé la négociation, c'est qu'il y a deux approches actuellement qui sont préconisées: soit qu'on accepte en tant qu'autochtones de négocier dans les cadres justement du contexte canadien, dans les cadres québécois, et dire: "Est-ce qu'on est prêt à faire des concessions de part et d'autre"... sauf que je pense qu'il va falloir aussi qu'il y ait une certaine démonstration de faite de la part du gouvernement québécois surtout que la volonté politique soit reconnue, soit officialisée dans le processus de négociation, ce qui n'est pas le cas actuellement selon

ma perception à moi.

Ce qu'on semble dire au niveau du Québec... et je pense qu'il y a eu des mémoires qui ont été présentés à différentes commissions, surtout dans le cadre du droit à l'accession à la souveraineté du Québec, parce qu'il y a certaines personnes qui disaient: "C'est bien beau les autochtones, ils ont des droits, sauf qu'il faut les préciser." Je pense qu'on a essayé de faire la démonstration ce matin que, quand les vieux parlaient justement de l'occupation du territoire il y a 50 ans ou 60 ans, il n'y avait pas de Blancs, il n'y avait pas de non-autochtones justement qui occupaient le territoire.

Là, on est obligé d'embarquer, justement, de suivre la politique -- je dis bien "politique"; c'est un programme du gouvernement fédéral -- de revendiquer nos droits, de faire la preuve, comme je vous le disais tout à l'heure, de faire la démonstration de premiers occupants de ce pays. Je pense que c'est assez frustrant pour les autochtones de jouer justement dans ce cadre-là, de faire la preuve.

Je pense qu'il y a plusieurs éléments qui entrent en ligne de compte. Nous sommes obligés actuellement de négocier en tant qu'autochtones selon la

politique du gouvernement fédéral, on est obligé de négocier selon la bonne volonté du gouvernement du Québec, et dans tout cela je pense qu'il n'y aucune reconnaissance de droits de quelque forme que ce soit de la part des gouvernements, sauf qu'on a dit: "Vous avez certains droits historiques qui restent à prouver."

Actuellement, on vit, comme je le disais tout à l'heure, dans un contexte contemporain, et ça, je pense que c'est extrêmement complexe, pour nous autochtones, d'accepter la procédure qui est mise en place actuellement. Mon confrère Jacques parlait tout à l'heure de certaines contraintes -- la contrainte de la politique, la contrainte du prêt pour faire fonctionner nos négociations; on est obligé justement d'aller du côté fédéral et de contracter des prêts dans le but de financer nos négociations -- et quand quelque chose ne marche pas le gouvernement est là, comme étant une épée de Damoclès, pour dire: "Faites ci" ou "faites ça, sans ça vos fonds seront coupés."

Ça, ce sont des éléments je pense qui sont assez frustrants, je le répète, en tant qu'autochtones dans le cadre justement de la procédure de négociation.

Je reprends je pense les propos qui ont

été soulevés par Georges Erasmus, qui disait: "La jeunesse actuellement, la jeunesse autochtone, je pense que c'est une bombe." Nous, on vit dans nos réserves indiennes actuellement; on se considère comme autochtones, non pas comme des Québécois, non pas comme des Canadiens, mais comme autochtones, comme Montagnais qui ont un territoire, qui ont une langue, qui ont des traditions, qui ont des coutumes, qui ont des valeurs, et nous sommes là à essayer de prouver notre identité sur un territoire qui nous appartient et d'accepter la politique qui est mise en place actuellement pour négocier des droits. Et la finalité justement de cette politique-là qui est mise en place actuellement, c'est l'extinction des droits.

À la limite, je pense qu'on peut, en tant qu'autochtones, essayer de contrôler notre monde en leur disant: "On va essayer d'aller chercher le maximum en tant qu'autochtones, demander ou exiger que les gouvernements fassent des concessions dans le domaine de juridiction sur des portions de territoires ou sur des territoires qui vont être concédés par le gouvernement du Québec et par le gouvernement fédéral." À la limite, je pense que le concept d'extinction comme tel peut être acceptable.

Je ne dis pas qu'on accepte le principe, mais administrativement parlant, s'il n'y a pas d'autre voie possible et s'il n'y a pas de solution possible autre que la voie de la violence, je pense qu'on va être obligé justement de jouer le jeu en tant que partie impliquée dans la négociation et de faire en sorte que les attentes et les aspirations des autochtones soient rencontrées -- peut-être pas à 100 pour cent -- et de façon aussi à ce que les attentes et les aspirations des tiers qui occupent le territoire soient rencontrées.

Je pense qu'il y a une part de jeu, il y a une part aussi de compromis à être réalisée tant du côté autochtone que de la part des gouvernements, mais il faut que ce jeu-là se fasse, ce qui n'est pas le cas dans le contexte actuel de la négociation qui est en cours actuellement avec les Atikamekw-Montagnais. Je pense que le concept de l'extinction de droits, d'échange de droits peut être acceptable en autant que la volonté politique soit là, soit en place.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: I thank you for that. As my Co-Chair said, it is one of the areas that the Commission is working on and trying to come to grips with.

I admire the style of work that you are doing and the way that you are doing it; it is one that impressed me. This is not a question, but I just want to say that, in some of the ways that you are going to respect the Canadian Charter of Rights and Freedoms -- I think the lady there said that. That's another issue that has been brought up over and over again for us.

So I think you have come a long way, you have done a lot of work, and I want to wish you well for the future and hope that things will be successful for you. Thank you.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je pense que ma collègue Viola Robinson a très bien résumé l'impression que cette rencontre ce matin avec la Commission royale nous donne.

Je voudrais simplement en terminant dire que cette démarche un peu d'éducation publique un peu plus large sur la négociation et sur les fondements, dans le fond, sur lesquels les Montagnais et les Atikamekw s'appuient pour regarder ce dossier-là avec les Québécois, je pense, fait partie du processus même de négociation, et on est certainement extrêmement heureux que cela ait pu prendre place à ce moment-ci. Ça donne un éclairage,

certainement pour nous à la Commission et j'espère aussi de façon un peu plus large, sur l'état de la situation.

Alors on ne peut pas faire autrement que de vous souhaiter bonne chance et souhaiter que le dossier progresse. Nous allons, bien sûr, suivre l'échéancier de la Commission de la façon la plus efficace possible pour faire en sorte que, de part et d'autre, les gouvernements, le public et les autochtones au pays puissent progresser dans une direction commune et acceptable à tous.

Alors je voudrais, sur ces mots, remercier tous les gens qui ont fait la présentation et suspendre l'audience de la Commission jusqu'à 1 h 30, alors que nous allons entendre la présentation du Grand Conseil des Cris du Québec.

J'aimerais simplement rappeler à ceux qui ont utilisé -- et c'est le plus grand nombre -- les appareils pour la traduction simultanée de les rapporter à l'arrière de la salle.

Alors à 1 h 30 avec le Grand Conseil des Cris. Merci.

--- Suspension pour le déjeuner à 12 h 50

--- Reprise à 13 h 45

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: La Commission royale sur les peuples autochtones au Canada reprend sa journée d'audience.

We are very happy to have with us the Grand Council of the Crees, who is appearing before the Royal Commission for the second time; the last time was a the end of May.

So, without further ado, I would like to ask Grand Chief Matthew Come to make the presentation.

MATTHEW COON COME, Grand Chief, Grand Council of the Crees (of Quebec): Thank you, Mr. Dussault.

With me, on my right, is Kenny Blacksmith; he is newly elected and he is the Vice-Chairman and the Deputy Grand Chief. On my left is my Executive Director of the Grand Council of the Crees, Bill Namagoose.

We would like to thank the Royal Commission on Aboriginal Peoples for this second opportunity for the Grand Council of the Crees to appear to present testimony and to answer questions. At our first appearance, in May of this year, we presented an extensive brief on the concerns and priorities of the Cree Nation in James Bay. Following that submission, the Commission

had only a brief opportunity to respond with questions and to discuss the issues we raised. Nevertheless, we were able, based on the questions that were asked, to infer some of the particular interests of the Commission and identify certain issues in our brief that needed elaboration or clarification. This, we intend to do today.

Before we do so, however, we want to make a few comments about our appearance here and what we hope to accomplish. The Grand Council of the Crees has long sought the opportunity to appear before a royal commission that would examine particular concerns of Aboriginal peoples in Canada. It became obvious many years ago that the problems which beset the Aboriginal peoples of Canada are complex and fundamental.

The Crees could easily spend several days before this Commission explaining only the difficulties we have had with the implementation of the James Bay and Northern Quebec Agreement. You might understand then why so many Aboriginal people in Canada refer to the Agreement as "Canada's first modern broken treaty".

But we consider our appearance before

you to be a powerful and perhaps unique opportunity to address the fundamental nature of the injustice confronting Aboriginal peoples in Canada. We believe that it is essential that this Commission also examine the very foundations of our relationship with the people of Canada and with the Crown. It is with this understanding that we appear here today. We thus have high expectations of this Commission. Like many Aboriginal peoples across Canada, we are determine to build a durable, constructive and equitable relationship with the other peoples of Canada that can assure a future for our people.

The Crees have lived here for at least 5,000 years. Our rights as a people predate the existence of the Canadian State by several thousand years. Our basic rights were not and could not be abrogated by the acts of the European powers in the last few hundred years. We are therefore respectfully requesting this Commission to address the question of the fundamental rights of the Crees as a people and not a minority under international and Canadian law.

We also have treaty rights which derive from the James Bay and Northern Quebec Agreement. We believe that this Agreement which the Crees negotiated

and signed under duress has nevertheless been breached and violated. We believe that governments have attempted, through non-implementation, to diminish its benefits for the Crees while at the same time invoking the Agreement to deny us our fundamental and inherent rights.

Presently, the Crees are faced with an active and growing political movement which intends to dismember the Canadian State and carry the Crees, and the Cree territory, out of the Canadian federation, with or without our consent. The question of Quebec secession, which has become the most pressing issue to confront Canada in its history, is now before us. For the Crees and other Aboriginal peoples in the province of Quebec, the possibility of Quebec secession raises issues as fundamental as we have ever faced.

Finally, there is the fundamental challenge, next week, next month, next year of meeting the urgent needs of the people of growing communities for housing, sanitation, clean water, health social services, education and meaningful economic activity.

The James Bay Cree people have occupied, used and conserved our traditional territories since time immemorial. We are an organized society with our own,

distinct beliefs, language, culture, institutions, economies and way of life. We are Eenouch, the People. We call our territory Eenou Astchee, Our Land.

The Cree People -- Eenouch -- have he right of self-determination and other fundamental rights.

When we sought an injunction from the courts in the early 1970s against the James Bay project, our Elders testified over many months that our rights as we had always understood them were being infringed. However, the Quebec Court of Appeal declared that our rights had been disposed of many centuries ago by an overseas king when he gave our land, which he had never seen, to his cousin Rupert.

Seven short years later, however, the Canadian Constitution was amended to entrench Aboriginal and treaty rights, and in 1990 the Supreme Court, in Sparrow, ruled that

> "... the James Bay development by Quebec Hydro was originally initiated without regard to the rights of the Indians who lived there, even though these were expressly protected by a constitutional instrument..."

Yet before and during the negotiations that led to the James Bay and Northern Quebec Agreement of 1975, the Government of Quebec insisted that we had no rights.

The Cree Nation does not look exclusively to the James Bay and Northern Quebec Agreement for our rights. Neither do we look exclusively to the Royal Proclamation, the Constitution Act or the rulings in Calder or Sparrow. These instruments only partially confirm our rights.

Our fundamental rights as a people include:

- the right to self-determination including the right to govern ourselves;

- the collective and individual right to liberty and security;

- the right not to be deprived of our means of subsistence; and

- the right to exist and self-identify as a people, and to maintain and develop our culture and way of life.

These rights were given to us by the Creator. They are inalienable and indivisible. They may

not be abrogated, sold or traded, even if we were to wish or desire to do so.

Over the centuries, however, dominant societies have constructed a framework of fictions to legitimize the taking of the lands and resources from indigenous peoples. Its components include theories of primitivism, discovery, terra nullius and extinguishment. The legal, political, social and psychological impacts of these ideas are still much alive but are becoming increasingly discredited. With respect to terra nullius, the High Court of Australia recently ruled that

> "[t]he fiction by which the rights and interests of indigenous inhabitants in land were treated as non-existent was justified by a policy which has no place in the contemporary law of this country..."

And yet this is the presumption under which the James Bay and Northern Quebec Agreement was negotiated in the 1970s. The Australian High Court declared that

> "[w]hatever the justification advanced in earlier days for refusing to recognize the rights and interests in land of the

indigenous inhabitants of settled colonies, an unjust and discriminatory doctrine of that kind can no longer be accepted."

This Commission is not bound by precedents from another era. You have already released important findings with respect to our inherent right to govern ourselves. We await your findings that the many of the fundamental assumptions that underpin Canadian approaches to the rights and claims of Aboriginal peoples in Canada are untenable.

The James Bay and Northern Quebec Agreement and the James Bay and Northern Quebec Native Claims Settlement Act contain extinguishment provisions applicable to the Cree people.

Extinguishment has injected a fundamental instability into the relationship between the Crees and the other signatories of the James Bay and Northern Quebec Agreement. For Aboriginal peoples, extinguishment is brutal conquest attempted with a fountain pen. It is a fundamental wrong, entrenched in provisions and laws that are fundamentally wrong.

It is claimed that extinguishment is

necessary to create certainty in relations between our societies. The Cree people contests that extinguishment does or can create certainty, and that certainty is a necessary condition for our relationship.

Extinguishment creates no legal certainty for Canada because it postulates a title obtained invalidly and disturbingly often under duress. As we noted earlier, the doctrine of terra nullius is being rejected as a racist construct and breach of human rights. Extinguishment is simply terra nullius applied after the fact.

Policies and practices that are discriminatory and in breach of human rights cannot create certainty. History shows that certainty is a product of honour, equity and fairness, and never of extortion, oppression or sharp dealing.

Many of our collective and individual rights are to a large degree linked to our lands and resources. Extinguishment attempts to sever our relationship with our lands, undermining our identity and status. It attempts to deny us beneficial enjoyment of our resources, while making others wealthy and us dependent upon them for our basic needs. It puts the power to make

decisions about our lands and waters, and thus about us, exclusively in the hands of others. Its imposition is thus a profound denial of our fundamental rights.

It is not enough to look at the future when addressing the critical issue of the extinguishment of our rights. It is too fundamental a problem. Extinguishment affects the Crees and other Aboriginal peoples pervasively and with far-reaching effects. If there is to be a new relationship, we must look at redressing the past, not just the past of hundreds of years ago, but the recent past of 15 and 20 years ago. We await the results of your examination on the question of extinguishment and your recommendation that these past injustices be promptly and honourably addressed.

In May this year we addressed this Commission and reviewed the conditions of pressure and duress under which this Agreement was negotiated -- I am, of course, referring to the James Bay and Northern Quebec Agreement. We discussed the following issues:

- The construction of the La Grande mega-project was continuing without interruption. Our rights to our lands and waters and way of life were being taken from us while we negotiated.

- By the time we could reach the Supreme Court of Canada in the Kanatewat case, the construction would be completed or the balance of convenience would be against us.

- The federal government was threatening to cut off funds we depended upon to defend our rights.

- All governments were using false and illegitimate arguments to debate us, including that we had no Aboriginal rights or title. We were told we were squatters. The Agreement was thus negotiated under conditions of fundamental error if governments truly believed what they told us, or under conditions of fraud if they did not.

- The social position of our people was desperate, and programs upon which we depended were being cut and frozen, including while negotiations were under way.

- The governments stated that certain fundamental matters were non-negotiable, including the issues of surrender and extinguishment.

- We were forced to accept structures, institutions and principles that did not reflect Cree law, culture or belief, but rather those of the dominant

societies. This was in contravention of our fundamental right of self-determination including the right to determine our own institutions and our own social, economic and cultural rights.

- We were obligated to negotiate against the might of three development corporations and two governments. And

- The federal government failed to assert its fiduciary obligation to protect our rights and interests. Instead, in this first modern land negotiation, the federal Crown maintained a morally and legally bankrupt position of alert neutrality.

It has been said to the Cree people, "You signed the James Bay and Northern Quebec Agreement, now you must live with it." As the points I just mentioned establish, we signed because we effectively had no choice. Important elements of the Agreement were imposed under conditions of duress, fundamental error and misrepresentation or fraud.

The surrender and extinguishment provisions in the case of the James Bay and Northern Quebec Agreement are an infringement of our fundamental rights and were imposed upon us. The revenue and royalty

provisions imposed upon us are inequitable and unjust. The provisions that purport to constrain our rights to use sociological grounds to oppose future hydro-electric projects are an infringement of our fundamental rights.

And, since the Agreement was signed, unforseen issues of major importance, including mercury contamination, have emerged which bring the legitimacy of what took place into question.

Finally, the James Bay and Northern Quebec Agreement fails to meet both existing and emerging international standards.

The Crees have received compensation, and social and other benefits following the James Bay and Northern Quebec Agreement and the Cree-Naskapi Act. These have included:

- A beneficiary status that in theory escaped the gender discrimination of the Indian Act.

- The enactment of the Cree-Naskapi (of Quebec) Act in June 1984, transferring certain Indian Act powers to local councils in the nine Cree Nation communities, which constitute a municipal form of local government accountable to the Cree people themselves.

- The establishment of the Cree School

Board to administer Cree Nation education. We have started adapting of curricula to Cree needs and are implementing strategies for post-secondary education. As with all areas, implementation of agreed-to funding arrangements affect progress severely.

- The establishment of an Income Security Program providing a guaranteed income to Cree hunters who stay a minimum of four months of the year out on the land. This innovative program has provided an incentive for Cree hunters to continue their traditional pursuits. And

- The establishment of a Cree Health Board which administers health services to the Cree people.

Certain aspects of Cree life have improved in the years following the Agreement when compared to the poor social conditions endured by the Cree people prior to the 1970s. A number of important points must however be made.

First, as stated by Minister John Ciaccia in the preamble to the Agreement itself:

"These are all steps that would have to be taken anyway, these are all services that would have to be provided ad developed

anyway, regardless of whether there was a James Bay Project."

The Canadian Constitution requires governments to "provide essential public services of reasonable quality to all Canadians". At the very least, this provision -- and the principles of equality and non-discrimination -- requires that governments provide social benefits to the Crees at least equal to those enjoyed by other residents in Canada. The benefits we have received since 1975 were thing we were entitled to, without being required to exchange our fundamental rights, as governments now claim we did.

Our Elders were led to understand at the time of entering into the James Bay and Northern Quebec Agreement that the only way they would receive clinics, schools, roads, water and sanitation was to asset to the Agreement. Our young people now visit Aboriginal communities outside of James Bay. "What agreement did you sign to receive these things?" they ask. "None", they are told. Our young people have read the surrender and other provisions in the James Bay and Northern Quebec Agreement for themselves. It is clear to them that the Cree people were misled; other Indians did not pay such

a price for these things and were not asked to.

Second, with respect to self-government, the right to govern ourselves is inherent and does not depend on the Agreement or any other instrument. It must be understood that the James Bay and Northern Quebec Agreement negotiations did not provide us with an opportunity to negotiate Cree self-government.

With respect to compensation, the Cree-Naskapi Commission, the independent statutory commission that monitors the implementation of the Cree-Naskapi Act, stated in 1988 that there is

> "... a widely held misconception that the Cree ... should pay for these [essential social and community services] needs using the compensation funds received under the Agreement. Suggestions that the 'Crees are rich' ... ad that public funding of their activities should be curtailed are ill-founded and must be answered. The compensation monies paid to the Cree ... were for granting permission to construct one

> massive hydro-electric project on their territory. The Cree ... did not give up their entitlement to the benefits received by all Canadians, by all Quebecers or by other Indians. This point is seldom made."

These sinister misconceptions regarding the role of compensation funds are promoted as policy and for public relations purposes by the government officials responsible for the implementation of the provisions of the Agreement. As a result, during the life of the James Bay and Northern Quebec Agreement, we have been forced to spend millions of dollars to meet urgent needs for housing, sanitation and services in our communities, which are the normal obligations of the governments of Canada or the province of Quebec.

For many years, we were proponents of the new relationship that we hoped the Agreement would provide. Our leaders put the process of negotiations behind them and invested their efforts in the spirit and intent of what they negotiated -- the protection and strengthening of Cree society. No people wishes to lead

a life of ongoing conflict. But as the Cree-Naskapi Commission now observes, the failure to achieve implementation of the Agreement dominates Cree-federal relations. The same can be said of Cree-Quebec relations.

This is he pattern that we have not known for 15 years. We have a detailed 500-page treaty with governments. We now find that the process involves negotiating to obtain a table to implement the Agreement. Governments then want to sign a protocole d'entente, some sort of an agreement to negotiate. Then someone is appointed by government to negotiate, and it is time to negotiate a mandate. Fifteen years later we are sitting down to discuss implementation, and our immediate past experience is that the implementation agreements with ministers' signatures on them will not necessarily be honoured.

If we then manage to get negotiations going, we are told that we must agree to the capping of various perpetual obligations to us through fixed, once-only payments.

With respect to what we obtained under the Agreement, governments have had almost 20 years to implement its provisions. They have not lived up to its

spirit or intent, and negotiations regarding its implementation have become more contentious than the negotiation of the Agreement itself.

It was recently suggested, in all seriousness, to the Cree Nation by senior officials of the governments of the province of Quebec and of Canada that governments will promise to implement the outstanding provisions of the James Bay and Northern Quebec Agreement if we assent to the construction of the Great Whale River Project.

How can it be that we are not being asked to consent to the further plunder and destruction of our lands, waters and way of life, but this time in return for entitlements that we were already solemnly promised in 1975?

Our demand for full recognition of our fundamental rights is clearly not made for its own sake. We wish and intend to become full partners in all that this continent has to offer. The denial of indigenous peoples' ownership and control over resources cannot be justified, except by invoking discredited doctrines, including extinguishment.

We have said many times that we are not

opposed to development as such. However, we are determined to ensure that resource activities on our traditional lands are undertaken with our free and informed consent and full beneficial involvement, and in a sustainable and equitable manner.

We are in favour of the use of the resources of our land for ours and others' benefit if it is carried out in full partnership with Aboriginal peoples, if it is appropriately deigned, reviewed and timed, and if it pays genuine attention to our particular needs and our relationship with the lands.

Our fundamental right as a people to self-determination, including the right to self-government, is inalienable.

Certain scholars have adopted the approach of minimizing and denying our rights, including the right to self-determination. For example, prof. Renée Dupuis writes:

"International law has evolved toward a double aspect of this notion: external self-determination (complete political independence) and internal self-determination (a

form of relatively autonomous government in relation to the State of which it is a part). Internal self-determination is that which could apply to eventual aboriginal governments in Canada."

The Cree Nation rejects the unsubstantiated thinking in this quotation from Prof. Dupuis. Cree government is not eventual; it has always been there. And while internal and external qualities of the right to self-government have been proposed, it is a discriminatory double standard to suggest, as Prof. Dupuis appears to do, that indigenous peoples may not exercise an external right to self-determination when and if circumstances warrant.

One such circumstance faces the Aboriginal peoples in the context of the possible secession of Quebec from Canada. This situation may require that we exercise our right to self-determination.

If there was any doubt when we addressed this Commission in May about the immediacy of this situation, the recent installation of a separatist party from Quebec as Her Majesty's Loyal Opposition should lay

this to rest. It is clear that the possible secession of Quebec from Canada dominates the immediate Canadian political and constitutional agenda and is no longer the least bit hypothetical.

It is said that this is a matter of great delicacy, a matter that may inflame passions, or a matter that should be left for another time. None of these are legitimate reasons to avoid this critical issue. Rather, the mandate of this Commission requires that the Aboriginal dimensions of this question be forthrightly addressed.

We have addressed the fact that the Cree Nation is a people with the fundamental right to self-determination. As a people, we have the right, based solidly in international law, to determine our own destiny.

Some politicians argue that Quebec can secede with its present borders intact and that Quebec will automatically assume jurisdiction over Aboriginal peoples in Quebec. It is also argued that our treaty will not survive secession, because otherwise Quebec would locked in a perpetual relationship with Canada through the James Bay and Northern Quebec Agreement. However, these same thinkers also say that the effect of the extinguishment provisions of the James Bay and Northern

Quebec Agreement will be magically transferred to Quebec.

Quebec secessionists could well form the next government of Quebec. They, and the present government of Quebec, have vigorously asserted the principle of Quebec's territorial integrity. At the same time, the territorial rights of the Aboriginal peoples in Quebec, including the Crees, are vigorously denied.

As Aboriginal peoples who live in the province of Quebec, we have asked the Government of Canada to guarantee that it will protect the exercise of our right of self-determination before secession can take place. We have received no response, no offer of comfort, no guarantee that we will not suddenly discover ourselves subject to still another jurisdiction in our territory.

We are not discussing a Cree right to secede, but rather the situation when we are faced with the possibility of Quebec secession. The Cree people do not seek to oppose the exercise of self-determination by the people of Quebec with respect to their own territory. But if the entire Canadian constitutional landscape is to be unilaterally or bilaterally changed, the Cree people have the right to determine our own political status. Under these imminent circumstances, it is we who will

determine our relationship with Canada, Quebec, or both.

Finally, if Quebec is to hold a referendum, the Cree people will not permit itself to be lumped into a general referendum, with the result that our wishes would be submerged in the wishes of a Quebec majority. This is an approach that Quebec would not tolerate if it were being proposed by Canada.

We ask this Commission and we ask Canada:

- Will the right to self-determination of Aboriginal peoples in Quebec be respected in the event of Quebec secession?

- Will the Government of Canada honour and respect its constitutional fiduciary duty in this event to the Aboriginal peoples?

The Aboriginal peoples who live in the province of Quebec raised this issue with this Commission as early as last February and have still not received an adequate response. We raised these questions during our last appearance before this Commission and did not receive a satisfactory answer. The work of this Commission will be measured, at least by the Aboriginal peoples in Quebec, by the nature and quality of your examination of this question.

The Cree-Naskapi Commission reports that its

> "... review of [James Bay and Northern Quebec Agreement implementation] disputes suggests that the federal government interprets the Agreement too narrowly and that the federal position does not conform to what the courts have said about interpreting Indian treaties and agreements. Moreover the federal government does not abide by the statements of the Supreme Court of Canada that the federal government is obliged to adopt a fiduciary role in its dealings with aboriginal peoples."

In contrast, a recent Federal Court of Appeal ruling in the Eastmain case made some disturbing observations on the issue of the interpretation of modern agreements. With no record on the matter before the court, the court made a number of unwarranted and ill-informed judgments regarding the Agreement.

The court stated that the rules of interpretation developed by the Supreme Court of Canada respecting treaties with Indians do not necessarily apply to modern agreements such as the James Bay and Northern Quebec Agreement.

The court reasoned that because we were not the uneducated savages of earlier cases, the principles of generous interpretation and the resolution of ambiguities in favour of the Aboriginal party do not necessarily apply.

We look to this Commission to inform itself of the conditions under which the James Bay and Northern Quebec Agreement was negotiated and to refute these dangerous remarks by the Federal Court of Appeal. No Aboriginal people in this day and age, as in any other, is in any position to negotiate from a position of equal bargaining power with governments. But we remain vulnerable, dependent and subject to a great potential to be treated wrongfully, as the ongoing history of the James Bay and Northern Quebec Agreement so clearly shows.

In the Sparrow case, the Supreme Court ruled that

"... the Government has the responsibility to act in a

> fiduciary capacity with respect to aboriginal peoples. The relationship between the Government and aboriginals is trust-like, rather than adversarial, and contemporary recognition and affirmation of aboriginal rights must be defined in light of this historic relationship."

This matter is critical to us because of the negative impacts that arise from the Crown remaining neutral, or adopting adversarial position with respect to our status and rights.

In every discussion, in every argument, in every legal action, the Government of Canada opposes us. In the courts the Government of Canada is consistently an opponent of our rights and interests, or intervenes to support the plaintiff. As we have explained, even at the United Nations and elsewhere, the federal government leads the efforts to hinder our and others' attempts to develop minimum international standards regarding Aboriginal rights.

Canada's conception, clearly, is that the national interest and the Aboriginal interest stand opposed.

The federal government's abrogation of its fiduciary obligation harms us in the context of our stand on further devastating hydro-electric developments of our lands and waters, in the context of the status and implementation of the James Bay and Northern Quebec Agreement and in the context of our status and rights vis-à-vis Quebec secession. It is critical that this Commission pronounces itself on this issue.

We have brought a number of issues to the attention of this Commission today, including:

- the necessity for the full recognition by governments of our fundamental human rights, including to self-determination and self-government;

- the necessity for redress for, and reversal of, extinguishment of Aboriginal rights, including in the context of modern treaties;

- the urgent issue of the status and rights of Aboriginal peoples in Quebec in the context of Quebec secession, and the necessity that the Commission study this question in consultation with Aboriginal

peoples in Quebec;

- the necessity for the good faith implementation of past promises, and mechanisms to ensure this;

- judicial and other revision of the history of the ongoing vulnerability of Aboriginal peoples, including in the context of modern agreements; and

- serious questions relating to the adversarial nature of the Crown's relationship with Aboriginal peoples, in breach of its fiduciary obligations.

Your Commission has already made some courageous and timely statements on our inherent right to self-government and other critical issues. We await your forthright analysis and findings on the matters we have discussed with you today.

Mee'Gwetch. Thank you very much.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you.

First of all, I would like to thank the representative of the Grand Council of the Crees for presenting us with this brief that has the merit of going to the points that are seen of major by the Grand Council

of the Crees and being clear.

Before looking at the various concerns and proposals you made in this brief, I would like to ask your views on some aspects of our mandate that are not dealt with in this brief and were not dealt with in the brief you presented us in May. I understand that these concerns are fundamental, they go to the issue of rights, to the issue of the James Bay Agreement that has been of course very important for the life of the Cree communities and the Cree Nation in Quebec in the last 18 years.

As we are progressing toward a time where we are going to have to put together the information from the public hearings, the national round tables that we have held on sectorial policy issues like health, education, justice, economic development and so forth, and also the result of our research program, we were presented a couple of weeks ago with major briefs by the Aboriginal national organizations. There were different approaches to those briefs, but one of the things I have in mind is, on issues like justice for example -- we have discussed this morning the question of the administration of justice and the authority to make laws in an area like that in issues like education, health services.

Your people is certainly one of the best situated in Canada to give us the pluses and the minuses of the institution that have been installed following the James Bay Agreement. You have listed these elements on the positive side. Obviously, they are, to a certain extent, but still, for example, when we were in Waswanipi, Quebec, we were told by the local community that the relationship with the Cree School Board was still seen as quite remote from the local situation, even if it was a Cree school board.

I am just stating this -- it might not be the time to do that this afternoon, but the Commission is increasingly anxious to get as much as we can get from the Aboriginal organizations in terms of practical solutions, the way they see some models of organizations in self-government.

For example, we are thinking about the possibility of an interim report on justice, and there have been many, many commissions and task forces who have looked to the justice system in relation to Aboriginal peoples. So we are and would be very, very interested in getting the views of an organization like yours and the Cree Nation on subjects like that.

I understand that you are presenting us with what you feel are the top priorities and I understand why, but I am just saying that it should not undermine, at a couple of level down, the work that has to be done on models, because if we want to come up with recommendations that will be influential, we are pretty much aware and concerned that we have to bring more than the high principles, but also to start showing how it is going to work.

I must say that we have had relative success so far in our public hearings. It is understandable when we visit the communities, but with the major organizations, we are really looking forward to get as much thought and information as possible.

So maybe you could just give us your views on that before we move more specifically to the substance of your brief.

MATTHEW COON COME: I think I would do injustice to the First Nations of Quebec and the First Nations of Canada if I were to say that the agreement we signed is a model for all of you when the fundamental issue here is that those were originally entitlements, and the so-called models that we have adopted, those political

institutions that we have set up, whether they be Cree School Board, Cree Health Board, Income Security Program, Grand Council of the Crees (of Quebec), Cree Regional Authority, those were foreign concepts at that time of the conditions that we adopted, which were, I felt, imposed upon us and which do not reflect the Cree customs, the Cree traditions, the Cree laws, Cree beliefs. Those were foreign concepts in order to fit into the present structures of the dominant society. Those were foreign concept that I feel were imposed upon us.

I feel that the fundamental issue is that if you want to deal and establish a relationship with the First Nations of Quebec and Canada, you have to redress and revisit the way thing were done before. You have to address those policies and laws that drastically undermine the relationship. Extinguishment is a good example. Extinguishment I think is a crime such as apartheid was. It is unacceptable, and that has to be discredited for what it is worth.

I think that for our societies to survive, so that we do not rely on government hand-outs, that we don't rely on the governments and others to make decisions for us -- because that is what is happening right

now -- you have to address the whole question of the political relationship, the question of ownership and jurisdiction over the natural resources, where we can have some equitable share and real partnership and real say in what happens in our own backyard. Those are the fundamental issues that will have to be addressed.

More importantly, with the rejection of the Charlottetown Accord, the momentum of the sovereignist movement has picked up, and with the Bloc québécois there. We are raising issues that concern us drastically, and I feel that the Royal Commission will have to address these issues and put pressure on the government to be able to deal with on whose side are they on. I think for once if you want to fix the relationship with the First Nations of Quebec and of Canada versus the province of Quebec and the Government of Canada, you have to get the government to get on side with the Crees.

They can no longer have this alert neutrality where they are just sitting on the fence and waiting to see what is happening and bending over backwards to please, let's say Quebec in this case. The reality is that those are the issues that are confronting us right now. They want to build hydro-electric projects in our

own backyard, and the federal government is not being involved, they are just sitting on the fence.

These are the issues that confront us. The issues of justice, of education, health services and the role that justice can play in our system, those can be dealt with at a later time. Those are benefits that no other First Nation was asked to give up in exchange that they were foot their lands. "Then, yes, we will give you funding so you can set up your own school board, you can set up your own health board." Those are given. Those are fundamental rights that any First Nation or any indigenous person or any member of the society has a right to. Those are given. But we have to go beyond that. You have to redress those policies, those laws of the native people.

Those are the fundamental issues that I think have to be addressed. You and I can exchange statistics and highlight the way we have been discriminated, et cetera. That would be an academic exercise, and you have heard all the political rhetoric supported by the statistics, and those would have to be dealt with. But the fundamental issues are our political relationship, our fundamental rights and I think a possible

secession of Quebec. Those have to be dealt with.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Nevertheless, the only thing I want to say before moving to the brief itself is that what was done with the James Bay Convention and the Cree-Naskapi Convention was to remove those communities from the ambit of the Indian Act and put it under the ambit of the specific legislation from both Quebec and federal legislation. Obviously, when we deal with the notion of self-government through the notion of the inherent right of self-government, we are talking about not only that kind of form of government but a fuller form of government where there is legislative authority, and, of course, in relationship with the federal and the provincial governments.

We know that Aboriginal governments in this country will have to relate to the other levels of government, and that is true also for the municipal level of government in many areas. That's why we are interested also in having discussions with the municipalities. We are going to have, two weeks from now in Montreal, the Canadian Federation of Municipalities and l'Union des municipalités du Québec presenting us with their views.

I would like to start by saying that when

we issued "Partners in Confederation" at the end of August, we were quite clear in the preface that we are aware that there are other sources to support the inherent right of self-government than the Constitution. The Commission is doing a lot of research in international law in this aspect. But we thought that the central case, the most immediate case was within the present Constitution, and we were quite concerned that, after Charlottetown, there was little movement toward the implementation of self-government on the basis of an inherent right.

So what we said was that we felt there were good reasons, sometimes persuasive reasons, to think that it was already there. The purpose of Charlottetown was mainly to make explicit and conform something that was probably already put there in 1982. There is discussion, we know there is debate. This is not a view that is universal in the country, you are aware of that, but we thought that it was necessary to create a debate and reactions.

We felt also that if governments agreed that there were good reasons to think that it was the case, it could save us many years of litigations and fights in courts, and create movement for political negotiations,

because we are still convinced as a Commission that the best route is the political route and not the judicial route.

That being said, we are quite aware that to have a basis for the right in the Constitution is important, and your brief addressed some of the fundamental issues.

We could discuss first this question of extinguishment. We are quite concerned about the fact that this clause has been in the federal policies for 20 years, even if there has been some modification with the notion of exchanges, but basically it has remained the same in the last 20 years. We realize that it has been an obstacle for the settlement of land claims in this country, and we realize that settlement of land claims is something that is important to move towards self-government. So all the issues are inter-related, and on and on. That's the reason we are looking very carefully at this issue and we hope to come up with an interim paper on extinguishment, on this policy, before our final report.

That being said, we are doing it having in mind being more useful than harmful. There is always

a risk of creating a blockade when you present views. We do feel that both Aboriginal and non-Aboriginal people have an interest on the land and should share the land and address these issues through negotiations. So we will be forward-looking in this area and we hope that it will be helpful.

What you raise here, in addition, is what has happened of people who have signed agreements already. The last example was the Nunavut, not so long ago, with the Inuit, and there have been land claims settled under the federal policy in the Yukon and Northwest Territories. There are various points of view, but there is no doubt in our mind that this issue has to be addressed squarely. What is difficult is to find the balance in order to achieve the coexistence within the same territory.

You know that the question of certainty for allowing development either in co-management, or whatever the form, of the territory is something that is put forward as the main reason for the policy. Some people keep telling us, "It is not that important. Honour and sharing is more important." But, for the third parties, obviously it is a major concern.

I would like to have your views. There

have been many studies on alternatives to extinguishment, to find the balance that is needed without having to go through that approach. I would like to know if the Grand Council of the Crees has views as to what should be done instead, not only as a contribution for your own case but for many Aboriginal people in this country. That's a question we have been asking to many, many groups across the country in the last year or year and a half. We realize it is not easy. There are all kinds of formulae -- limit in duration, and on and on.

Do you have any views to give to the Commission as to the alternative to the extinguishment policy, or to share with the Commission?

MATTHEW COON COME: Maybe, if I can just make a general comment, you were mentioning the Indian Act was replaced by the Cree-Naskapi Act, and you are correct, I felt that was just one form of self-government. I think there are two aspects to self-government: you have the local aspect in which you allow the people right at the local level to determine their own laws, where they are going to codify their customs and traditions and beliefs into their own by-laws, and whatever approach they wish to take, they can do so, and they are to deal with

the day-to-day life and the day-to-day problems and the needs of housing or water and sewage infrastructure in order to try to develop their communities. That is one form of self-government, and we addressed that through the Cree-Naskapi Act.

But I think there was the overall governance of the territory, because that was the spirit and intent of the Agreement that we would have a say in the way things are carried out. But what has happened is that the governments set up James Bay Municipality, and they are consulted on the decisions that are made. They have created political instruments -- these are created by the Government of Quebec -- that replaces what we thought we had agreed to, and that is that we would have a say in the development of the territory.

The right to self-determination is not limited to just what you would call a municipal government. It means that we have the whole territory. We have always had it. It is our land. And we meet the criteria of the right to self-determination by our language, by our presence, by our customs, et cetera, and to be able to have a say. And when we do have a say in the territory -- yes, we believe in the systems of honour, of sharing

and of respect, that we would have to share those natural resource with the dominant society, but I think it has to be based on a partnership, on an equitable basis, on sharing of the natural resources, because millions of dollars are extracted from the First Nations of Quebec and Canada, and yet we are dependent on government hand-outs. We do not benefit from these revenues of resources that are extracted, whether they be in the form of minerals or trees or water or energy.

I think if we are to have a say in the development of the territory, we would go a long way. But we have problems. We have problems with the policy of extinguishment. Theoretically, if that continues, the theory is that you have gained something, and I think it was gained illegally, it is immoral, it wasn't right.

So I think if you were to redress that -- because the title is suspect. Why do you want land claims? Why does the federal government want land claims? Because the title is suspect, and they want to be able to make clear that they have that right to develop, the right to development, the right to natural resources, that they have jurisdiction over natural resources. And if you were to address that, revisit it, I think, if it is

accepted, you would be able to correct the old treaties, you would be able to correct the modern land claims treaties, and we would be starting off on a new footing. You are redressing a problem that perpetuated the situation of the native peoples across Canada.

Yes, there would have to be some kind of balance of how we can coexist and how we can co-manage, but that is not possible right now because we are not on the same level of negotiating. Everything is stacked against us. Supposedly our trustee, the federal government, is siding in courts with the plaintiff. They are on their side. They are not with us. And their policies -- they tell us, "Look, extinguish your right. And you have no rights, you only have privileges. You have no rights." Then the native people are confronted with being told, "You are only squatters." Therefore, we don't get anywhere.

I will say it again, as I have said it before, that the only time they approach us, the only time they want to deal with us is when they want to have natural resources, whether it be a tree or water or a mineral or oil; then, all of a sudden, it is important to deal with us. But then there is the question of coming to a land

claims agreement, because it raises the question of the title, and they want to confine that. But I think we can deal with that. I think if this Commission meets head on on the extinguishment clause and then abolishes it and then gets rid of it, I think we can go a long way.

I was very surprised last night when I learned that the Senate of the United States had passed a resolution and are apologizing to the Hawaiian government for taking over their land and for forcing their queen at that time to surrender to them. That was unthinkable, but when I read it, I was really blown away. Here is the United States government that went and conquered, the colonialist principles -- went out to a country and conquered it, and yet they are passing a resolution in the Senate apologizing and trying to redress the issues. That is done now.

Canada could do that, and that would really help the relationship with the First Nations.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Getting back to what you just said about the abolishment of the extinguishment policy, what do you feel could replace that approach on a practical basis that would be credible enough to bring the parties to negotiate their coexistence on

the lands and the just sharing of the lands?

MATTHEW COON COME: I think recognition of those rights of the First Nations to their own lands would go a long way and it would create a partnership, it would create equity. Meanwhile the extinguishment leads to creating ghettos, and the federal and provincial governments are pumping millions of dollars for the infrastructure within the First Nations of Canada in some areas. But yet the people there have no economic potential because they are given a land that nobody wants, that has been rejected, is not considered to be a value. How can they be able to feel that they have a certain say about their future? How can they be able to improve their own condition without always blaming the federal government, without always blaming the multi-corporations because of your social conditions?

If we go back to a recognition of those existing rights that were there, we could go a long way. We would be responsible for our own mistakes -- and we will make mistakes -- and we will be responsible for our own economic benefits. We will have benefits from the natural resources and we will be responsible for setting up our own institutions whatever way we want to. But we

cannot do that right now because of this extinguishment policy.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Do you think it is possible to get into a situation where it would not be necessary to really settle all the issues in terms of legal rights but to acknowledge that there is an interest on the land and to move forward to negotiate a sharing of the land that would be acceptable without having to say, well, there are absolute certainties on all the territories involved, to avoid that kind of discussion we have entered into as to -- you have very often showed us that you were an organized society, that you were really in occupancy of the land, and on and on.

We are really trying to see how to move from the situation we are in without throwing the baby with the bath water. The main purpose for the Commission is to be helpful and not to really try to make a winner or a loser, because then it will block the development for years. So the approach is to find a way to thread the needle somehow and to find a way to create action without insulting people in a fundamental fashion, as they are very often by the existing policy.

So my quest is really a technical one,

down a couple of levels into the specifics. I know of many people in this country who have been working on this, and we are, but we are certainly interested in receiving any additional work from the Grand Council of the Crees on this issue. It is one thing to say, "The policy is wrong, we have to abolish it", but it is like the Indian Act; many people in the country tell us, "Abolish it", but what's next? That's a financial administration act, where the finance flows from the federal government to the Indian Act, and of course there can't be a vacuum, it has to be replaced by something else.

I know it is a difficult issue.

MATTHEW COON COME: Yes, but when you talk about the Indian Act, there is no act that governs the every-day activities of the Greek people, the Italians, the Jewish and all the people who made a decision to come to this part of the country. Yet you have a piece of legislation called the Indian Act that governs our every-day activities, makes decisions on our behalf by some minister that is sitting in Ottawa and has never even visited and never even came to our communities, and he is making those decisions. And we are going to say that that's acceptable? We have to do something about that.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: There is little disagreement on this in the country. I think we are moving toward a consensus. The difficulty is to find the alternative system.

MATTHEW COON COME: But there are those who are trailblazing, who are taking the lead and are making attempts to be able to come to an agreement, to be able to settle their issues. I think we did it with the Cree-Naskapi Act that replaced the Indian Act, but that was only one small part of dealing with the day-to-day issues.

But I think a recognition of our rights would go a long way. That would lead to involving the people. It would lead to sectoral agreements, and sectoral agreements would create certainty. But right now, any agreement that the government wants to sign always come back at the end of the day -- here we have negotiated in good faith, but the government will not sign unless we have an extinguishment clause on it. That's a fact right now.

The Laska (PH) Land Claims Agreement has resulted -- the Dene Nation Agreement was rejected on the basis of that. Even the Lubicon, there was an

extinguishment clause in it. Here you had a chance to deal with those deplorable conditions of the Lubicon people; you had a chance to deal with those. But yet, in the end, what killed it? It was the extinguishment clause.

As long as the governments are saying, "We are not going to sign this agreement, there are pre-conditions, these are non-negotiable issues: surrender and extinguishment", we will never have an agreement. We will never have the full control. First Nations will not have the full control to be able to have a say in what is going on in their own backyard, and they won't have the economic benefit of what is being extracted from their land. And if they benefit from it, you and I will agree that the non-native communities will benefit from it, and I think that the relations will definitely improve.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Of course, you realize that it is one thing to think and talk about the future and it is another thing to talk about redoing what was done in the modern days, and the James Bay was the first of the modern days. That's why this discussion is very important, because there are two components.

You are certainly aware that at the time of the Agreement and later on there were -- and it is normal that people who sign agreements are in a way proud of their product and have to explain it. There have been, in the past, by Cree leaders statements in the National Assembly and elsewhere that were positive toward the signature of the James Bay Convention and the Cree-Naskapi Convention.

That being said, it does not mean that, with the passage of time, the concerns that you raise are not valid, quite the contrary, but I think it is good to raise a question that is in the mind of the public. I am aware that there have been a lot of problems as far as the implementation is concerned, but I am using it only as an example in the relationship between Aboriginal people and non-Aboriginal people in the country. I think it is pretty much in the back of the mind of people that, at one point, they could rely on the feeling that when there is an agreement, there is an agreement reached.

The basis of our discussion today is, you are saying the agreement was reached on the wrong principles and with wrong assumptions, and on and on. So that's why we are back, in a way, to square one in this discussion, but I am raising this more for the future of

the relationship. I think it is good to have this discussion in a forum like this. I think it is important at one point that, if the vision of the relationship is the right one and is endorsed by both sides, Aboriginal and non-Aboriginal people, there will have to be then a feeling that agreement could be reached along the line of this relationship and be acceptable, even if there are sometimes conflicting interests that are opposing.

I am just bringing this to see what are your views on that, because I think it is important that a discussion like that take place in a public forum like this one.

MATTHEW COON COME: I think the conception of the James Bay and Northern Quebec Agreement was that it was supposed to be supplementary, those were additional, those were special responsibilities that would have enhanced the relationship between the First Nations of Quebec with the Government of Quebec and with the Government of Canada. It was supposed to go above and beyond what is normally given, as a given right to a Quebecker or a Canadian. That was the basis of the James Bay and Northern Quebec Agreement. But that is not happening. We have problems with that.

You need to redress and redo. The government made those laws, the government made those policies; the government can change those laws, the government can change those policies. They are not written in stone, are they? Yes, for certain purposes of the government they were, but they can be changed. That requires a lot of revisiting of the way things were done and a lot of -- what should I call it -- assessment, internal assessment of the way we do things, of our relationship.

I don't want another Oka. I don't want another blockade. I don't want to have to go to another country so I can talk about the treatment of the First Nations of Canada. I want to be able to solve that. I am tired of fighting in courts. I am tired of being out there sitting at negotiating tables, and I have an agreement and I am told, "You have the agreement but we have to get a mandate, a mandate so that we can look at the protocole d'entente." We look at the protocole d'entente, it identifies the parameters, the issues to be discussed, the schedule, and then the negotiator is appointed, and we fight about the mandate with the negotiator.

That has to change. If that doesn't change, you can sign any agreement that you want with any First Nations of Quebec or First Nations of Canada, and they will run into the same thing, because once the government has it, has got what they want, they kind of leave it there. Then the negotiators that were there and were involved at that time left. They have new mandates. They come in with new people, and the new people say, "Well, the James Bay and Northern Quebec Agreement", you don't have the legislation. We have to introduce a legislation so it can go through the National Assembly, and then it has to go through the House of Commons and be accepted. We waited three years for that. Then, after that, it is financial constraints, budgetary constraints.

Why do you make promises if you can't keep them? Why expect of the First Nations of Canada and Quebec to sign another agreement, Agreement No. 2, when the promises of Agreement No. 1 were not fulfilled? Because the government will want to sign agreements. They have their land claims policy. They want to develop up North right across Canada. They want to cut those trees, they want to flood those lands and they want to extract the oils and the minerals.

But with the present way the policies are and the present positions of the governments, if it is not solved, then we will be in court, and you will hear the Crees being out in the United Nations, and you will hear people that are out in the United States and elsewhere in the country talking about the problems and conditions, and the way the government has -- but the government has a chance. The government has the chance to redeem itself. The government has the chance to be able to say, "Here, I understand the problem."

The Indian Act is the problem. The extinguishment is the problem. For us, the possible secession of Quebec is a problem, a very serious problem. Where do we fit in all of this? I just don't want to be a bag that's transferred from federal responsibility and handed over to Quebec. I want to know how I fit in. So I want that to be dealt with, and I think you yourself have a tremendous responsibility to be able to address those issues.

But if you want the First Nations to be able to sit down with you, with the governments, like you suggested, and negotiate through a political forum, then you had better revisit those policies.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Time is running. We have many other subjects to cover.

Before maybe calling for a brief pause, I would like to ask my colleague Viola Robinson to share some of her thoughts, and maybe she has a few questions on this particular aspect of extinguishment and what was said so far.

Viola.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: Thank you.

I thank you for coming forward today with your brief and raising the concerns that you have. Certainly, they are concerns that have been raised many times before by yourselves and by other First Nations across the country. Certainly the one of extinguishment -- and I think when you talk about your agreement, there is a lot more problems there than extinguishment. I think that might be the greatest one, but I can see there is certainly more. I wonder sometimes about the enforceability of these agreements and I wonder sometimes, even if everything was written in the Constitution, if things would still change.

So I think that's the problem that we

are faced with here as a Commission. We are working very hard to try to change the European thinking. I think we see our relationship as Aboriginal people to land much differently. I think people have to start acknowledging there are two world views of relationship to land, and certainly Aboriginal peoples' relationship to land and to title and to land claims is a lot different from the society of the rest of Canada. For two long we have not been acknowledged on how we view our rights and how we want to share the land.

This brings us to extinguishment, because extinguishment is one of the high priorities of the Royal Commission and has been since day one. It has been brought about specifically by the Dene Nation. There is a lot of things wrong with the Comprehensive Claims Agreement, other than extinguishment. There are many other things too, because it is very few people, very few nations in Canada who have been able to get even recognized as a comprehensive claim that the government will even talk to. You happen to be one. As you say, maybe it is because of the resources; that's what forced them to talk.

Extinguishment is one that we are dealing with now, and, as my Co-Chair has said, it is so

important for us to get a thought from people like yourselves on exactly what do you see as an alternative to extinguishment. We have talked about it, you know, and it is just unthinkable -- and this is, I think, from a Commission view. It is just unthinkable to think or to expect Aboriginal people to give up something in order to reach a settlement or in order to move ahead or to progress, and that's what extinguishment does.

We want to get away from that and we are struggling very hard now to find ways of doing that that are going to be acceptable to the Aboriginal people and to those other interests. There is enough for everybody to share, because our concept of sharing -- as we say, we don't own anything but we share the resources, and we want to share; but, in sharing, it should be done on an equal basis. We are trying to put that message out as best we can and we are trying to educate others to understand what it is.

This is, I think, one of the things we are trying to get from you today: If you were to write an alternative to the extinguishment clause, what would you write and what would you suggest? What would be your views? Are we close in our thinking or are we still a

long ways apart?

MATTHEW COON COME: All First Nations, as you well know, with any agreement that they have signed, whether it is a treaty or an agreement, there always is a problem of enforceability, because there is no administrative mechanism within the federal government that can properly implement that agreement. When you sign an agreement with First Nations, you are not dealing with just the Department of Indian Affairs, you are dealing with Environment, you are dealing with Industry and Commerce, you are dealing with all levels of government, and it is based on nation to nation; that continues, that's ongoing, that is perpetuating itself into that relationship. You cannot just shove it -- once you have signed an agreement, and ask the Department of Indian Affairs Minister, "Implement this agreement." He cannot implement it because he has no right to tell the Minister of Environment and the other Ministers, "Look, this is what you are going to do, this is what you should do." So there is no administrative mechanism within the government to be able to approach and to be able to deal adequately with the government.

I agree with you that we have different

views. I am sure we can sit here and exchange those views, and we can do that until we are blue in the face. Meanwhile, back home, they are cutting our trees and they are going to flood our lands. Development will happen, and we have no say.

You keep asking if there is an alternative to extinguishment. You don't need an alternative to extinguishment. You don't need an alternative to extinguishment. You don't need that. What you need is a recognition of those rights of the native people. That's what you have to deal with.

Of course, we can make it very complex, you know. I don't think we have the time to do that, but --

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: No. Obviously, you have got some recognition, or you wouldn't have an agreement in the first place.

If you do get the recognition of your inherent right or Aboriginal right or title, once you get it, then, who do you deal with, how do you deal then? Obviously, you have to deal with somebody.

MATTHEW COON COME: Right now, if I were to agree with what you are saying, I have recognition,

but that recognition has, in some corridor, said that we have extinguished that, we have extinguished our rights. It is different from recognizing that you were there before the arrival of the White Man and that you had a way of life, that you had your own language, your own custom, and that you should be able to benefit from those natural resources that were extracted. Right now, you don't have that. How could we be on equal footing? We can't be on equal footing.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: That's something we disagree with too, and that's what we are saying, that it shouldn't be that way. We recognize that and we are looking for another way to deal with it.

MATTHEW COON COME: When you say "who do you talk to", the Government of Quebec, more specifically to the sovereignists, the sovereignists will argue and say, "You have extinguished your rights when you signed the James Bay and Northern Quebec Agreement". They pick and choose what is best for them to advance their cause. But, at the same time, the James Bay and Northern Quebec Agreement binds the relationship that Quebec has -- and it is perpetual, it is ongoing -- with the federal government. But they seem to pick and choose

when it is convenient for them.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: May I suggest that it is a good point to break, only for 15 minutes, pour une pause santé.

So we will resume in 15 minutes, at 3:30. We have quite a few additional matters to discuss together.

Merci.

--- Short Recess at 3:15 p.m.

--- Upon resuming at 3:35 p.m.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: S'il vous plaît, si chacun veut bien prendre un siège, nous allons reprendre la séance d'auditions. Could everybody get a seat, we are going to resume the hearings.

We are moving now to other parts of the brief that was presented to us by the Grand Council of the Crees. Obviously, one ongoing issues that has been raised again and again since the inception of the Royal Commission is the situation of Aboriginal people living in Quebec in the event of sovereignty of Quebec, Quebec accessing full sovereignty. In fact, when we made a preliminary tour of the provincial capitals to meet with the Premiers in the fall of 1991, this issue was raised

during a meeting we had with the Aboriginal organizations within the province of Quebec. So this concern has been expressed from the beginning.

The Commission had to find a way to address its mandate both in terms of the public participation process, the national round table process and also the way to conduct research on Aboriginal people. This is not a small thing. We realize that being a Commission that has to deal with peoples has requirements that other royal commissions didn't have to face, except maybe the B&B Commission, the Commission on Bilingualism and Biculturalism in the sixties.

We realize that the research we are doing has to be accepted by both sides of our society, the Aboriginal side and the non-Aboriginal side. Obviously, if we are to build recommendations upon the three streams of information -- the public participation stream, the round table stream and also the research -- it is crucial that that research be done properly. That's why we have put a lot of emphasis in trying to find the best way to do research, to conduct research involving Aboriginal peoples.

We have looked maybe not all over the

planet but in many countries to see if there were some ways or methods that had been thought of, and we came up with close to nothing, though the debate has been on for many, many years under the label of decolonizing research. The point of view is expressed around the world by Aboriginal people that research has mostly been done by non-Aboriginal people with their own view of the world or world view, and, very often, biases.

Obviously, the Royal Commission will not be able to do everything in this area, but we came up with a Code of Conduct for Research on Aboriginal Peoples that is attached to all our research contracts.

I am saying this as a background, because the key element of our mandate is to try to bring people together to a better understanding and create conditions for a genuine reconciliation.

We are pretty much aware that, in addition to various situations across the country -- the situation varies from one Aboriginal people to another; the Métis, the Inuit, First Nations, and among First Nations we are very conscious that there is a great variety of points of view and diversity, and that has to be taken into account. We are pretty much aware that, in addition

to that there is a special situation in Quebec, given the fact that, within Canada, Quebeckers see themselves as a people, as do the various Aboriginal nations and peoples. So, when we think about coexistence, we have to take into account this additional factor.

That's the reason we have always thought that this Royal Commission is not only on issues facing Aboriginal peoples in this country but on the fabric of the country itself.

I wanted to say that as an introduction to the question that has been raised, more specifically during the last year, on the possibility of Quebec accessing full sovereignty, and where it would leave Aboriginal people. As I had an opportunity to say in Montreal last May, the first concern of the Commission was to make sure that those studies that are specific to Quebec will be done with the view that Quebec is part of Canada and that we would not jump over those issues and not address them because we would be moving too soon, mainly on the question of Quebec sovereignty and Aboriginal peoples.

We were struck by the fact that during the constitutional debate very little was done in the

debate as to the situation of Aboriginal people in Quebec, Quebec being in Canada, because the debate very quickly moved towards those aspects of what would be the situation in terms of territory, in terms of rights if Quebec were to leave the federation. We wanted to avoid this pitfall as a Commission, because we feel our prime duty was to make sure that the province of Quebec in terms of research would be dealt with as the other parts of Canada are dealt with. Of course, we recognize that, in addition, there is this question that is not found elsewhere in Canada at this point.

So that's essentially what I said in Montreal. One of the best examples is the fact that there is a controversy in Quebec in the legal circles on the status of Aboriginal rights as to whether Aboriginal rights are different in Quebec because of the acting of the French ground, the establishment of the seigniorial regime, the civil law, as opposed to the situation that is found elsewhere in Canada, and that has been developed through quite a few court cases.

So we feel that, as an example, this is an issue that has to be tackled, whatever the situation, and that it will be beneficial not only for the Commission

but for everybody in Quebec to have a good study on a subject like that, whatever happens to Quebec, as a partner in Confederation or accessing full sovereignty. So we wanted to be sure that these things would not be overlooked in moving to too fast an examination of the situation of Aboriginal peoples in the event of Quebec sovereignty.

That being said, we hear what you have been telling us for quite a long time, and the Chiefs of Quebec passed a resolution to point out to the Commission that this is a key priority -- the top priority.

Maybe at this point I would like to turn the floor over to you to explain why, and then we could enter into the discussion as to what the Commission can realistically do on a subject matter like that in the time frame of the Commission that would be useful and necessary for the performance of our mandate.

MATTHEW COON COME: I am glad to hear that the Royal Commission is willing to tackle this issue. As we all know, it is a touchy issue and, if not handled properly, it could create unwanted circumstances to happen within Quebec, or within Canada for that matter.

But the reality is that the Government of Quebec entertained this idea when they passed Bill 150,

to look at that possibility of Quebec seceding from Canada. This was a government that was in power that considered that possibility, whereas the PQ are not in power; they are the opposition, they are not the government. But the government that was in power was a liberal government and it entertained that possibility, and it raised our eyebrows that they were entertaining the possibility. With the PQ, who come out and state their case, that is their platform, and if they are elected they will call a referendum; this is the reality.

You know, Mr. Dussault, that I am in the States and then I hear these speeches that are given by the Opposition Leader, Jacques Parizeau, and I know -- I was at a conference where a former Deputy Assistant Secretary of State was present and also a Time's editor and also from the head desk of the Washington were there who even entertained that idea. So the momentum has picked up.

But the question for us is the timing. When you deal with secession, we don't want to come after the fact, and definitely not to come during the secession. We don't want to wave a flag at the eleventh hour and say, "Hey, what about our rights? Where do we fit in?"

That is why it is so important for us to be able to stress it -- and the Commission has taken upon itself to tackle this situation.

It is not a question of Crees seceding from Canada. It is the majority, I guess I could say, because of the recent election of Block québécois, definitely more than 50 per cent, that are contemplating seceding from Canada and probably seceding from the Crees, I don't know. So the reality is there, and that would have to be entertained.

As to the methodology and the approach that can be taken in dealing with this issue, that's a technical debate on the approach that can be taken and whose word are we going to use. I disagree with Renée Dupuis in her statements, but, of course, we can get Daniel Turpel (PH) or the McGill professor, Mr. Scott, to say otherwise. So there are always some people that will say that is a possibility, but there are native people who would have to deal with that and there are instruments that are there right now; the James Bay and Northern Quebec Agreement binds the Government of Quebec, and if Quebec wants to opt out from that agreement, it needs Cree consent. That's a fact.

When the land was transferred, when the king signed a piece of paper and transferred the Rupert's land to his cousin, there was a clause in there that you had to deal with the inhabitants of that territory. Who are the inhabitants? We are. We live here. The Crees live there.

And, of course, we question the possibility of a double standard. You recognize the right to self-determination for the Québécois but you deny the right for the First Nations of Quebec to exercise that right. I wouldn't want to see a double standard being applied.

So we are raising a lot of eyebrows, but it has to be dealt with as to where the First Nations of Quebec fit in in this scenario. Our fears were increased because of the Bloc québécois who were elected, who had the platform and the support. I don't know how they will work in there as an opposition party representing Her Majesty the Queen; we can guess, but certainly the debate will be on the floor. It could be raised where otherwise it wasn't. Now, they have entrenched themselves with a political institution in which they can raise their concerns. That cause for alarm to the First Nations of

Quebec, and it is only proper that we would have to address this.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you.

As I had an opportunity to say earlier, this is a big issue, not only as a matter of principle, but also from a technical point of view. What the Commission is doing -- and we could discuss that further -- we are doing a lot of work in international law not only on self-determination but also works that will have an immediate bearing on the whole issue of Quebec leaving the federation if it ever happened. Also, we are looking at the federal government position in the United Nations. So there is the international law stream.

Also, as we did in all other parts of our mandate, we are assessing the various briefs and studies that were made by the various groups and presented to the Bélanger-Campeau Commission and the two parliamentary committees or commissions under Bill 150 to assess what has been done, to see if there are major gaps. Of course, we have the reports of those committees and also of Bélanger-Campeau. There are some aspects, of course, dealing with the question of Aboriginal peoples. So we are using material that is in existence, as we did

in all the elements of our mandate.

We were told by Brian Dickson not to redo what has been done. The difficulty is, we realized that a lot of the studies that were in existence were made in their own times, and five years is a long time in the area of Aboriginal rights. So we ended up with an extensive research program.

Also, what is quite obvious, the fiduciary relationship of the federal government, and also of the provincial governments and of course of Quebec, is an important item when we look at this issue of Quebec accessing full sovereignty.

I think we should recognize that, in the last ten years, there has been a major change of attitude in many, many circles, both federally and within Quebec in that the issue of Aboriginal rights is an issue that will have to be settled; it is part of the reality of the whole issue of Quebec accessing full sovereignty, and more and more people acknowledge that and recognize that. To us, it is a progress because it is certainly something that has to be dealt with and has to be addressed.

What is difficult in a way is that there is no blueprint for an event like that. We know that most

of it would be done through negotiation. What the Commission at this point -- and we could continue this discussion that has been an ongoing one for a few months -- would like is to address the key questions that are not dependent on aspects that belong to the negotiation or belong to the proposal that would be and that we don't know; for example, sovereignty-association is not the same as full sovereignty, and on and on, we could go on.

So what I want to express is that it is part of our concern and part of our plan to look at issues that appear fundamental and could be dealt with by this Commission without jeopardizing all its other works. We have mentioned a few on the international side, on the domestic front, and we are available and ready to discuss further with you and also with the Chiefs of Quebec what can be done realistically in this area to be helpful and to perform our mandate without really jeopardizing all the work that is done on all the elements of our mandate.

At the outset I opened up by saying, "There are 16 points and we want to deal with all of them", but we acknowledge that this is the first priority that is expressed by the Chiefs in Quebec and we are ready to do, in a realistic time frame, what can be done by a

commission as ours to make sure that we have covered the ground in this area as in the other areas of our mandate, even if this is an implicit area; but, "Reconciliation", there is very little that does not come under that wide topic.

MATTHEW COON COME: In dealing with the possibility of Quebec seceding from Canada you would have to address the right to self-determination and the principles that govern that right to self-determination. I need not elaborate on those; I know you are very familiar with those.

But, for the Cree Nation itself, it will be because of the circumstances that will warrant, will trigger -- it is what we are faced with that will trigger for us to consider exercising that right to self-determination. It will be triggered because the landscape would have been changed. Now Quebec has become an independent country; that changes the landscape, that changes the relationship. It will be triggered because the rights are affected, the rights of the First Nations, the fundamental rights that all human beings are entitled to, the question of relationship and fiduciary responsibility would have to be addressed.

It will be exercised by the Crees, but it will be triggered because of these circumstances that will raise the question of the Crees' right to exercise the right to self-determination. It is because the circumstances warrant it. It is a right. We have a right. The Cree Nation has the right to self-determination. It is like a ticket. But the ticket is not valid unless it is punched. It is not being punched yet.

That's the point I would like to make.

I would also like to come back, before I forget, to the extinguishment clause. We have already I believe in Greenland a homeland rule in which a foreign -- it is the foreign policy of I believe Denmark. When they signed the agreement, they gave a home-rule government to Greenland, there was no extinguishment clause there. So we have a precedent that we could look at when we look at relations; that needs to be looked at.

We are ready and willing to participate and look at the various research that needs to be done to look at it, at least from the perspective of protecting the rights of the First Nations of Quebec, but more specifically -- because I can't speak for the First Nations

of Quebec or for the First Nations of Canada, but I certainly can speak for the Cree Nation. From that perspective, we are willing to sit down and decide what the approach will be and what the methodology will be. I hope that we can become part of -- not the decision-making, I don't think we can, but at least be able to have a say in the way that it will be carried out for the benefit of the First Nations of Quebec who might be caught in the middle.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Again, in this area, we have already initiated some research, many in the international law; on the domestic front some also, we have undertaken an assessment of what has been done, and we are certainly ready to do what we have been doing in all areas of our mandate, to sit with Aboriginal peoples and try to identify what are the musts, and ways of doing it.

As has been the case for our whole mandate, we will have to address what is felt doable within the life of the Commission and make sure that the priorities are really the priorities through a good discussion.

MATTHEW COON COME: My only fear is that the principles of recognizing a province in our case that

wants to secede from Canada as a country -- they only need one country to recognize them as a country. Meanwhile, Parizeau is going all over the place making his speeches, and people he has listening -- and I recognize he is not in power, but he is certainly doing his part. And here we are -- and I would like to say that we tell these guys to stop what they doing until we finish this study, but I can't do that, because they are out there and they are pushing for their case.

While we are doing this study -- hopefully we could try to solve it before there is a major national-international mess, but if people are still out there talking and pushing their issues and raising those concerns -- that's the only reason why we are there, because we know the principles, and I know you know the principles of right to self-determination, how a country can be recognized as a country. That is the reality.

So how do you address that? That's going to be quite a challenge, because if they get in power --

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Again, I want to be very clear as to what is the role of this Commission. As we said for the land claims, our role is not to enter

into negotiations and act as an arbiter or act as a fire fighter for all the crises that arise on a regular basis across the country. We have to keep the focus on the main purpose of our mandate, which is to find basic solutions to go down a couple of level and to treat the roots and to treat the causes and not only the symptoms.

So it is the same for this particular issue; we see our role as one that would probably be helpful on some fundamental key issues like the fiduciary duty, in an eventuality like this; the rights under international laws, those things. But, on the other hand, we can't help thinking -- we are concerned about the relationship, and it is already strained for all kinds of reasons across the country, but we are in the Montreal area and we know that following the events of 1990 the climate has not eased, quite the contrary.

We are also concerned about the relationship between the Crees and the Quebeckers in general for all kinds of reasons. We are pretty much aware that the development of James Bay has brought forward that dossier more often than others. In addition to this, of course, there is this possibility of Quebec accessing full sovereignty that is looming into the picture.

We realize that it is a delicate situation and climate, but we feel that it is very important that all those involved, the parties involved, try to build bridges and not to develop along the lines of an adversarial approach. We are saying that to both sides. We are concerned about that.

So my question would be: What do you have in mind to address the issues that are priorities for the Crees, and at the same time try to get better public awareness of the issues and understanding to have a debate that is grounded on facts and realities more than on biases or prejudice or really from symptoms? This is a concern, it is an area of concern, and I don't want to lose the opportunity to ask you that. I know it is a concern for you also.

It is very important that those issues be debated in a state of mind and in a situation where people can address them rationally and not emotionally. So the Commission needs help on both sides. It is not the Commission for the Commission; the Commission is going to succeed or fail depending on the effort that will be put into the purpose of the Commission more than into it -- that is, a better understanding and reassessment of

things.

I had the opportunity to say that there is no doubt that our report will ask people to rethink some of their engrained and entrenched thoughts, and it takes time; and it is true for both sides.

So, getting back -- because we discuss this issue of the Quebec situation -- what are your views as to what could be done in the coming year or year and a half to make sure that, with the various events you have mentioned, in a year from now, socially, we won't be in a situation that is worse and will be in a situation that could be better than even the one we have now?

We are concerned that, if there is a deterioration in the relation between Aboriginal people and non-Aboriginal people, in Quebec and in Canada, of course the reception for our recommendations will not be as good. So that's a concern. I think we all have a part to play in making it possible and avoiding the major pitfalls around that.

Do you have some views as to what could be done to improve the relationship with the general public?

MATTHEW COON COME: All the press people

here would help for sure, because depending on what is quoted, what is being said, they sensitize it, and it becomes very personal, it becomes seen as anti-Quebec or anti-development.

They have a role to play, but, at the same time, though, why is it that we as native people have to go out? We go out because we can't get anything from Quebec. We go out because we don't get anything from the Government of Canada. They are the ones that are telling their side of the story in Europe, in Geneva, in Amsterdam, in New York, and they claim they speak for us, they claim they have a real good record, they are champions of human rights and cite everything that they did for First Nations; they claim they speak on our behalf.

It is the multi-corporations that are coming into the land. Hydro-Quebec was out in the United States telling their story, "Everything is all right. We have dealt with the Crees. It is all settled", until somebody woke up and said, "What about the Crees? We would like to hear from them." So there is that kind of attitude where the governments think they know what is best for us. There is that kind of attitude where the multi-corporations who want to come into our lands know

what is best for us.

That attitude, unfortunately, will be difficult to change, because it is affected by the way you are raised and the way that you look at things, which is very different from the concept of the native people, the way they look at things, the relationship to the land or the relationship to the animals.

But, for people who felt these oppressions, people who felt that they have been swindled off their lands, that this is the largest land grab -- and you can tell who I am talking about; I am talking about the Crees -- and who felt that they got something out of the agreement, who felt that the spirit and intent was that we would have a say in the way things are done, that we would have a control, that no longer we would have to rely on people that are making decisions that affect us - that is what is happening right now.

The people in New York that are making the decision on where they buy the energy affect our livelihood; it changes the way we are going to live and changes the shape of the land. They are making decisions for us outside. That's why we go outside -- to be able to confront those, so that we might be able to tell our

story, because they are raising questions on the Crees.

So we have been seen as coming out when we are defending our rights, when you are questioning the way things are done, when you question for example Hydro-Québec and the way they do things; we wanted a debate, we wanted to question the economic viability of this project, we wanted to look at the social, cultural and environmental impacts of this project, how it affects the Crees and what happened to the first project, get a database, get an environmental database and look at the economics, look at the justification, look at the alternatives.

This questions the whole way that the dominant society does things, because we are coming and we are questioning the way it is done, the way things are carried out, and that raises and creates a lot of uncertainty. Because we do that, then we are seen as going against Quebec, we are seen as going against Canada, we are seeing as doing a smearing campaign. When we tried here in Quebec to be able to have that debate and we couldn't; we tried to have a table at which we could discuss these and we don't have that table; we tried every approach -- meet with the federal Minister, meet with the provincial

Minister and just try to find ways to be able to solve it -- and we have exhausted all the avenues, where else can we go to be able to come in and try to change the way things are done and that we could have a say.

What is it that we want? Right now, what is it that we want? Yes, we have basic needs that other Quebeckers and Canadians have. Yes, we have social problems, we have alcohol and drug problems, we have suicides in our communities. Yes, we need to expand the community infrastructure. Yes, we need some economic development projects within the territory in order to be able to be self-sufficient. But that is not possible because of the restrictions that are there right now, the policies of the federal government and the provincial government, because we are not involved, we are excluded, we are not part of the decision-making process.

All of a sudden, you look at Lubicon. They have been fighting for their lands. Then the government gives those rights to a foreign company, a Japanese company, and all of a sudden everything is -- but the people that are there are told, "You have to extinguish and surrender your rights in order to get what other Canadians are getting."

So we would like to change that. I can't change the attitude of the people, what they think of me, but I think we can change the way things are done, so that we are not blaming the government, we are not blaming the political institutions that are there. I want to get away from that and I want to get away from government hand-outs. But how do you do that?

I think if I have a say on what is going on in the territory, I think if we can have a shared equity, a territorial co-management in areas of forestry, mining, tourism, look at the jurisdiction of the territory, look at the ownership question on natural resources, then we would become beneficiaries of those resources that are extracted from our lands. We would be able to be economically self-sufficient and be responsible for carrying out and administering and managing the natural resources the way we see fit. It will be a form of -- not exclusive benefit to us, but it will be a form of sharing, sharing with the people.

That's what we have done. We haven't changed. We have shared the land with you. But what has happened is, we have been excluded. And we want to be part of the decision-making process. Because I cannot

roll up my Cree land and pack up and go. We certainly can find a way in which we can coexist and we can co-manage and we can become partners, but that is not happening now, and we can change that.

The federal government, right now, if they wanted to demonstrate to the First Nations that they are sincere in implementing their obligations, can come up with programs, with services that are managed by native people to be able to deal with the immediate problems. And if you deal with the immediate problems, I think you will have a better relationship.

How can society be able to be concerned about other First Nations when they are more preoccupied with the living conditions, with the education, with the health facilities, when they have no water and sewage lines? How can they be preoccupied with the relationship with Canada? We have to be able to deal with that but we also have to be able to address the relationship. It will be a unique relationship, and I think it can be done, but the political will has to be there. The laws and the policies, the Land Claims Policy, the extinguishment, those have to be put aside.

Yes, you need to address those issues

and where do we fit in the society. I am telling how I would like to fit in the society, but I cannot do it right now. So what do I have to do? I am cornered. I have to react. I am like a fox: I see danger, I run into a hole. But we have decided, enough of this. We are not going to run into a hole; we are going to come out and we are going to fight. If we have to fight, we will, and that's what we have done.

But we are seen as anti-development, we are seen as anti-Quebec. Is it my fault? Because I tell you the truth, have I become an enemy of the people? Because I am defending what I think is right -- what I think even Parizeau would agree with, because I am fighting for the same principles that he is fighting for, the same with Lucien Bouchard, the same with Premier Bourassa.

But we are not on an equal level of bargaining position yet. We are not there.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: That is the message that we have received from many parts of the country -- the level playing field or the difficulty to negotiate with some equal strength in many, many areas. We are very much concerned with that. What we want to avoid, though, as I said earlier, is to go from one side of the spectrum

to the other and to do more harm than good, because what is needed is movement toward partnership. That's why we are so keen in getting some technical discussions on ways and means to do things. We started to have this one on extinguishment, but there are many other areas.

At this point I would like to ask my colleague Viola Robinson to speak on the issue we have been discussing for quite a few minutes.

Viola.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: I really don't think I can add too much to what has already been said, except to reiterate that the message that you give us today, we have heard it from many, many First Nations around. In trying to work out a way to create I guess more co-operation -- and, as you say, I can understand from your explanation what that's being a problem here. I guess we have to create, as the Co-Chair has said, some kind of discussion or system that we can engage in to help us to come to some sort of recommendations that will overcome this.

When we talk about reconciliation and educating the public and educating each other, it becomes very, very difficult; and, as it has been said, it is more

difficult here because of this situation being so different in Quebec.

At the Commission, we spend a lot of time talking about this issue, and I can see there is going to be a lot more time spent on it as well. But, certainly, we are aware, and I guess all I can say is that we get your message and we are certainly hoping to work together to try to reach some working relationship that will help us to reach an understanding of the best way to attack this whole problem.

MATTHEW COON COME: I think that governments could be asked to stop hiring PR firms. Accountants Little, Gold and Harris (PH) was hired by the federal government when we were trying to deal with some of the outstanding issues under the Agreement and did a PR job on us, so that they can give the impression that the Crees are rich, they got their money. At the same time, the multi-corporations are also hiring the PR firms. Look at Hydro-Quebec. They have hired Berst & Marstello (PH), and they are they ones that create the division, dividing the Crees with Quebeckers, dividing the Crees with Canadians. That's unacceptable, but the reality is that they are doing it.

But I think we can establish a new relationship or enhanced relationship over what we have now if the governments, whether federal or provincial, don't talk to us only when they want something. Talk to us now.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: I think you are quite right when you say that if everybody from both sides, or whatever sides, could stop getting the debate outside and have the debate here in Quebec, it would be better for everybody. One of the things that struck us in the last couple of years is that very often people want to emphasize their differences to make sure that views are put forward in a way that would be understood. For example, when you say in your brief, on page 27, that "Canada's conception, clearly, is that the national interest and the aboriginal interest stand opposed." obviously, that's your perception, and you are writing it looking at what is said by Canada in the court cases, in a way, in the brief.

What I am saying is that we have studies on language of government in courts because we are struck by the fact -- because the judicial system is an adversarial

system. Very often there is a large distance between what is said in court and what is said in the political forum by the governments.

So we realize that it is there, but there is no reason -- except in some major cases of course of national interest at one point and the common good that has to prevail in some instances in any society. But, generally speaking, the Aboriginal interests and Canada's interests or the interests of any provinces should meet more often than none. Too often we can't help thinking that people are pushing on the differences more than on the commonalities. Obviously, we try to find the commonalities to build from there to get proposals that would be agreeable to both sides.

What are your views on that? It can't be a conflict of interest all the time. More often than none, it should be possible to have both interests taken into account to coexist.

MATTHEW COON COME: This is a fine, thin line, because you are on two different spectrums. On the one hand the government needs that resources, and nine out of ten times native people say, no, they don't want it. Because of these two different positions, of course,

it creates a confrontation. But, in order to get to a table, to be able to sit down and negotiate -- unfortunately the First Nations always have to resort to the court, first of all, knowing that you are going to use the White Man's laws and their rules and their system and asking them to protect your rights.

At the same time, because the governments are doing PR, you are forced to be able to go out and try to correct whatever statements are made. So you are forced into doing public relations campaign, because it is smear campaign. As is said -- and we are criticizing that -- there is also a smear campaign against the Crees. So you are forced to do a PR campaign.

At the same time there are decisions that are made outside that affect you; governments are in Geneva and Amsterdam, and meanwhile things are happening in your back door, development happens. While we were trying to negotiate, development happened; they built the roads. Nothing stopped.

No wonder we say we were under duress, because the approach was that when you want to negotiate with native people, you go to court; meanwhile, while the courts are trying to make a decision, you go ahead and

you do your projects. Whether it be dams or forestry or whatever, development is happening. You are trying to fight and see how you can be beneficiaries of that, and by the time you finish, most of the work that is to be done has been completed, and you end up with nothing. You just end up with accelerated programs and services which you are entitled to anyway.

So the approach that is taken, I think that has to be changed by the governments, and it causes us to react because of what is happening in our lands.

At the same time -- I can only speak for the Crees -- we haven't had time to adapt to the changes that have already happened in our society, we haven't allowed time to adapt for the land to heal, and then yet there is again more plans of flooding lands. That creates ill-feelings, animosity, the questioning of the way things are done and what you thought you had understood.

So no wonder it is seen as anti-development, that you are against every development that comes, but that is not the truth. I think if you were to ask native people, we are not anti-development, we are just against irresponsible development. In our case they are damming the rivers, and I think that's

unacceptable when you divert major rivers. I also think that there are alternatives, but you are not allowed to entertain that, you are not allowed to really debate on that. It is almost as if -- "We have already decided this, but we are going through this structure anyway, we are going to go through the environment assessment", but, at the end of the day, you know it will be a political decision, because the Cabinet will make the decision; "Thank you very much for your recommendations." The same thing is going to happen to your report. At the end of the day, they will make the decisions, and that's just the way it happens.

We are always caught in a situation where we are pushed to a corner and then we are forced to be able to react, but at the same time we are not allowed to be beneficiaries of whatever it is that is happening in our lands.

So no wonder there is strain of relationships, but I think it can be improved. Just look at forestry. Forestry is happening in our lands, but has the forestry operators ever asked a trapper who lives off the land, who has walked on the land, knows the land inside out? When a forestry operator comes in, he comes in with

his skidders and is fellow bunchers and his delimbing machines and he cuts logs, 50 of them; he cuts them at the same time, the skidder takes to the creek, just pulls one log out and then covers the road; it is classified as a Class 4 road. Because he did not consult that native person, that trapper, he has just destroyed the spawning ground of his fish.

There are ways, I think, to be able to co-manage the territory. We know where the animals are. We know where the calving grounds are, we know where the nesting grounds are, we know where the spawning grounds are. We have that knowledge. But we are not given a chance to be able to be participants. It is considered to be primitive. "No, no, this is progress here, and you guys are in the way. We have got loans, we have got payments, we have got contracts, and we have got to deliver this product." Meanwhile, you, as a native person, are just pushed aside. That has to change.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: In the forestry industry, this has been told and re-told across the country, and that is a major problem, the fact that the multiple uses of the forest are not taken into account. In fact, the trilateral agreement, even if it had ups

and downs, at Lake Barrière with the Algonquin, in La Verendrye Park, is still, as long as it works, one of the good models that exist, and one of the very few that exist in Canada. I am very careful in saying that because it is fragile, and we know that. The events of last year have shown that it is fragile, but the purpose is really to try to achieve that.

I would like to pick up on a discussion we had in May in the general area of self-sufficiency. I was struck by the fact that -- maybe it was Billy Diamond, or maybe it was you; my recollection is not perfect. It was mentioned that, because of the relationship that is strained with Quebec Hydro -- Hydro-Quebec has this training centre in James Bay for 50 positions in the hydro-electricity techniques, and on and on -- that it was difficult to get young Crees into that training centre. What was mentioned was that, in many communities, young Crees were seen by their leaders as traitors if they were crossing the fence to get the training and work for Quebec Hydro.

I was struck by that because, obviously, there is something wrong in the system if it is the case, because the jobs are there in your traditional territory.

I think it shows that there is something deeply wrong in the system if this is the case.

What are your views? With all the constraints of the present situation, would you encourage the young Crees to pursue in that direction? What are your views as leader for the Grand Council of the Crees?

MATTHEW COON COME: Cree people are still hunters, fishermen and trappers. That land has supported us. We identify ourselves because of our relationship with that land and the animals. The land is still the largest employer of today. That's our main economic base, and all we ever wanted was to be able to have what other non-native people want: be able to support themselves, live in peace and have some form of security. We had that. Then that was disrupted, it was changed.

We recognize that we have to adapt to change. So I want to give a choice to those who want to pursue that way of life, that they can do so, but at the same time recognizing that the land is decreasing because it is being clear-cut, it is being occupied, possibly new towns will be created, permits are given to outfitters that are from outside, there is possible additional flooding of the land with the proposed Great Whale River

Project.

Meanwhile, our population is increasing, and that is a challenge for us, especially when about 65 per cent of your population are under 25. We recognize that. We want to give them that opportunity to choose; they want to pursue the way of life of hunting, fishing and trapping, that they can do so; and if they want to be able to participate in the wage economy, that they can do so.

We want to be able to give them those tools that they can use and be able to participate in the political structures that we have set up, in our political institutions, whether they be school board or health board or regional political bodies or our investment companies, so they can participate in this process, they can get the training, and we would try to engage them; they would be employed and they would be given that training.

But, once again, in order for us to get training -- we signed an agreement. We were supposed to have an economic development as defined under section 28 of the Agreement. There is supposed to be training. There is supposed to be a human resource development -- identify the kind of people that we will need in the future,

where are their interest, do a labour force survey, what they are interested in the future, to be able to have the opportunity to address those concerns of those young people. But, again, we run into financial problems, because you need training, you need money. That's the reality.

So what do we have to do? We have to beg. I have to become a beggar in order that I can get adequate training for my people, because you are now constrained with the financial situation and you don't have the funds and then you can't do it. As a result, that creates uncertainty for our young people, because they don't see it as them having a control or a say.

What happens to a young trapper that's there? All he knows is that the game warden is right there and that game warden is going to take his gun and he is going to take his fishnet, because he has told him, "You can't fish there because these are our laws, these are our rules, and you can't do that." He knows that when he goes on his trap line, all of a sudden, no road exists, and they have penetrated the territory. He feels that he has no say, no control.

And yet you have an agreement.

Hydro-Quebec is supposed to provide training for 150 people. Right now we have only had possibly two. And yet it is difficult. When you are not a partner in what happens or don't have a say in the development of your territory, that puts a strain on the youth who want to work. And, yes, they will be told, "You are working for the other side." Sometimes we are accused of that, because right now we are doing what we can within the political system to try to change things, and we are almost seen as trying to preserve that, but we are trying to change it.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Certainly, one of the greatest assets of the James Bay Convention was the Income Security Program for hunters and trappers. In other parts of the country they are jealous of that program -- in the Northwest Territories, for example, because they have dealt with the federal government and they have never been able to get that kind of program; and I think you acknowledged that.

But, obviously, young people have to be given a choice to join the wage economy. In particular in James Bay, some opportunities are there with Quebec Hydro.

You said there is a strain for young people who are seen in many quarters as going to work for the other side, but, again, what is the position of your organization on that?

MATTHEW COON COME: Yes, it will be seen that you are on the other side, because it is forestry companies, and you have no say in the way things are carried out and the way trees are cut. You have no say with Hydro-Quebec, because they are not looking at running off the river, they are looking at diversion, changing the whole landscape, and you have no say in that. All you do is, you are supposed to be doing what you are told.

We come from a strong background of sharing, of respect, of honour, and here you have outsiders coming in, and then you are forced to work alongside them while they are destroying your land, while they are undermining your economic base? How can you get around that? Where you can have a say, I think, in the development of the territory and you have a say on the way things are carried out, the way the trees are going to be carried out, how the waters are going to be treated -- that you have a say in that and that you are a partner. Yes, if that were so, I think we would succeed. I think we would

have something for the youth; they would have something they could aspire to, and I think we would give them hope. Right now, we can't; we are not giving them hope.

I think any agreement that one has to sign has to deal with the youth, because the Income Security Program -- yes, there is no other program in the world I think that can match that; it is a real good program, it is one of the best. And ages between 18 to 27, they represent 32 per cent who are on the Income Security Program. So the young people are out on the land, not just the elders. We originally thought it was just the elders, but, no, it is the young people that are out there.

Yes, we have problem in our camp. We have these young people that are out on the land, we have these young people that want to participate in the wage economy. How can you deal with the strain that is there, not just between yourselves but also the strain between the companies that come in there and the strain dealing with the governments that are there?

Only if you feel that you have a say in what happens to you, you have no one else to blame -- I think that's the only answer.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: I think we have

put our finger on a very, very important issue, as far as the development of resources and jobs for young Aboriginal people are concerned. I, for one, am happy you expressed yourself quite clearly on what was the problem, but I think, to me, there is some kind of nonsense in that situation. It makes sense the way you say that, but I think it shows that something has to be done in order to really make sure that people feel partners instead of adversaries, because the whole thing is happening in your home.

At this point time is running. We have covered not all the grounds, obviously, but I think we have had some good and genuine discussions.

Are there other issues you would like to raise before we break for this meeting? Obviously, I wish we are going to meet on a more regular basis in a way. We didn't maybe cover all the elements of your brief, but I think we have addressed the key ones.

Is there something else? I take note, for example, of this specific question of a referendum in Quebec and the fact that you would like to be singled out. There are many elements in your brief that we didn't discuss and that we could have discussed, but I think we

addressed the thrust of it.

MATTHEW COON COME: There are many issues that I am sure we could dwell upon and try to focus on solutions. I have expectations of this Royal Commission. I have read so many briefs that have been presented that I know are now collecting dust in some office and some documentation centre.

The issues that we have addressed are fundamental: the question of jurisdiction, the question of ownership of the natural resources and the land, the question of fundamental rights, the question of what happens if Quebec were to secede from Canada, the question of extinguishment and the question of the right to self-determination. These are the fundamental issues that have to be addressed if we need to start on a new ground.

Hopefully, we have laid the foundation which the future generations can build upon, and if they are addressed properly, I think we can give them something that they can work with. I know that we can't solve all the problems, but we certainly can try.

I definitely wish you well in your report. I know you have a lot of work ahead of you, and

it is going to be a challenge that will not be easy. I hope at the end of the day, when you have your report, that I will be able to have a constructive -- not a criticism, but I will be able to say, "I think it was worth it. I think they heard us right." I know you will leave it in the hands of the government, and let's hope that we will not repeat history but that we will definitely deal with the problems at hand.

I thank you.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you.

Again, we are stressing for solutions, and we are not given as often as we would like some best shots at technical solutions. But what is even more important, and we keep repeating it, is that we know that at the end, if we want to avoid getting shelved, we have a tough balancing act to do. I think it is important that Aboriginal people recognize that. We need help in that direction, because we hope to be able to come up with recommendations that will based on some principles, but also that our recommendations will be strategic enough to be seen acceptable by both sides. That means at one point taking into account the other world view as a matter of coexistence.

We know that it is not always easy from one side and the other side, and we have been wrestling with that in many, many presentations across the country. But I can't help putting the message forcefully, because so many people keep telling us, how would this Commission be different from others and not end up gathering dust on some shelf. The only way is not only to do something that will seem sound but also something that will build on common grounds.

That's why we need help in that direction, because if we were to give the government a report based on good principles only without getting down a couple of levels to show models and to give a vision of how will the world unfold in the next 25 years, we are going to miss the boat. Obviously, it is the reason why we hope that those issues will be looked at from one's world view but also with the other's in mind; and we say that to both sides.

It is difficult sometimes obviously for us to be based on some principles and not to make compromises when they should not be made, but, on the other hand, to come up with a deep understanding of views of both sides to try to find a way to build upon. I am saying

that to you as I said to others across the country.

We are nearing the end of this round of hearings, and it is the last one. But we plan later to hold some seminars where we could meet with Aboriginal organizations and the governments -- the provinces, the territories and the federal government -- to test policy options in order to get as good an understanding as to what could fly and why and to build upon those trends.

So I would like to thank you for presenting us with your brief and your views and for having undertaken this dialogue. We know that these issues that you raised in your brief are very important for you -- they are, I think, for everybody in Quebec and in Canada -- and we will do our best to address them within the limits of our mandate, time and effort.

So I would like to thank you very much for presenting us with your views today. Merci.

Alors la Commission termine ses audiences pour aujourd'hui. Nous allons reprendre demain avec la présentation de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, également avec la présentation du Grand Conseil de la nation Waban-Aki, et nous allons poursuivre dans l'après-midi avec la

présentation de la Confédération des syndicats nationaux, la CSN.

Alors demain matin, 9 h 00. Merci.

Je voudrais souligner en terminant aussi que ce soir nous participons, à l'Université Concordia, à un forum de discussion avec les étudiants de l'université, un forum qui réunira des étudiants autochtones et non autochtones, sur les quatre éléments clés de changement, à savoir la relation, l'autodétermination, l'autosuffisance économique et tout le phénomène de la nécessité de la guérison, que nous avons mis de l'avant dans notre document "Au coeur du dialogue" au terme de la seconde série d'audiences publiques. Les gens sont invités, si le coeur vous en dit. Cela a lieu à la Senate Chambers, Drummond Science Building, sur le Campus Loyola. Merci.

--- L'audience est ajournée à 17 h 00,
pour reprendre à 9 h 00 le vendredi
19 novembre 1993